



Bénin



Burkina Faso



Niger

« L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES A PARTIR DES RESULTATS DES EVALUATIONS FAITES AU BENIN, AU NIGER ET AU BURKINA, COUPLE AVEC LA CONSOLIDATION DES RAPPORTS ISSUS DES ETUDES MENEES DANS CES 3 PAYS SUR L'INVENTAIRE DES PROJETS EXECUTES ET EN COURS D'EXECUTION, AINSI QUE SUR LE DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL PARTICIPATIF AVEC CONSULTATION DE TOUS LES ACTEURS PRINCIPAUX DE CES 3 PAYS

Version finale
Février 2017

Consultante

Adoufè Victoire ELEGBE



Ce projet est financé par la Commission de l'Union Européenne



Un projet mis en œuvre par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest



Table des matières

Liste des Tableaux.....	iii
Sigles et acronymes.....	v
RESUME EXECUTIF	xi
INTRODUCTION GENERALE	14
0.1. Contexte de l'étude	15
0.2. Objectifs de la mission	17
0.2.1. Objectif général	17
0.2.2. Objectifs spécifiques	17
0.3. Mandat du Consultant et livrables attendus au regard des TdR	18
0.4. Commentaires sur les attentes de la mission.....	21
0.5. Démarche méthodologique.....	21
VOLUME I : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	23
1.1. Synthèse des besoins en renforcement de capacités en matière de gestion des connaissances	25
1.1.1. Aperçu sur la Gestion des connaissances (GC) dans le cadre du projet Mékrou	25
1.1.2. Etat des lieux des structures impliquées dans le projet Mékrou pour la mise en œuvre de la Gestion des connaissances (GC)	26
1.1.3. Synthèse des besoins en renforcement de capacités de Gestion des connaissances des structures concernées	41
1.2. Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances.....	52
1.2.1. Panorama sur la situation d'ensemble des ressources en formation	52
1.2.2. Répartition des institutions de formation selon les domaines de compétences spécifiques.....	57
1.3. Programme d'actions de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances sur la période 2015-2018 avec des recommandations pour sa mise en œuvre.....	60
1.3.1. Cahier des charges des actions de formation retenues.....	60
- Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés ; ..	68
- Agents du sous-secteur de l'hygiène et assainissement	68
1.3.2. Évaluation du volume financier à mobiliser et propositions de clé de répartition entre l'Etat, les partenaires et le projet Mékrou au niveau de chaque pays	85
1.3.3. Chronogramme	86
1.3.4. Etudes complémentaires.....	86
VOLUME 2 : CONSOLIDATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE DES PROJETS EXECUTES OU EN COURS D'EXECUTION DANS LA ZONE DU PROJET AU NIVEAU DE CHAQUE PAYS	88
2.1. Consolidation de l'identification des activités doublons au niveau du projet mékrou et les autres projets	89
2.1.1. Projets exécutés et en cours d'exécution dans la zone du projet.....	90

2.1.2. Rappel des activités du projet Mékrou	100
2.1.3. Panorama sur les activités doublons ou similaires	103
2.2. Consolidation de la proposition d'annulation des activités-doublons au niveau du projet ou de leur redéfinition	113
2.2.1. Proposition d'annulation ou de redéfinition	113
2.2.2. Quelques éléments d'analyse	120
2.3. Elaboration du guide-synthèse à partir des guides contenus dans les rapports-pays sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources du projet Mékrou.....	121
2.3.1. Les directives ou modèle de conduite.....	121
2.3.2. Etapes de formalisation du processus de collaboration	122
2.3.3. Mécanismes opérationnels de développement des synergies	123
VOLUME 3 : SYNTHÈSE SUR LE DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL PARTICIPATIF AVEC CONSULTATION DE TOUS LES ACTEURS PRINCIPAUX	
.....	126
3.1. Analyse et synthèse du diagnostic institutionnel participatif (à partir des rapports-pays et autres éléments régionaux)	127
3.1.1. Acteurs/institutions identifiés	127
3.1.2. Inventaire des statuts, rôles et responsabilités des acteurs/institutions intervenant dans les trois pays sur le projet Mékrou	139
3.2. Répertoire synthétique sur le diagnostic participatif des institutions	148
3.2.1. Répertoire des acteurs / structures / institutions en lien avec le bassin de la Mékrou par pays	148
3.2.2. Répertoire des outils régissant le cadre législatif et réglementaire	170
3.3. Mécanismes de dialogue et de coordination du secteur de l'eau dans les pays.....	181
3.3.1. Mécanismes actuels de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau par pays	181
3.3.2. Proposition de mécanisme en termes de perspectives en vue de l'amélioration de la situation actuelle au niveau des trois pays (Bénin, Burkina, Niger)	186
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	189
BIBLIOGRAPHIE	191
ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE	192

Liste des Tableaux

<u>Tableau n°1</u> : Structures étatiques & collectivités territoriales impliquées ou concernées par le projet Mékrou	28
<u>Tableau n°2</u> : Structures de la société civile (actives dans le secteur de l'eau) impliquées ou concernées par le projet Mékrou	34
<u>Tableau n°3</u> : Structures du secteur privé	36
<u>Tableau n°4</u> : Structures de coopération ou PTF	41
<u>Tableau n°5</u> : Synthèse des besoins en renforcement des capacités pour les acteurs du Bénin	42
<u>Tableau n°6</u> : Synthèse des besoins en renforcement des capacités pour les acteurs du Burkina-	44
<u>Tableau n°7</u> : Synthèse des besoins en renforcement des capacités des acteurs du Niger	47
<u>Tableau n°8</u> : Ressources ou Structures de formation identifiées au niveau national des trois pays et au plan régional et international	54
<u>Tableau n°9</u> : Répartition des ressources / structures de formation identifiées selon les domaines de compétences et le niveau de vocation	57
<u>Tableau n°10</u> : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Bénin	61
<u>Tableau n°11</u> : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Burkina	63
<u>Tableau n°12</u> : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Niger	66
<u>Tableau n°13</u> : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Bénin	69
<u>Tableau n°14</u> : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Burkina	73
<u>Tableau n°15</u> : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Niger	80
<u>Tableau n°16</u> : Présentation des projets recensés (dans les 5 communes du bassin de la Mékrou) au Bénin	90
<u>Tableau n°17</u> : Présentation des projets recensés dans la zone du projet Mékrou au Burkina	93
<u>Tableau n°18</u> : Présentation des projets recensés dans la zone du projet Mékrou au Niger	96
<u>Tableau n°19</u> : Synthèse des activités du Projet Mékrou	100
<u>Tableau n°20</u> : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Bénin	104
<u>Tableau n°21</u> : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Burkina	108
<u>Tableau n°22</u> : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Niger	111
<u>Tableau n°23</u> : Traitement proposé pour les activités doublons au Bénin	113
<u>Tableau n°24</u> : Traitement proposé pour les activités doublons au Burkina	116
<u>Tableau n°25</u> : Traitement proposé pour les activités doublons au Niger	118

<u>Tableau n°26</u> : Synthèse de l'inventaire des institutions/organismes/structures et acteurs étatiques intervenant dans la Mékrou au niveau des trois pays	128
<u>Tableau n°27</u> : Inventaire des institutions/organismes/structures et acteurs non étatiques intervenant la Mékrou au niveau des trois pays	134
<u>Tableau n°28</u> : Synthèse des attributions, rôles, responsabilités et fonctionnement des institutions/structures	140
<u>Tableau n°29</u> : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Bénin	149
<u>Tableau n°30</u> : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Burkina	160
<u>Tableau n°31</u> : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Niger	165
<u>Tableau n°32</u> : Inventaire des principaux outils mis en œuvre par les acteurs / structures / institutions dans les trois pays	171

Sigles et acronymes

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ABN	: Autorité du Bassin du Niger
ABGIEF	: Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
ACAD	: Association des Communes de l'Atacora et de la Donga
ACEP	: Associations des Consommateurs d'Eau Potable
ACMAD	: Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
ACU	: Associations Communales des Usagers du bassin du Niger
ADéCoB	: Association de Développement des Communes du Borgou
AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AFD	: Agence Française de Développement
AFDI	: Agence Française pour le Développement International
AHAB	: Agent d'Hygiène et d'Assainissement de Base
AJDD	: Association des jeunes pour le Développement Durable
AJPEAN	: Association des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement du Niger
ANEB	: Association Nationale des Exploitants de Bois
ANFICT	: Agence de Financement des Collectivités Territoriales
ANOPER	: Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants
ANU	: Association Nationale des Usagers et Usagères du Bassin du Niger
ANU-Bénin	: Association Nationale des Usagers et Usagères des ressources naturelles du bassin du Niger au Bénin
APIDA	: Association des Communes de l'Alibori
AREN	: Association de la Redynamisation de l'Elevage au Niger
ARFA	: Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie
AUE	: Associations d'Usagers d'Eau
ASECNA	: Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et Madagascar
AUSPE	: Associations des Usagers du Service Public d'Eau
AVIGREF	: Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
BAD	: Banque Africaine pour le Développement
BM	: Banque Mondiale

BOAD	: Banque Ouest Africaine pour le Développement
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CC	: Changement Climatique
CCR	: Centre Commun de Recherche
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	: Centre National de Télédétection et du suivi écologique
CGE	: Comité de Gestion des Retenues d'Eau
CGPE	: Comité de Gestion de Point d'Eau
CIFRED	: Centre Inter facultaire de Formation et de Recherche en Environnement pour le Développement
CNEA	: Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CNEDD	: Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNU	: Coordination Nationale des Utilisateurs de l'eau
COFO	: Commission Foncière
CRA-Nord	: Centre de Recherches Agricoles Coton fibres de la zone Nord
CRAMS	: Chargé de la Recherche et d'Appui à la Mobilisation Sociale
CRESA	: Centre Régional des Etudes Agronomiques
C/SAD	: Chef Service Affaires Domaniales
C/ST	: Chef Service Technique
CST	: Comité Scientifique et Technique
CT	: Collectivités Territoriales
CTB	: Coopération Technique Belge
CUEB	: Coordination des Usagers de l'Eau du Bénin
CVD	: Comité villageois pour le développement
DADI/RP	: Direction des Archives, de la Documentation, de l'Information et des Relations Publiques
DANIDA	: Coopération Danoise
DAT	: Délégation de l'Aménagement du Territoire
DEIE	: Direction de l'Etude et de l'information sur l'Eau
DGA	: Direction Générale de l'Agriculture/ Direction Générale de l'Assainissement
DGAER	: Direction Générale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
DG Eau	: Direction Générale de l'Eau

DGGR	: Direction Générale du Génie Rural
DGM	: Direction Générale de la Météorologie
DGPA	: Direction Générale de la Production Animale
DDMEE	: Direction Départementale des Mines, de l’Energie et de l’Eau
DEP	: Direction des Etudes et de la Programmation
DDS	: Direction Départemental de la Santé
DEIE	: Direction de l’étude et de l’information sur l’eau
DGAH	: Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGBH	: Direction Générale des Bassins hydrographiques
DGE	: Direction Générale de l’Environnement
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DGR	: Direction Génie Rural
DICAF	: Direction de L’information de la Communication Agricole et de la Formation des Producteurs
DIE	: Direction de l’Information sur l’Eau
DL	: Direction de la Législation
DM	: Direction des Mines
DMN	: Direction de la Météorologie Nationale
DMP/DSP	: Direction des Marchés Publics et des Délégations du Service Public
DP	: Direction du Parc
DPENA	: Direction Provinciale de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation
DPGE	: Direction de la Planification et de la Gestion de l’Eau
DRASA	: Directeur Régionale de l’Agriculture et de Sécurité Alimentaire
DREAHA	: Direction Régionale de l’Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l’Assainissement
DREAHAE	: Direction Régionale de l’Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l’Assainissement de l’Est
DREDD	: Direction Régionale de l’environnement et de Développement Durable
DRF/M	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DS	: Direction des Statistiques
DSI	: Direction des Services Intercommunaux
DST	: Direction des Services Techniques
DTF	: Dossier Technique et Financier
EAA –Bénin	: Eau et Assainissement pour l’Afrique (ex-CREPA)

EMICOV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
EPAC	: Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAST	: Faculté des Sciences Techniques
FBSAO	: Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FIDA	: Fond International pour le Développement Agricole
GET	: Gestion des Eaux Transfrontalières
GWP	: Global Water Partnership / Partenariat Mondial de l'Eau
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	: Coopération Allemande
HCAVN	: Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
Helvetas	: ONG internationale Suisse
2IE	: Institut International d'Ingénierie de l'eau et de l'environnement
IGEDD	: Institut de Géographie de l'Environnement et de Développement Durable
IGN	: Institut Géographique National
INE	: Institut National de l'Eau
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INRAB	: Institut National pour la Recherche Agricole du Bénin
IRD	: Institut de Recherche Développement (ex-ORSTOM)
IREM	: Institut de Recherche en Mathématiques
IRSH	: Institut de Recherches en Sciences Humaines
ISIG	: Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (actuelle Université Aube Nouvelle)
IRI	: Institut des Radio-Isotopes
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
2KP	: Péhunco, Kouandé et Kérou
LACEEDE	: Laboratoire Pierre Pagney : Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement
LEA	: Laboratoire d'Ecologie Appliquée
LHME	: Laboratoire d'Hydraulique et de Maitrise de l'Eau
MA	: Ministère de l'Agriculture
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MDCTTTAP	: Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MDN	: Ministère de la Défense Nationale
ME	: Ministère de l'Elevage
MEAHA	: Ministère de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MESDD	: Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable
MERPMEDR	: Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables
MEGCCRPRNF	: Ministère de l'Environnement, de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MECESRS	: Ministère d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MHA	: Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MICPME	: Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises
MISP	: Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MO	: Maîtrise d'Ouvrage
MS	: Ministère de la Santé
MTPT	: Ministère des Travaux Publics et des Transports
MUHA	: Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement
OMM	: Organisation Météorologique Mondiale
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	: Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
OSC	: Organisations de la Société Civile
PAGAP	: Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées
PPEA	: Projet de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora
PAGReSEA	: Programme d'Appui à la Gouvernance des Ressources et Services d'Eau et d'Assainissement au Nord-Bénin
PAPE	: Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente
PDA/GIZ	: Programme de Développement Agricole de la Coopération allemande
PGFTR	: Projet de Gestion des Forêts et Territoires Riverains
PLE	: Partenariat Local de l'Eau

PNE	: Partenariat National de l'Eau
PNE-Bénin	: Partenariat National de l'Eau du Bénin
PNE-Niger	: Partenariat National de l'Eau du Niger
PNE Burkina Faso	: Partenariat National de l'Eau du Burkina Faso
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEA	: Projet de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora
Protos	: ONG internationale Belge intervenant dans le Secteur de l'Eau et l'assainissement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
REJEA	: Réseau des journalistes WASH
REMAD	: Réseau des maraîchers de la Donga
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S/AER	: Service Aménagement et Equipement Rural
SCDA	: Secteur Communal de Développement Agricole
SDLP	: Service Développement Local Planification
SEA	: Service Eau Alibori/ Service Eau Atacora
SH	: Service Hydraulique
SMN	: Service de la Météorologie Nationale
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
UE	: Union Européenne
UGE	: Unité de Gestion de l'Eau
ZS	: Zones Sanitaires

RESUME EXECUTIF

L'étude sur « *le programme de renforcement des capacités à partir des rapports pays sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés au Bénin, Niger et au Burkina dans les domaines (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)* » couplée avec la « *Consolidation des résultats issus des inventaires faits au Bénin, au Burkina et au Niger, des différents projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé "L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou"* » et la « *Consolidation du Diagnostic institutionnel participatifs avec consultation de tous les acteurs principaux* » entre dans le cadre du projet intitulé « **L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou** » (Bénin, Burkina et Niger) financé par la Commission Européenne.

Initié par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP, Global Water Partnership) et le Centre Commun de Recherche (CCR), ce Projet adémarré ses activités le 1^{er} Janvier 2014 et est prévu pour prendre fin le 31 Décembre 2017. Il vise à soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au Burkina, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans cette zone en développement.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, plusieurs études de base ont été réalisées, notamment dans les portions nationales du bassin de la Mékrou. C'est ainsi qu'au niveau de chaque pays (Bénin, Burkina et Niger), des études nationales ont porté sur :

- ✓ « *Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)* »,
- ✓ « *L'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet Mékrou* »,
- ✓ Et « *Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux* ».

A la suite de ces études nationales dont les résultats ont été restitués et validés dans chaque pays, le Projet a lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un cabinet chargé de réaliser la « consolidation/synthèse des études nationales » relatives à chacun des trois (3) volets ci-dessus.

L'objectif général de la mission est tripartite, à savoir :

(i)- Elaborer le programme de renforcement des capacités au niveau de chaque pays (Bénin, Burkina, Niger) des agents des institutions impliquées dans la gestion du projet Mékrou aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, en matière de gestion des connaissances.

(ii)- Faire la consolidation des études faites au Bénin, Burkina, Niger sur les inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou

à obtenir, et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le projet. Ce faisant, il s'agira de rechercher une synergie entre les différents acteurs de toutes ces initiatives afin d'assurer un développement harmonieux et durable du bassin de la Mékrou dans un esprit transfrontalier. Pour cela, l'analyse devra aussi tenir compte des projets exécutés par les institutions régionales.

(iii)- Faire la consolidation des études faites au Bénin, au Burkina et au Niger sur le "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux".

Dans l'exécution de la mission, il est attendu du Consultant les tâches suivantes :

Par rapport au programme de renforcement des capacités

- a) Analyse des rapports des plateformes nationales sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière).
- b) Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière).
- c) Proposition d'un programme d'action de renforcement des capacités avec des recommandations pour sa mise en œuvre.

Par rapport à la consolidation des études relatives aux inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution

- a) Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution.
- b) Identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou.
- c) Guide sur la synergie à mettre en place entre le projet Mékrou et les autres initiatives en cours dans la zone du bassin.

Par rapport à la consolidation des études du Diagnostic institutionnel participatif avec consultations de tous les acteurs principaux

- a) Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur le Diagnostic participatif institutionnel avec consultation de tous les acteurs principaux.
- b) Elaboration du répertoire sur le diagnostic des institutions participant à la mise en œuvre du projet Mékrou.

Cette mission de consolidation/synthèse a été confiée au cabinet I. BOPEN (du Bénin) en qualité d'expert régional. Suite à la non atteinte des résultats, ce dernier en a été dessaisi, et la conduite de la mission à son terme a été confiée en définitive à Mme Adoufè Victoire ELEGBE, Expert-consultante en développement institutionnel et appui organisationnel. Spécialiste en ingénierie de la formation.

Le présent rapport est le produit des travaux menés à partir ; (i) des rapports pays validés et autres documents pertinents pour le Projet Mékrou, et (ii) des échanges avec les différents partenaires concernés par la mission. Il est structuré de la manière suivante :

- ✓ Une **introduction générale** qui rappelle le contexte et les objectifs de la mission, le mandat du Consultant et les livrables attendus, les commentaires sur les attentes de la mission, et la démarche méthodologique suivie.
- ✓ Le **Volume 1 intitulé « Programme de renforcement des capacités »** comportant trois (3) parties :
 - La synthèse des besoins en renforcement des capacités en matière de gestion des connaissances ;
 - L'identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances ;
 - Le programme d'actions de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances.
- ✓ Le **Volume 2 intitulé « Consolidation des résultats de l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet au niveau de chaque pays »** qui comprend trois (3) parties :
 - Consolidation de l'identification des activités doublons au niveau du projet Mékrou et des autres projets ;
 - Consolidation de la proposition d'annulation des activités doublons au niveau du projet ou de leur redéfinition ;
 - Elaboration d'un guide-synthèse sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale.
- ✓ Le **Volume 3 intitulé « Synthèse sur le diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux »** comprenant également trois (3) parties :
 - Analyse et synthèse du diagnostic institutionnel participatif ;
 - Répertoire synthétique sur le diagnostic participatif des institutions, acteurs de la mise en œuvre du Projet Mékrou ;
 - Mécanismes de dialogue et de coordination du secteur de l'eau dans les pays.

INTRODUCTION GENERALE

0.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Bien que la plupart des pays accordent la priorité à la satisfaction des besoins humains fondamentaux en eau, un cinquième ($\frac{1}{5}$) de la population du monde n'a pas accès à l'eau potable saine et la moitié de la population n'a pas accès à un assainissement adéquat. Ces insuffisances de service affectent principalement les segments les plus pauvres de la population des pays en développement. Dans ces pays, la satisfaction des besoins d'approvisionnement en eau et l'assainissement en faveur des zones rurales et urbaines représentent des défis sérieux pour les années à venir.

La réduction de moitié de la proportion de population qui ne dispose pas de services d'eau et d'assainissement d'ici 2015 est un des Objectifs du Millénaire pour le Développement¹. Pour ce faire, il faudra une réorientation et une nouvelle approche substantielle des priorités en termes d'interventions et d'actions.

La conférence des Nations-Unies sur le développement durable, tenue à RIO de Janeiro du 16 au 19 juin 2012, soit vingt (20) ans après celle organisée dans la même ville en 1992 sur l'eau et l'environnement, a déclenché un important processus de concertation au sein des Nations-Unies et des acteurs de la communauté internationale autour des enjeux de développement du secteur de l'eau après 2015. Il est question d'échanger sur les grands défis de développement durable et sur les priorités nationales et régionales de valorisation des ressources en eau.

A ce sujet, la gestion des eaux constitue un défi particulièrement complexe en Afrique à cause d'une variabilité hydro-climatique intra et inter annuelle extrême, et du fait que la majorité des bassins sont transfrontaliers. Constituant des sources de revenus pour les populations riveraines, ces cours d'eau connaissent toutes sortes de pressions (pêche, agriculture, extraction parfois) dont les produits ou extrants contribuent à la vie quotidienne des dites populations.

Non seulement divers acteurs sont impliqués dans la gestion des cours d'eau transfrontaliers, mais en plus, il n'y a pas de coordination dans les types de valorisations qui sont faites de ces derniers. L'utilisation de ces ressources en eau est faite sans un plan de gestion consensuelle à long terme dans un contexte de changement climatique, et de développement durable. Ainsi, il devient indispensable de mener des actions en synergie et de façon coordonnée en vue du développement de politiques nationales et régionales durables afin de mettre l'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

C'est dans cette dynamique - et face à la dégradation continue des ressources autour de la rivière Mékrou, un affluent du fleuve Niger - que les autorités en charge de l'eau au Bénin, au Burkina et au Niger, en accord avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), ont manifesté leur intérêt pour le développement d'un cadre de coopération pour le bassin de la Mékrou qui impliquerait les acteurs à tous les niveaux. Forts de cela, le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP, Global Water Partnership) et le Centre Commun de Recherche (CCR) ont initié le Projet « **L'Eau pour la croissance et la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou** » et ont requis et obtenu l'endossement dudit projet par les gouvernements du Bénin, du Burkina et du Niger. La CUE a accepté de financer gracieusement ledit projet. Le GWP a délégué ses pouvoirs de mise en œuvre du projet au GWPAO.

Organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest, le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) devra être vu comme un service technique et professionnel indépendant, complémentaire aux structures régionales existantes et à toutes les parties

prenantes œuvrant activement à la mise en œuvre de la GIRE dans la région Ouest africaine. Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la région.

C'est donc tout naturellement que l'Unité de projet du projet Mékrou a été basée au bureau du GWP/AO à Ouagadougou.

D'une durée d'exécution de quatre (04) ans (allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017), le projet Mékrou est financé par la Commission de l'Union Européenne qui avait déjà financé ce type d'initiative en faveur des organismes de bassin africains à travers notamment le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

La pertinence de ce projet se justifie par la situation du bassin de la Mékrou (qui est un sous-bassin du bassin du Niger). Couvrant une zone de 10.500 km² et s'étendant sur le Bénin (80%), le Burkina (10%) et le Niger (10%), il comprend 36% de terres cultivées et 20% de mosaïque agriculture et végétation sèche¹. Dans le bassin de la rivière Mékrou, la variabilité du climat est élevée, les investissements liés à l'eau sont relativement limités, et il y a une corrélation forte entre la variabilité des précipitations et la performance du PIB. Dans les cas où la performance économique est étroitement liée aux précipitations et au ruissellement de l'eau, la croissance devient l'otage de l'hydrologie. La sécheresse en Afrique sub-saharienne représente un risque climatique majeur. Ce risque détruit les moyens de subsistance et les sources d'approvisionnement en nourriture des agriculteurs, entraînant un impact négatif majeur sur la croissance du PIB et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Dans ce contexte, le projet Mékrou vient donc à point nommé. C'est un projet pilote qui permettra de tester et de corriger les différents outils nationaux de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Par son biais, des outils et approches de planification seront développés pour aider les décideurs politiques et responsables de l'eau, à faire face aux défis complexes liés à la gestion et au développement de la ressource dans son caractère transfrontalier. Le projet Mékrou se veut donc être un véritable outil de synergie d'actions pour la gestion du bassin.

D'après les promoteurs, il devra être un vaste chantier d'innovations institutionnelles, techniques et technologiques, de recherches scientifiques qui permettront de mieux connaître la ressource afin de mettre en place un vrai plan durable de son utilisation. C'est cette dynamique qui pourra garantir aux populations d'en tirer des revenus économiques sur la durabilité et de réduire de ce fait la pauvreté dans une certaine mesure.

C'est cela qui justifie les objectifs (global et spécifiques) reconnus au projet Mékrou depuis le début.

En effet, l'objectif global de ce projet est de ***soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au Burkina, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans des zones en développement.***

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- ✓ la mise en place du Cadre de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier du Mékrou ;

¹ Voir Document de projet intitulé : « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou », Commission Union Européenne, Global Partnership West Africa, Mai 2013, page 7.

- ✓ l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau pour la croissance verte dans le bassin de la rivière Mékrou (sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié et conservation de l'environnement, pour répondre aux défis liés au changement climatique) et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

La réalisation de l'étude rapportée dans le présent document participe de l'exécution des activités de mise en œuvre du projet.

0.2. OBJECTIFS DE LA MISSION

0.2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission est tripartite conformément au titre de l'intervention, à savoir :

(i)- Elaborer le programme de renforcement des capacités au niveau de chaque pays (Bénin, Burkina, Niger) des agents des institutions impliquées dans la gestion du projet Mékrou aux niveaux central, déconcentré et décentralisé, en matière de gestion des connaissances.

La finalité est de proposer une véritable stratégie assortie d'un programme d'actions opérationnelles par pays permettant de contribuer à :

- ✓ l'utilisation des outils développés ;
- ✓ l'atteinte des objectifs du projet Mékrou ;
- ✓ et l'existence des ressources humaines bien qualifiées.

(ii)- Faire la consolidation des études faites au Bénin, Burkina, Niger sur les inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir, et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le projet. Ce faisant, il s'agira de rechercher une synergie entre les différents acteurs de toutes ces initiatives afin d'assurer un développement harmonieux et durable du bassin de la Mékrou dans un esprit transfrontalier apaisé. Pour cela, l'analyse devra aussi tenir compte des projets exécutés par les institutions régionales.

(iii)- Faire la consolidation des études faites au Bénin, au Burkina et au Niger sur le "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux".

0.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

❖ Pour ce qui concerne le Programme de renforcement des capacités :

a)- Analyser le cadre organique des structures répertoriées dans les rapports pays issus de la conduite de l'activité «Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, dans chaque pays (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) et **l'adéquation poste/profil.**

b)- Consolider l'identification et/ou identifier les institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de la gestion de l'eau transfrontalière).

c)- Proposer un programme d'actions de renforcement de capacités avec des recommandations pour sa mise en œuvre tant aux niveaux régional que national.

❖ Pour ce qui concerne la consolidation des inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution :

a)- Analyser les rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet.

b)- Consolider l'identification et/ou identifier des activités-doublons prévus dans le projet Mékrou à partir des rapports pays.

c)- Exploiter les données des projets exécutés ou en cours d'exécution par les institutions régionales.

d)- Consolider et/ou proposer de supprimer ou réaménager voire les reformuler, mais s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs du projet lesdites activités-doublons à partir des rapports-pays.

e)- Consolider les propositions et/ou proposer un guide sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources mises en œuvre dans le cadre du projet Mékrou.

❖ En ce qui concerne la consolidation Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux avec intégration des éléments du niveau régional :

Il s'agit **d'analyser et faire la synthèse des rapports** issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger **sur le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux.**

❖ Elaborer un rapport provisoire à faire valider au cours de l'atelier régional du comité consultatif.

❖ Elaborer le rapport de la session de validation.

0.3. MANDAT DU CONSULTANT ET LIVRABLES ATTENDUS AU REGARD DES TDR

Dans l'exécution de la mission, il est attendu du Consultant les tâches suivantes :

❖ Pour ce qui est de l'élaboration du programme de renforcement des capacités

a)-Analyse des rapports des PNE sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes

concernés en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)

Le Consultant exploitera les résultats des différentes études coordonnées par les PNE au niveau de chaque pays et fera ressortir une **synthèse sur les besoins en renforcement des capacités en matière de gestion des connaissances dans chaque pays sur les thématiques sus-énumérées** par des méthodes professionnelles pour chaque organisme concerné.

b)- Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)

Sur l'analyse faite plus haut, le Consultant fera une **synthèse sur les capacités disponibles aux niveaux national, régional et international pour assurer lesdites formations.**

Il relèvera, **pour chaque structure ainsi ciblée, les domaines de compétence spécifique d'activité.**

c)- Proposition d'un programme d'action de renforcement des capacités avec des recommandations pour sa mise en œuvre

Le Consultant devra proposer un programme d'action de renforcement des capacités comportant :

- ✓ Une description des **actions concrètes à mettre en œuvre** pour répondre aux différents points cités plus haut ;
- ✓ Une proposition des **études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires** ;
- ✓ Une évaluation des **volumes financiers nécessaires** à mobiliser et des **recommandations sur une répartition de la prise en charge de ce programme entre l'Etat et les partenaires** ;
- ✓ Une proposition de **chronogramme de mise en œuvre** de ce programme.

❖ En ce qui concerne la consolidation des études relatives aux inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution au Bénin, au Burkina et au Niger

a)- Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution

Sur la base d'un examen des rapports-pays relatifs aux inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution et tenant compte éventuellement en cas de besoin des différents diagnostics et études réalisées par le projet Mékrou et/ou entreprises dans d'autres cadres, le Consultant fera une **analyse critique desdits rapports en proposant un rapport-synthèse pour le niveau régional.**

Il procédera également à l'analyse des projets exécutés par les institutions régionales.

b)- Identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou

Sur la base des résultats de l'analyse menée ci-dessus, le Consultant mettra en évidence la **synthèse des activités-doublons au niveau du projet Mékrou par rapport aux autres**

initiatives dans la zone du projet à partir des rapports-pays. Après avoir justifié leur existence en activité-doublon pour l'atteinte des résultats, il proposera un **rapport-synthèse de les supprimer ou s'il juge opportun, leur réaménagement ou leur reformulation.**

c)- Guide sur la synergie à mettre en place

Sur la base de la situation des analyses ci-dessus, le Consultant proposera un **guide-synthèse sur la synergie à mettre en place entre le projet Mékrou et les autres initiatives en cours dans la zone du bassin** de manière à développer un environnement favorable à la mise en œuvre du projet en sauvegardant la biodiversité qui s'y développe à partir des rapports-pays. Cette synergie sera composée des **règles à observer, des méthodologies de collaboration, des actions à entreprendre et autres.**

- ❖ Quant à la consolidation des études du Diagnostic institutionnel participatif avec consultations de tous les acteurs principaux exécutés au niveau national

a)- Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur le Diagnostic participatif institutionnel avec consultation de tous les acteurs principaux

Le Consultant, sur la base d'un examen des rapports sur les études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur le Diagnostic participatif institutionnel avec consultation de tous les acteurs principaux, fera une **analyse critique desdits rapports en faisant un rapport-synthèse**. Il complètera ladite synthèse en y **intégrant les éléments régionaux afférents aux mêmes problématiques.**

b)- Elaboration du répertoire sur le diagnostic des institutions

Sur la base des résultats de l'analyse menée ci-dessus, le Consultant élaborera un **répertoire synthétique sur « le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux »** exécuté au niveau de chaque pays (Bénin, Burkina et Niger) avec les **éléments complémentaires du niveau régional.**

En définitive, selon les TdR² le rapport attendu au terme de cette étude devra comprendre trois (3) volumes distincts, à savoir :

Volume 1: Programme de renforcement des capacités, structuré en 3 parties :

- ✓ 1^{ère} Partie : Etat des lieux du personnel existant pour la mise en œuvre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) de toutes les structures impliquées dans le projet Mékrou.
- ✓ 2^{ème} Partie : Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière).
- ✓ 3^{ème} Partie : Programme d'actions de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le Projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau

² Termes de référence de l'étude, voir au point 7 sur : "Livrables attendus de la mission".

transfrontalière) sur la période 2015-2018 avec des recommandations pour sa mise en œuvre.

Volume 2 : Consolidation des résultats de l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet

- ✓ 1^{ère} Partie : Consolidation de l'identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou et les autres projets.
- ✓ 2^{ème} Partie : Consolidation de la proposition d'annulation des activités-doublons au niveau du projet Mékrou ou de leur redéfinition.
- ✓ 3^{ème} Partie : Elaboration du Guide-synthèse à partir des Guides contenus dans les rapports-pays sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources du projet Mékrou.

Volume 3: Synthèse sur le **Diagnostic institutionnel participatif** avec consultation de tous les acteurs principaux en y intégrant les éléments spécifiques y afférents au niveau régional avec un répertoire-synthèse.

0.4. COMMENTAIRES SUR LES ATTENTES DE LA MISSION

Le croisement des éléments des TdR présentés ci-dessus [*à travers les objectifs (général et spécifiques de la mission), le mandat du Consultant et les livrables attendus*] avec la réalité des contenus des rapports-pays conduit à faire la remarque importante que voici :

L'analyse des rapports pays sur les trois volets de l'étude montre une disparité évidente dans la compréhension des TdR (*qui ont été identiques pour les études faites au niveau national dans les trois pays*). Cette compréhension diversifiée a induit une différence dans la façon d'aborder les problématiques, tous volets confondus. Bien que l'essentiel des trois grandes rubriques à aborder s'y retrouve (*besoins en renforcement de capacités ; inventaire des projets ; diagnostic institutionnel participatif*), la façon de les traiter est différente. De même, les indications spécifiques apportées dans les TdR-pays ont été déterminantes dans les approches respectives et les structurations des rapports-pays qui, du reste, n'offrent pas toutes les informations requises pour répondre de façon absolue aux TdR de la présente étude régionale.

De ce fait, il en découle que les informations attendues/recherchées dans le cadre du travail de consolidation ne sont pas toujours disponibles dans les rapports, ou le sont en partie, ou bien se retrouvent dans un rapport pays mais pas dans l'autre, selon les volets abordés et les pays concernés.

Par rapport à cela, il est apparu nécessaire de procéder à des réajustements dans la mesure du possible.

0.5. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

De façon opérationnelle, la mission s'est déroulée selon les étapes ci-après :

- ✓ **Une séance de cadrage** : qui a permis : (i) de clarifier les attentes des deux parties en termes d'objectifs et de résultats de collaboration ; (ii) d'échanger autour de la méthodologie et du chronogramme d'intervention ; (iii) et d'analyser les contraintes de la mission.
- ✓ **La revue documentaire** : Il s'est agit d'utiliser toutes les sources d'informations, surtout les rapports d'études existants sur le Projet Mékrou pouvant fournir des données secondaires.
- ✓ **La confection des fiches d'analyse des rapports et d'exploitation des données recueillies** : Il s'est agit de produire des fiches de synthèses et autres grilles de dépouillement des données secondaires importantes suite à la lecture des documents.
- ✓ **Le traitement et l'analyse des données** : Ils ont consisté en : (i) la comparaison/croisement des informations relatives aux études sur les trois pays ; (ii) la recherche d'informations complémentaires par le biais d'entretiens avec quelques personnes-ressources ; (iii) l'analyse des données en termes de contenus, etc.
- ✓ **Rédaction des rapports** : il y a eu d'abord le premier jet du rapport soumis à l'appréciation au cours de l'atelier de validation, et les autres qui ont suivi en vue de la production du document amélioré.

**VOLUME I : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES**

Par rapport à ce volet sur le programme de renforcement des capacités, le premier objectif spécifique parle d' « *Analyser le cadre organique des structures répertoriées dans les rapports pays... et l'adéquation poste/profil* ». Cela s'est avéré difficilement réalisable pour plusieurs raisons :

- ✓ Premièrement parce qu'aucun rapport-pays n'a abordé la problématique de l'identification des besoins en renforcement des capacités des structures par le biais de l'analyse des cadres organiques et de l'adéquation profil/poste.
- ✓ Deuxièmement, parce que vouloir le faire maintenant dans le cadre de cette étude reviendrait à pouvoir disposer effectivement des cadres organiques de **toutes les structures concernées** au niveau des trois pays ; or ils n'existent pas systématiquement.
- ✓ Troisièmement, il y a lieu de tenir compte de la grande mobilité (turn over) du personnel des structures étatiques (due aux affectations, mutations, nominations, etc.).
- ✓ Quatrièmement, partir de l'analyse des cadres organiques et de celle de l'adéquation poste/profil pour l'identification des besoins en renforcement des capacités suppose :
 - non seulement reprendre le travail qui était attendu aux niveaux pays,
 - mais aussi occulter carrément ce qui a déjà été fait dans les rapports pays.
- ✓ Cinquièmement, ce type d'analyse prend énormément de temps, et risquerait d'éloigner le Consultant de la finalité de l'étude. Cela d'autant que les travaux de ce dernier sont basés avant tout sur les rapport-pays.

La conséquence de ce qui précède est que la 1^{ère} partie du volume 1 ne saurait présenter l'état des lieux du personnel des structures impliquées dans le projet Mékrou pour la mise en œuvre de la GC tel que mentionné dans les livrables attendus, mais bien une **synthèse sur les besoins en renforcement des capacités desdites structures par pays** comme il est souligné dans les tâches du Consultant.

Dans le travail réalisé et ici présenté, la stratégie a consisté à prendre en compte, non pas les capacités du personnel existant (de façon nominative) par structure (puisque l'information n'existe pas), mais bien entendu, les capacités des organismes respectifs concernés tel que cela a été fait dans les rapports pays.

A ce sujet, la manière d'identifier les organismes et institutions/acteurs intervenant dans le cadre du Projet Mékrou (*compte tenu de leurs prérogatives*) n'a pas été la même selon les rapports pays. Et parfois, cela a posé problème.

Ce premier volume comprend trois parties : (i) les besoins en renforcement des structures impliquées dans le projet tels qu'identifiées par pays ; (ii) les institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et de la gestion des connaissances ; (iii) le programme d'actions de renforcement des capacités.

1.1. SYNTHÈSE DES BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES CONNAISSANCES

Lorsqu'on se réfère au cadre logique du projet qui présente de façon précise les pôles d'activités qu'il doit mettre en œuvre, il en ressort les composantes essentielles que sont : la « Planification », la « GIRE », le « Changement climatique », la « Gestion des connaissances », et la « Gestion de l'eau transfrontalière ». Chacune de ces composantes a ses spécificités.

De ce point de vue, la question des besoins en renforcement de capacités devrait prendre en compte les trois éléments essentiels ci-après :

- ✓ *D'abord les acteurs intervenant dans les différents domaines pré-cités et concernés par le projet Mékrou* du fait de leur implication actuelle ou reconnue comme incontournable dans la mise en œuvre / gestion du projet à différents niveaux selon qu'ils soient dans la zone du projet proprement dite ou en dehors (à proximité ou non) ;
- ✓ *Ensuite les besoins en renforcement de capacités en matière de gestion des connaissances* dans chaque pays sur les thématiques sus-énumérées à travers une synthèse de l'ensemble des besoins.

Avant d'aborder la question du renforcement des capacités proprement dite, il s'avère nécessaire de présenter la problématique de la gestion des connaissances avec son application dans le cadre du projet Mékrou. Cela se justifie par le fait qu'en définitive, la gestion des connaissances concerne pratiquement les différents domaines dont il est question ici.

1.1.1. Aperçu sur la Gestion des connaissances (GC) dans le cadre du projet Mékrou

(1) Définition de la gestion des connaissances

L'analyse documentaire permet de comprendre que le concept de Gestion des Connaissances (GC) ou Knowledge Management (KM) en anglais date des années 2000. Il est donc très récent, et se définit comme « *l'ensemble des initiatives, des méthodes et des techniques permettant de percevoir, d'identifier, d'analyser, d'organiser, de mémoriser, et de partager des connaissances entre les membres des organisations, en particulier les savoirs créés par l'entreprise elle-même ou acquis de l'extérieur en vue d'atteindre l'objectif fixé* ». (Définition de Wikipédia). C'est aussi une méthode managériale pour la société de la connaissance (Charles Savage, Peter Drucker).

En d'autres termes, la gestion des connaissances est un processus de création, de diffusion et de partage de la connaissance en vue d'influencer les pratiques individuelles, organisationnelles et/ou politiques publiques.

Comme le souligne si bien le rapport Bénin, « *dans le cadre de ce projet, la gestion des connaissances peut être considérée comme étant les dispositions techniques, structurelles, organisationnelles et institutionnelles qui sont mises en place pour garantir l'effectivité du projet* ».

(2) Objectif et importance de la GC

L'importance de la GC dans le projet Mékrou vient du fait qu'elle se présente comme le moyen ou canal pour la mise en place d'un ensemble de stratégies, de méthodes et de dispositions opérationnelles en vue de rendre accessibles les **données** et les **informations**. Ces données et informations proviendront des différentes **études et recherches** réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet. La GC capitalisera également les acquis des études et connaissances produites par les autres partenaires du **secteur de l'eau, de l'environnement et des secteurs transversaux**. Ces données et informations seront mises à la disposition du public-cible (planificateurs et décideurs).

L'enjeu de la gestion des connaissances dans le cas précis du projet est bipartite :

- ✓ d'abord elle réside dans la méthode à adopter pour rendre accessible les données à collecter ;
- ✓ ensuite elle réside aussi dans la manière de s'enrichir des connaissances détenues par les autres partenaires.

La GC vise aussi à créer une synergie entre les acteurs pour permettre la création de nouvelles connaissances. Les résultats d'une étude peuvent engendrer d'autres études ou simplement la formulation de projets ou des actions de développement.

L'obstacle principal que rencontre le développement en Afrique de façon générale se trouve dans l'insuffisance du partage et de la communication des bonnes informations aux planificateurs et aux décideurs. En effet, mettre à leur disposition les bonnes informations aux bons moments permet d'améliorer la performance de leurs activités principales c'est-à-dire prévoir et gérer la cité.

Pourquoi un système de gestion des connaissances ?

Un bon système de gestion des connaissances au sein du projet Mékrou permet de :

- ✓ promouvoir une approche plus inclusive ;
- ✓ consacrer une meilleure participation des acteurs ;
- ✓ contribuer à l'amélioration des compétences et aptitudes ;
- ✓ contribuer à développer les opportunités de partenariat et de réduire par la même occasion les risques de duplication des interventions ;
- ✓ réduire les coûts des interventions ;
- ✓ contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

Une fois planté ce décor, quelles sont les structures/acteurs concernés par le projet de ces différents points de vue ?

1.1.2. Etat des lieux des structures impliquées dans le projet Mékrou pour la mise en œuvre de la Gestion des connaissances (GC)

Plusieurs acteurs interviennent dans le cadre du Projet Mékrou au niveau de chacun des trois pays. A cet effet, les études nationales, tous pays et toutes considérations confondus, conduisent à cinq (5) types d'acteurs, à savoir :

- ✓ structures étatiques (services de l'Etat aussi bien aux niveaux central que déconcentré) ;
- ✓ collectivités locales (niveau décentralisé) ;
- ✓ associations et organisations non gouvernementales / société civile ;
- ✓ prestataires de service (acteurs économiques et secteur privé) ;
- ✓ Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ces différents acteurs seront présentés en quatre (4) catégories, à savoir :

- ✓ Les **structures étatiques** (services de l'Etat aussi bien aux niveaux central que déconcentré) **avec les collectivités territoriales** (niveau décentralisé) ;
- ✓ Les **structures de la société civile** (associations et organisations non gouvernementales) ;
- ✓ Les **structures du secteur privé** (prestataires de service, acteurs économiques et autres du secteur privé) ;
- ✓ Les **Partenaires Techniques et Financiers** (PTF).

(1) Structures étatiques et collectivités territoriales

Un récapitulatif des structures étatiques auxquelles s'ajoutent les collectivités territoriales impliquées dans le Projet Mékrou et intervenant dans la gestion des connaissances permet d'aboutir au tableau suivant :

Tableau n°1 : Structures étatiques & collectivités territoriales impliquées ou concernées par le projet Mékrou

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
Ministère en charge de l'eau et démembrements ✓ DG-Eau ----- ✓ Services Eau (Alibori et Atacora) ✓ Services Hydraulique	Etatiques (centrales) Etatiques (déconcentrés)	Ministère en charge de l'eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement ✓ DGRE ----- Agence de l'eau du Gourma	Centrale Etatique (déconcentré)	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement ✓ DGRE	Etatique Centrale
Ministère en charge de l'Environnement (MEGCC RPRNF) et démembrements ✓ Direction Générale des de la Forêt et Ressource Naturelle (DGFRN) ✓ DG-Environnement ✓ Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC) ----- ✓ Centre National de Gestion des Réserves de Faune	Etatique (central) Etatique (sous-tutelle Ministère)	Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA)	Etatique (déconcentré)	Ministère de l'environnement, de la salubrité et du développement durable	Etatique

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
(CENAGREF) ✓ Centre National de la Télédétection et de la surveillance du couvert forestier (CeNATEL) ✓ Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ✓ Direction du Parc W ✓ Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABGIEF)	Etatique (sous-tutelle Ministère) Etatique (sous-tutelle Ministère) Etatique (sous-tutelle Ministère) Etatique (sous-tutelle Ministère)				
Ministère de la santé et ses démembrements et ses démembrements ✓ Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) ----- ✓ Directions Départementales de la Santé (DDS) et Zones Sanitaires	Etatique (central) Etatiques (déconcentrés)	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de l'Est	Etatique (déconcentré)	Ministère de l'Agriculture	Etatique
Ministère des Travaux Publics et des Transports		Direction Régionale de l'Eau des Aménagements	Etatique (déconcentré)	Ministère de l'Elevage	

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
Nord) ✓ Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	Etatique (sous-tutelle)				
Ministère de l'Énergie, des Recherches pétrolières et Minières et du Développement des énergies renouvelables (MERPMDER) ✓ Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ✓ Direction des Mines (DMines)	Etatiques (centrales)	Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA)	Etatique (déconcentré)	Direction de la Météorologie Nationale	
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement (MUHA) et ses démembrements ✓ Institut de Géographie National (IGN)		Direction Régionale en charge de l'Élevage (DRRAH)	Etatique (déconcentré)	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)	Etatique (national)
Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) ✓ Délégation à		Commune de Bartiebougou (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (locale)	Commission Nationale de l'Eau et l'Assainissement (CNEA)	Etatique (national)

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
l' Aménagement du Territoire (DAT)					
Institut National de l' Eau	Etatique (national)	Commune de Diapaga (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)	Centreagro-hydro-météorologique (AGRHYMET)	Etatique (national)
Laboratoires et centres de recherches universitaires (CIFRED, INE, LACEEDE, LHME, LEA, etc.)	Etatiques	Commune de Fada N' Gourma (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)	Haut-Commissariat à l' aménagement de la vallée du Niger	Etatique (national)
Communes	Etatiques (décentralisées)	Commune de Foutouri (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)	Université et centres de formation et/ou de recherche	Etatique (national)
Etablissement public à caractère intercommunal de Kouandé-Kérou-Péhunco (EPCI-2KP)	Etatique (décentralisé)	Commune de Gayeri (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)	ACMAD (Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement)	
Coordination des Usagers de l' eau du Bénin		Commune de Tambaga (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)	PartenariatNationaldel' E au(PNE) duNiger	
PartenariatNationaldel' Eau(PNE) duBénin		Commune de Tansarga (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)		
		Commune rurale de Matiacoali (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)		
		Commune rurale de Partiaga (Conseillers et les CVD)	Collectivité territoriale (décentralisé)		
		Direction Provinciale de l' Education Nationale et	Etatique (déconcentré)		

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
		de l'Alphabétisation (DPENA)			
		Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de l'Est	Etatique (déconcentré)		
		Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement de l'Est	Etatique (déconcentré)		
		Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de l'Est	Etatique (déconcentré)		
		Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA)	Etatique (déconcentré)		
		Direction Régionale en charge de l'Elevage (DRRAH)	Etatique (déconcentré)		
		Programme Développement de l'Agriculture PDA/GIZ	Programme (coopération bilatérale)		
		Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	Programme (coopération bilatérale)		
		Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)	Projet		
		Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est	Projet		

BENIN		BURKINA-		NIGER	
IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE	IDENTITE STRUCTURE	CATEGORIE
		(VALPAPE)			
		Région (Conseil régional)	Collectivité territoriale (décentralisé)		
		Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)			
		Partenariat National de l'Eau (PNE) du Burkina-			

(2) Structures de la société civile

Un panorama sur les structures de la société civile des trois pays actives dans le secteur de l'eau permet de faire le pont suivant.

Tableau n°2 : Structures de la société civile (actives dans le secteur de l'eau) impliquées ou concernées par le projet Mékrou

BENIN	BURKINA-	NIGER
Association Nationale des Usagers et Usagères du bassin (ANU)	Association Base Fandima (ABF)	Associations des Usagers de l'Eau (AUE)
Association Communale des Usagers et Usagères du bassin (ACU)	Association BANDI-SOANI (ABS/COVADI.B)	Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE)
Union Régionale des Producteurs (URP)	Action contre la faim (ACF)	Coalition WASH
Union Communale des Producteurs (UCP)	Association pour le développement des aires protégées (ADAP/ FAUDEB)	Cluster WASH
Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants	Association pour le Développement des Communautés Villageoises (ADCV)	Coordination Régionale des Usagers (CRU) des ressources naturelles du bassin du Niger

BENIN	BURKINA-	NIGER
(UDOPER)		
Union Communale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UCOPER)	Association femme et développement (AFD/BUAYABA)	Coordination Nationale des sagers (CNU) des ressources naturelles du bassin du Niger
REMAD	APAC/FINDIMA	Commission Nationale de l'Eau et l'Assainissement (CNEA)
ANOPER	Association pour le développement communautaire (APDC)	Plate-forme de Concertation des Acteurs Clés de la GIRE (PFCACGIRE)
DERANA	Association pour la promotion rurale du Gulmu (APRG)	Organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales ou internationales
DEDRAS-ONG	Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)	Association Nationale des Exploitants de Bois (ANEB)
Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)	Association FADAMA	Association de la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)
CARITAS	Association Todiyaaba pour le Culture (ATCD)	
Social Watch	Association TI-MANU (ATM)	
HELVETAS	Association TIN-TUA (ATT)	
Association pour la Promotion des Initiatives de Développement durable APIDeV	Catholic Relief Service (CRS)	
Bubdos	Helen Keller international (HKI)	
Iles de Paix (IDP)	Initiative communautaire pour le développement (ICODEV)	
BETEX-TP	Iles de Paix (IDP)	
APIC-ONG	Organisation catholique pour le développement et la Solidarité (OCADES)	

BENIN	BURKINA-	NIGER
Partenariat Local de l'Eau (PLE)	Pionniers pour la construction et le développement du Burkina (PION CON DE)	
ALFA OMEGA et ENVIRONNEMENT-ONG	Réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA)	
ALAFIA	AJDD-rp/ Ougapo	
ODES		
Vie et environnement		
Etablissement public à caractère intercommunal regroupant Kérou-Kouandé et Pehunco (EPCI-2KP)		

La troisième catégorie concerne les structures privées présentées dans le tableau suivant.

(3) Structures du secteur privé

Constituées des prestataires de service, des acteurs économiques et autres du secteur privé, les structures privées intéressant le projet du fait de leurs interventions sont un certain nombre selon les pays.

Tableau n°3 : Structures du secteur privé

BENIN	BURKINA-	NIGER
<u>Prestataires de service dans l'appui-conseil / Financement</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAOBAB ▪ BETEX-TP ▪ Bénin-Consul ▪ Canal Eau ▪ AERAMER 	Non renseigné	<u>Opérateurs privés</u> : bureaux d'études, entreprises, consultants individuels et ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement.

BENIN	BURKINA-	NIGER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DEDRAS-ONG ▪ Géo-Service ▪ IDID-ONG ▪ ODES-ONG ▪ ORPID-ONG ▪ URP ▪ UCP ▪ PLE ▪ AVIGREF 		
<p><u>Prestataires de service dans la formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAOBAB ▪ BETEX-TP ▪ Bénin-Consul ▪ Canal Eau ▪ AERAMER ▪ DEDRAS-ONG ▪ Géo-Service ▪ IDID-ONG ▪ ODES-ONG ▪ ORPID-ONG ▪ URP ▪ UCP ▪ PLE ▪ AVIGREF 	<p>Non renseigné</p>	<p><u>Sous-secteur AEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournisseurs de services [financement ; formation ; Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE)] : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureaux d'études (nationaux, sous-régionaux, internationaux) ; ✓ Consultants, sociétés de services comptables et experts-comptables ; ✓ Entreprises, Sociétés ; ✓ Banques, institutions de micro-finances ; ✓ Importateurs et commerçants. ▪ Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre

BENIN	BURKINA-	NIGER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ COSINUS-Conseil ▪ Afrique Performance ▪ Bico-sarl 		<p>les acteurs du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structures à compétences sociales ; ✓ AUE,AUSPE ; ✓ Délégués, CGPE. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs publics du secteur : les Associations des Usagers de l'Eau(AUE) et les Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés.
<p><u>Prestataires dans la Réalisation des travaux / ouvrages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydro-Génie ▪ FORAG ▪ FORATEC ▪ Canal-Eau ▪ FORAfrrique ▪ Glob explor ▪ Hydro-géo ▪ Hydrogène ▪ Hydro TP 	<p>Non renseigné</p>	<p><u>Sous-secteur de l'hygiène et l'assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures à compétences sociales (ONG, Bureaux d'études, associations villageoises autres...) ▪ Bureaux d'études (nationaux, sous-régionaux, internationaux), consultants, sociétés de services ▪ Entreprises ; Sous-traitants ; Tachérons (maçons, manœuvres). ▪ Importateurs, commerçants ▪ Banques, Institutions de micro-finances ▪ Familles ; parents d'élèves ; comités ▪ Individuels (Activité Génératrice de Revenus)

BENIN	BURKINA-	NIGER
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations professionnelles, consulaires, géographiques ▪ Comité d'H&A (COSAN, CVS)
<u>Prestataires en matière d'Etudes et recherche pour le développement</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MGE- Conseil ▪ Cosinus Conseil ▪ Golfe expertise ▪ APIC ▪ Afrique Etude ▪ Environnement Liner 	Non renseigné	Non renseigné
<u>Prestataires pour l'Intermédiation sociale et sensibilisation</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BAOBAB ▪ BETEX-TP ▪ Bénin-Consul ▪ Canal Eau ▪ AERAMER ▪ DEDRAS-ONG ▪ Géo-Service ▪ IDID-ONG ▪ ODES-ONG, ▪ ORPID-ONG ▪ AVIGREF 	Non renseigné	Non renseigné

BENIN	BURKINA-	NIGER
<ul style="list-style-type: none">▪ COSINUS-Conseil▪ Afrique Performance▪ Bénin-consul▪ Bico-sarl		

(4) Structures de coopération ou partenaires techniques et financiers (PTF)

Plusieurs partenaires techniques et financiers interviennent en tant que structures de coopération / Partenaires au développement soutenant le secteur.

Tableau n°4 : Structures de coopération ou PTF

Bénin	Burkina	Niger
Agence Française de Développement (AFD)	Helvetas swiss intercooperation	Agence Française de Développement (AFD)
Coopération allemande (GIZ)	Coopération allemande (GIZ)	Coopération allemande (GIZ)
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Coopération Technique Belge (CTB)		Coopération Technique Belge (CTB)
Union Européenne (UE)	Union Européenne (UE)	Union Européenne (UE)
Banque Mondiale (BM)	Banque Mondiale (BM)	Banque Mondiale
Coopération Suisse		Coopération Suisse
FIDA : Fond International pour le Développement Agricole		
Banque Africaine de développement (BAD)	Banque Africaine de développement (BAD)	Banque Africaine de développement (BAD)
Banque Ouest-Africaine pour le Développement (BOAD)	Banque Ouest-Africaine pour le Développement (BOAD)	Banque Ouest-Africaine pour le Développement (BOAD)
KFW	KFW	KFW
Plan-Bénin	Plan-Burkina	Plan-Niger
AFDI		
Helvetas		
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Global Water Partneship Ou Partenariat Mondial de l'Eau (GWP)	Global Water Partneship Ou Partenariat Mondial de l'Eau (GWP)	Global Water Partneship Ou Partenariat Mondial de l'Eau (GWP)

A partir de cet état des lieux effectué sur les acteurs intervenant dans le secteur de l'eau / gestion des connaissances, il s'agit maintenant de dégager leurs besoins en renforcement de capacités.

1.1.3. Synthèse des besoins en renforcement de capacités de Gestion des connaissances des structures concernées

Avant de procéder effectivement à la synthèse attendue, il y a lieu de s'accorder ou de rappeler le sens que l'on peut donner au « besoin en renforcement de capacités ».

Parler de « **besoin** » sous-entend automatiquement un manque, **un gap à combler**. Il s'agit donc ici de cerner **l'écart existant entre les activités et/ou interventions sur lesquelles les acteurs sont attendus et leurs compétences/capacités actuelles pour y répondre effectivement**. Et c'est précisément **ce gap qui constitue les besoins en renforcement de capacités** à combler.

Sans revenir dans les détails des rapports-pays, il a déjà été relevé que les TdR ont été appréhendés différemment par les personnes qui ont réalisé les études selon les pays. Cela explique que les démarches suivies pour l'identification des besoins en renforcement de capacités soient différentes. Ainsi :

- ✓ Le rapport du Bénin a procédé à : (i) l'identification des compétences requises pour la mise en œuvre efficace du projet (= référentiel de compétences) à partir du cadre logique ; (ii) l'évaluation des capacités des acteurs en présence par rapport à leurs rôles respectifs (résultats d'enquête) ; (iii) la détermination des besoins en renforcement de capacités par la comparaison des résultats précédents. Par ailleurs, il intègre une analyse situationnelle selon les types d'acteurs pour montrer également la nécessité de certaines thématiques transversales.
- ✓ Le rapport du Burkina- a identifié les besoins en formation à partir de l'appréciation de la proportion des acteurs ayant reçu des formations sur les trois thématiques qu'il a retenues (GIRE, CC, Gestion des eaux transfrontalières), et des besoins directement exprimés par lesdits acteurs. Peu nombreux, ces derniers sont ceux qui sont considérés comme acteurs incontournables dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- ✓ Le rapport du Niger a procédé à l'identification des besoins en renforcement aussi bien en termes de formation qu'en termes d'appuis divers nécessaires pour les structures respectives pour leur permettre de mieux s'organiser et de fonctionner plus correctement dans le cadre de leur implication dans la mise en œuvre du projet.

Quoi qu'il en soit, la synthèse ici faite dans le cadre de cette étude présente la situation par pays. Il est clair que parmi les acteurs impliqués dans le projet Mékrou en matière de GC, les PTF ne sont pas pris en compte du point de vue du renforcement des capacités.

Tableau n°5 : Synthèse des besoins en renforcement des capacités pour les acteurs du Bénin

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
Planification	Assurer la planification des différentes activités menées dans le bassin dans le temps et dans l'espace (adapter la gestion aux spécificités socioculturelle et économique du milieu)	ANU & ACU Autres associations d'usagers SDLP et chargé eau C/SAD de la Mairie SCDA
	Conduire un diagnostic sur l'état de la ressource	DST Mairies PLE
	Assurer la bonne la gestion de la ressource à travers des indicateurs de suivi	ANU & ACU Autres associations d'usagers SDLP et chargé eau C/SAD des Mairies DGEau

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
		Service Eau Atacora et Borgou
	Planifier sur la législation en cours pour la gestion des ressources en eau	DGEAU PLE & PNE ANU/ACU
	Définir des stratégies d'usages de l'eau/acteurs (dialogue politique)	PLE Autres associations DST Mairies
	Planifier sur le document cadre de gestion à élaborer (planifier à partir des documents de politiques)	PLE ANU & ACU Autres associations d'usagers agriculteurs et éleveurs
	Stratégies de l'occupation du sol par les acteurs	DST Mairies DGEAU Service Eau Atacora et Borgou
	Rendre fonctionnel les organisations des usagers de la ressource	INE PNE/PLE DGEau et Service Eau
GIRE	Sensibiliser et impliquer les usagers et usagères dans la gestion de la ressource en eau	DST Mairies PLE Associations
	Définir des stratégies de gestion durable des écosystèmes	Associations du bassin SDLP et chargé eau C/SAD de la Mairie Eau et forêts (RCPEN)
	Définir des stratégies de gestion intercommunale de la ressource	ABN CRU-BN DST Communes Mairies
	Assurer la maîtrise de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique	Associations usagers du bassin
	Système d'Information sur le bassin	INE DGEAU PLE
	Importance et application des 4 principes de Dublin	Associations diverses Services Etatiques PLE et PNE DST Mairies
	Implication du genre dans la gestion de la ressource en eau	Associations des usagères et usagers du bassin
	Reconnaissance des hydro éco régions (homogénéité des zones et activités adaptées)	Secteur Privé ONG et Associations DST
Changements climatiques	Développer des outils d'aide (services climatiques) à la décision en changement / variabilité climatique	DGEau INE CENATEL
	Capitaliser sur les stratégies endogènes de gestion de la ressource	Laboratoires d'Université DNM (Direction National de la Météorologie)
Gestion des connaissances	Capitaliser et organiser l'information	INE
	Elaborer d'un système d'information sur le bassin	PLE DST Mairies
	Diffuser l'information (stratégies, démarche et contenu)	Associations Secteurs privés

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
		Service de l'Etat
	Gérer de bases de données	INE
	Animer un site internet	PLE DST Mairies
Gestion transfrontalière de la ressource	Harmoniser les politiques et stratégies de gestions conjointes	ABN Associations CRU-BN
	Gestion transfrontalière de la ressource dans un contexte de changement climatique	DST Mairies INE

Tableau n°6: Synthèse des besoins en renforcement des capacités pour les acteurs duBurkina-

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
GIRE	Aspects économiques dans la gestion durables des ressources en eau	Agence de l'eau du Gourma (AEG)
	GIRE et environnement	Direction régionale en charge de l'eau (DREAHA)
	GIRE et décentralisation	Direction régionale en charge de l'agriculture (DRASA)
	GIRE et Gestion des conflits	Direction régionale en charge de l'environnement (DREDD)
	GIRE et multiples usages	Direction régionale en charge de l'élevage (DRRAH)
	Défis et enjeux de la gestion des ressources en eau	Programme d'appui aux Parcs de l'entente (PAPE)
	GIRE et promotion des productions forestières non ligneuses	Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE)
	Concept et définition de la GIRE et des acteurs	(ONG) Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)
	Hygiène au niveau des forages	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)
	GIRE et Mobilisation des ressources en eau	Conseillers et les CVD au niveau des Communes
	Définition principe et stratégie de la GIRE	Conseil Régional au niveau de la Région
	Maitrise et gestion des eaux de surface	
	Risque de pollution des eaux souterraines	
	Les domaines de la GIRE et rôle des acteurs	
	GIRE et mobilisation des acteurs de l'eau	
	Culture maraichères	
	GIRE et Genre	
	Stratégie et mécanisme d'une gestion durable des ressources en eau	
	GIRE et législation de l'eau	
	Technique d'élaboration de projet sur la GIRE	
	Conservation des eaux et des sols	
L'eau comme source de vie		
GIRE et rôle des acteurs du secteur de l'eau		
GIRE et évaluation impact environnemental et orpaillage		
Rôles de la GIRE dans la lutte contre la		

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
	pauvreté	
Changements climatiques	Définition et causes des changements climatiques	Agence de l'eau du Gourma (AEG)
	Causes et conséquences des CC	Direction régionale en charge de l'eau (DREAHA)
	Conséquence et impact sur l'agriculture et les coûts de l'adaptation	Direction régionale en charge de l'agriculture (DRASA)
	Causes des changements climatiques	Direction régionale en charge de l'environnement (DREDD)
	Changements climatiques et développement	Direction régionale en charge de l'élevage (DRRAH)
	Impact des CC sur les ressources en eau	Programme d'appui aux Parcs de l'entente (PAPE)
	CC et gestion des risques	Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE)
	Stratégie de lutte contre les changements climatiques	(ONG) Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)
	CC et gestion de la faune	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)
	Changements climatiques et ressources en eau	Conseillers et les CVD au niveau des Communes
	Concept et définition des changements climatiques	Conseil Régional au niveau de la Région
	Renforcement des capacités des acteurs à la résilience aux CC	
	La conservation de l'eau malgré les aléas climatiques	
	Adaptation aux changements climatiques	
	Environnement et changements climatiques	
	Adaptation au CC et coopération pour le développement	
	Éducation au CC pour les pays en Afrique de l'ouest	
	Changements climatiques et ressources en eaux	
	Gestion des catastrophes liées aux changements climatiques	
	Adaptation aux conséquences du CC dans le secteur agricole	
CC et adaptation des technologies		
Technique d'élaboration des projets sur les CC		
Technique de construction des ouvrages hydrauliques adaptés aux CC		
Rareté de l'eau est un facteur climatique		
	Gestion transfrontalière des eaux et coopération internationale	Agence de l'eau du Gourma

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
Gestion des eaux transfrontalières	Coopération inter-locale et gestion des eaux transfrontalières entre le Burkina; Niger et Benin: cas du bassin du Niger	(AEG) Direction régionale en charge de l'eau (DREAHA)
	Connaissance de la planification et gestion des eaux transfrontalières	Direction régionale en charge de l'agriculture (DRASA)
	Gestion transfrontalières des eaux et coopération internationale	Direction régionale en charge de l'environnement (DREDD)
	Gestion des eaux transfrontalières	Direction régionale en charge de l'élevage (DRRAH)
	Technique de planification et gestion concertée des eaux transfrontalières	Programme d'appui aux Parcs de l'entente (PAPE)
	Comment planifier les eaux transfrontalières	Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE)
	Acteurs et rôle des acteurs de la planification des eaux transfrontalières	(ONG) Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)
	Information sur les eaux transfrontalières	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)
	Outils de la planification transfrontalière	Conseillers et les CVD au niveau des Communes
	Comment gérer les eaux transfrontalières	Conseil Régional au niveau de la Région
	Prévenir les conflits et promouvoir la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières du bassin du Niger et de la Mékrou	
	Suivi de la planification et gestion des eaux transfrontalières	
Gestion durable des eaux transfrontalières		
Planification	Hydrologie, hydrogéologie et gestion des ressources en eau	Agence de l'eau du Gourma (AEG) Direction régionale en charge de l'eau (DREAHA)
	Planification et GAR	Direction régionale en charge de l'agriculture (DRASA)
	Formation et gestion des projets: méthodes et techniques	Direction régionale en charge de l'environnement (DREDD)
	Gestion économique des ressources en eaux communales	Direction régionale en charge de l'élevage (DRRAH)
	Comment élaborer une charte foncière	Programme d'appui aux Parcs de l'entente (PAPE)

Domaines	Besoins en renforcement / Thématiques	Acteurs à former
	Utilisation des sols cultivables	<p>Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE)</p> <p>(ONG) Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)</p> <p>Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)</p> <p>Conseillers et les CVD au niveau des Communes</p> <p>Conseil Régional au niveau de la Région</p>

Tableau n°7: Synthèse des besoins en renforcement des capacités des acteurs du Niger

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
Structures régionales	
Autorité du Bassin du Niger	Dispose de toutes les capacités de gestion de connaissance
Centre régional du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS/AGRHYMET)	
Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD Niger, African Center of Meteorological Application for Development)	
Structures étatiques ou gouvernementales	
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) à travers 04 structures centrales les plus impliquées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), ▪ Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), ▪ Direction d'Appui-Conseil et d'intervention (DACI) ▪ Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et l'Assainissement (CFTEA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de cahiers de charges, lettres de mission et des contrats d'objectifs pour les agents. ▪ Elaboration et mise en œuvre d'une politique de communication afin de rendre visible les stratégies, politiques, actions et réalisations du MHA. ▪ Dote DGRE, la DEP, la DACI, le CFTEA et les DRHA et DDHA de moyens humains et matériels. • Renforcer les capacités des agents à travers des actions de formation afin qu'ils accomplissent leurs missions
Ministère de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des capacités des agents à travers des formations. ▪ Moyens matériels techniques (équipements de terrain GPS, Station totale et matériels roulants). • Equipements de bureau pour rendre opérationnelles les structures déconcentrées de la DGGR situées dans la zone du projet
Coordination nationale nigérienne des usagers des ressources du bassin du Niger	Opérationnalisation de la CNU et de sa cellule technique sera effective si les parties prenantes respectent leurs engage

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
(CNU)	mentsdans le cadre du protocole d'entente.
Direction de la Météorologie Nationale (DMN)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui en moyens financiers et humains (notamment en techniciens). ▪ Remplacement des équipements en raison de leur vétusté. ▪ Extension des locaux. ▪ Densification des réseaux d'observation. ▪ Dotation en équipements de suivi des systèmes pluvio-orageux (radars météorologiques). ▪ Remplacement des équipements informatiques vétustes. ▪ Création d'un centre de calcul pour l'élaboration des prévisions météorologiques à moyenne échéance (3 à 5 jours) et de modélisation climatique. ▪ Mise en place de groupes électrogènes pour faire face aux coupures et baisses de tension récurrentes d'électricité.
Ministère de l'Agriculture	<p>Renforcement en moyens humains et matériels nécessaire au niveau des structures suivantes de l'UAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faculté des Sciences et Techniques (<u>FST</u>), ▪ Faculté des Lettres et Sciences Humaines (<u>FLSH</u>), ▪ Faculté d'Agronomie (FA), ▪ Faculté des Sciences Economiques et Juridiques (FSEJ), ▪ Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) et ▪ Institut des Radio-isotopes (IRI).
Coordination nationale nigérienne des usagers des ressources du bassin du Niger (CNU)	<p>Renforcement en moyens matériels, logistiques et financiers des organes suivants du PNE-Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Secrétariat permanent (SP); ▪ Le Comité Scientifique et Technique (CST).
Direction de la Météorologie Nationale (DMN)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale par les collectivités territoriales. ▪ Mise en place d'une politique de formation en bonne et due forme. ▪ Mise en œuvre des mécanismes de suivi des formations. ▪ Accélération du processus d'installation de l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) afin de doter les collectivités territoriales d'un cadre d'accompagnement financier dont l'existence contribuera significativement au renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale. ▪ Formation des acteurs communaux au plaidoyer pour la recherche des financements. ▪ Délimitation avec précision les territoires communaux. Particulièrement urgente pour les communes des grandes agglomérations (communautés urbaines et communes chef-lieux des régions). Dans ce cadre, envisager globalement la question des limites des communes rurales dans la perspective de l'intercommunalité.

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
Université de Niamey (= UAM : Université Abdou Moumouni)	<p>Renforcement en moyens humains et matériels nécessaires au niveau des structures suivantes de l'UAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faculté des Sciences et Techniques (FST), ▪ Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), ▪ Faculté d'Agronomie (FA), ▪ Faculté des Sciences Economiques et Juridiques (FSEJ), ▪ Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) et ▪ Institut des Radio-isotopes (IRI).
Partenariat National de l'Eau (PNE)-Niger	<p>Renforcement en moyens matériels, logistiques et financiers des organes suivants du PNE-Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Secrétariat permanent (SP); ▪ Le Comité Scientifique et Technique (CST).
Municipalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage locale par les collectivités territoriales. ▪ Mise en place d'une politique de formation en bonne et due forme. ▪ Mise en œuvre des mécanismes de suivi des formations. ▪ Accélération du processus d'installation de l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) afin de doter les collectivités territoriales d'un cadre d'accompagnement financier dont l'existence contribuera significativement au renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale. ▪ Formation des acteurs communaux au plaidoyer pour la recherche des financements. ▪ Délimitation avec précision les territoires communaux. Particulièrement urgente pour les communes des grandes agglomérations (communautés urbaines et communes chef-lieux des régions). Dans ce cadre, envisager globalement la question des limites des communes rurales dans la perspective de l'intercommunalité.
ONG locales et associations de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation en leur faveur des réunions/ateliers de vulgarisation des stratégies et politiques nationales dans le secteur de l'eau et l'assainissement. ▪ Facilitation de la régularité de la tenue des réunions du cadre de concertation MH/A-PTF et la décentralisation dudit cadre. ▪ Facilitation de la concertation communes-ONG afin que les municipalités soient informées et qu'elles puissent suivre les actions réalisées par les ONG.
Structures privées	
Opérateurs privés (bureaux d'études, entreprises, consultants individuels et ONG) du secteur de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une organisation interne plus cohérente, ▪ Se spécialiser par rapport aux différents domaines d'intervention relativement à la gestion de l'eau
Sous-secteur de l'AEP	(1) Appuis aux structures à compétences sociales (ONG, Bureaux d'études, autres...) :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournisseurs de services (financement, 	

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
<p>formation, les Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) et les Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur. ▪ Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations ▪ Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification de la concurrence entre ONG et Bureaux d'Etudes. ▪ Formations technique et en gestion des adjudicataires, (professionnelle et initiale). ▪ Formation des acteurs de terrain. ▪ Amélioration (coaching) et externalisation des prestataires de services. ▪ Appuis à la constitution d'associations, à la représentativité/dialogue. ▪ Accès aux appuis éventuels en équipements et matériels. ▪ Accès aux appuis éventuels au financement (prêts, cautions de marchés, cautions d'avances,...). <p>(2) Renforcement des capacités des entreprises, des sous-traitants, des tâcherons (maçons, manoeuvres,...) et des fabricants de réservoirs aux fins d'améliorer leurs prestations dans la construction des puits, forages et adductions d'eau potable (AEP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations technique et en gestion des adjudicataires, (professionnelle et initiale). ▪ Formation des acteurs de terrain. ▪ Amélioration (coaching) et externalisation des prestataires de services. ▪ Appuis à la constitution d'associations, à la représentativité/dialogue. ▪ Accès aux appuis éventuels en équipements et matériel. ▪ Accès aux appuis éventuels au financement (prêts, cautions de marchés, cautions d'avances,...). <p>(3) Appuis aux importateurs et commerçants [fournisseurs de matériaux (ciment, fers,...), d'équipements, de matériels, etc.)] :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitation de l'accès à l'information prévisionnelle des besoins (matériaux et matériels neufs, maintenance). ▪ Facilitation de l'accès à des stages sur l'optimisation de la gestion des stocks et de la chaîne d'approvisionnement. ▪ Facilitation de l'accès à un service de facilitation de l'exonération de taxes. <p>(4) Appuis aux réparateurs, délégataires, GCPE, BCC et SAC/SPE dans le cadre de la gestion/distribution de l'eau, du contrôle de la gestion de l'eau et de la maintenance des infrastructures et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation technique et financière. ▪ Formation aux techniques de maintenance et de prévision. ▪ Appui à la constitution d'associations, à la

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
	<p>représentativité et au dialogue.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au dialogue avec le maître d'ouvrage (MO). ▪ Appui et sensibilisation à l'action commerciale d'extension du réseau en cohérence avec le futur prévisible (branchements privés). ▪ Formation socio-culturelle. ▪ Formation technique et appui au contrôle indépendant. ▪ Formation aux techniques de maintenance des divers équipements. ▪ Formation à la gestion/prévision de maintenance et de stockage de pièces. ▪ Accès aux appuis éventuels à l'équipement matériel. <p>(5) Renforcement des AUE et AUSPE pour le contrôle de l'exploitation de l'ouvrage par les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation technique et appui à la gestion stratégique et financière. ▪ Appui à la constitution d'associations, à la représentativité et au dialogue. ▪ Formation socio-culturelle.
	<p>(1) Renforcement en moyens humains et matériels nécessaires au niveau des structures suivantes de l'UAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faculté des Sciences et Techniques (FST), ▪ Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH), ▪ Faculté d'Agronomie (FA), ▪ Faculté des Sciences Economiques et Juridiques (FSEJ), ▪ Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) et ▪ Institut des Radio-isotopes (IRI).
Sous-secteur de l'hygiène et l'assainissement	<p>(1) Renforcement des structures à compétences sociales (ONG, Bureaux d'études, médias et structures de communication, autres...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarification de la concurrence entre ONG et Bureaux d'Etudes. ▪ Formations technique et en gestion des adjudicataires, (professionnelle et initiale). ▪ Formation des acteurs de terrain. ▪ Amélioration (coaching) et externalisation des prestataires de services. ▪ Appuis à la constitution d'associations, à la représentativité/dialogue. ▪ Accès aux appuis éventuels en équipements et matériels. ▪ Accès aux appuis éventuels au financement (prêts, cautions de marchés, cautions d'avances... <p>(2) Renforcement des capacités des entreprises, des sous-traitants, des tâcherons (maçons, manœuvres,...) et des fabricants et pré-fabricants aux fins d'améliorer leurs prestations dans la construction des latrines (fosses, maçonnerie,</p>

Nom des structures/acteurs	Besoins en renforcement / Thématiques
	<p>superstructures, etc.):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations technique et en gestion (professionnelle et initiale) des adjudicataires. ▪ Amélioration (coaching) et l'externalisation des prestataires de services. ▪ Appui à la constitution d'associations et à la représentativité/dialogue. ▪ Accès aux appuis éventuels en équipements et matériels. ▪ Accès au financement. <p>(3) Appuis aux importateurs et commerçants (fournisseurs de matériaux (ciment, fers,) d'équipements, de matériels, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilitation de l'accès à l'information prévisionnelle des besoins (matériaux et matériels neufs, maintenance). ▪ Facilitation de l'accès à des stages sur l'optimisation de la gestion des stocks et de la chaîne d'approvisionnement. ▪ Facilitation de l'accès à un service de facilitation de l'exonération de taxes. <p>(4) Renforcement en matière de gestion des ouvrages des familles (pour les équipements familiaux), les contractants pour les latrines publiques) et des élèves dans les établissements scolaires, peuvent être appuyés dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation technique et financière. ▪ Formation aux techniques de maintenance et de contrôle d'utilisation. ▪ Appui à la constitution d'associations, à la représentativité et au dialogue. ▪ Formation aux techniques de maintenance des divers équipements. ▪ Formation en hygiène et assainissement.

1.2. IDENTIFICATION DES INSTITUTIONS DE FORMATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET EN MATIERE DE GESTION DES CONNAISSANCES

1.2.1. Panorama sur la situation d'ensemble des ressources en formation

L'analyse des rapports nationaux révèle que :

- ✓ Au Burkina-, peu d'organismes et de structures de formation disposent des compétences nécessaires pour la formation en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), Changements Climatiques (CC), et Gestion des Eaux transfrontalières (GET). La réalité du terrain montre que les offres de formation sont plus orientées vers la GIRE et les changements climatiques (CC). La Gestion des Eaux Transfrontières (GET) étant très spécifique, elle reste très marginale dans les offres,

même au niveau d'une structure aussi réputée que les 2ie. C'est sous forme de module que la thématique de la GET est abordée dans le Master GIRE. La GET n'est pas une discipline à part entière jusque-là. Aussi, le Burkina dispose-t-il d'institutions réputées dans la formation de la gestion des ressources en eau.

- ✓ Au Bénin, l'Institut National de l'Eau (INE) vient d'ouvrir ses portes. Il s'agit d'une institution de formation professionnalisée, de perfectionnement, de recherche et d'appui au développement. Il forme dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de la sécurité alimentaire. Il a pour objectif de contribuer à une meilleure résolution des problèmes d'eau et d'assainissement au Bénin.
- ✓ Au Niger, il existe des institutions de formations dans le secteur de la gestion des connaissances. Il s'agit, entre autres, de : AGRHYMET, l'Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG), les universités et l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC).

De façon récapitulative, les institutions de formation ci-après sont identifiées:

Tableau n°8 : Ressources ou Structures de formation identifiées au niveau national des trois pays et au plan régional et international

Bénin	Burkina	Niger
Structures nationales de formation		
<p><u>Universités / Instituts de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoires et centres de recherches et de formation des universités ▪ Université d'Abomey-Calavi ▪ Institut National de l'Eau (INE) 	<p><u>Universités / Instituts de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut de Géographie de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) de l'Université de Ouagadougou ▪ LAME de l'Université de Ouagadougou ▪ Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG), actuelle Université Aube Nouvelle 	<p><u>Universités / Instituts de formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Université Abdou Moumouni (UAM) ▪ Ecole Doctorale SVT de l'UAM ▪ Faculté des Sciences et Techniques ▪ Faculté d'Agronomie de l'UAM ▪ AGRHYMET ▪ Ecole des Mines et de la Géologie (EMIG) ▪ EMAIR ▪ Université de Zinder ▪ Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) de Zinder
<p><u>Structures étatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CARDER ▪ Direction Générale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DGAER) du Ministère en charge de l'Agriculture ▪ DG Eau ▪ Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles(DGFRN) ▪ Direction de L'information de la Communication Agricole et de la 	<p><u>Structures étatiques et autres structures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BIOFORCE ▪ GEeau (Bobo Dioulasso) ▪ SP/CONEDD ▪ WASCAL ▪ WA-WASSA ▪ Partenariat National de l'Eau (PNE) - Burkina 	<p><u>Structures étatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA)du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ▪ Direction Générale du Génie Rural (DGGR) du Ministère de l'Agriculture (MAG) ▪ Institut Pratique du Développement Rural (IPDR) du Ministère de l'Agriculture (MAG)

<p>Formation des Producteurs(DICAF)du Ministère en charge de l'Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction de la Météorologie Nationale (DMN) ▪ Institut National pour la Recherche Agricole du Bénin (INRAB) du Ministère en charge de l'Agriculture ▪ Partenariat National de l'Eau (PNE) - Bénin ▪ Partenariat Local de l'Eau (PLE) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat National de l'Eau (PNE) - Niger
<p><u>Cabinets/Bureaux d'études/Consultants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SETEM-Bénin ▪ AERAMR ▪ Afrique Etudes ▪ Afrique Performances ▪ Alpha Omega et environnement ONG ▪ Canal-Eau ▪ CePEPE ▪ CENAGREF ▪ Cosinus Conseils ▪ COTEF Sarl ▪ EARG ▪ Fedol Triangle ▪ FORAG 	<p><u>Cabinets/Bureaux d'études/Consultants</u></p> <p style="text-align: center;">Non renseigné</p>	<p><u>Cabinets/Bureaux d'études/Consultants</u></p> <p style="text-align: center;">Non renseigné</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ FORATEC ▪ FORAfrique ▪ GECA-Prospective ▪ Golf Expertise ▪ Glob explor ▪ Hydro-géo ▪ Hydrogène ▪ Hydro TP ▪ Liner Environnement ▪ MGE Conseils ▪ Consultants indépendants 		
---	--	--

Structures régionales et internationales de formation

Structures régionales & leur localisation		Structures internationales & leur localisation	
Unité de coordination des ressources en eau (UCRE)	Ouagadougou et zone CEDEAO	Université de Liège (ULG)	Liège (Belgique)
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Ouagadougou	Ecole Nationale supérieure d'agronomie de Toulouse	Toulouse (France)
CCRE/CEDEAO (Centre de Coordination des Ressources en Eau)	Ouagadougou	Ecole Nationale de Météorologie	Toulouse (France)
Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE)	Ouagadougou et Kamboinsé	Enda Europe	Paris (France)
Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement	Niger	Alliance Internationale sur le Genre et le Changement Climatique	PNUD (New York, Etats Unis)
Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC)	Niger	Académie de l'eau, Office international de l'eau (OIeau)	Paris (France)
ENI/ABT	Bamako (Mali)	Centre Universitaire de Formation en Environnement (CUFE), Université de Sherbrooke	Québec (Canada)

ENTP	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)	Réseau International des Organismes de Bassin	Paris (France)
Polytechnique de Thiès	Sénégal		

1.2.2. Répartition des institutions de formation selon les domaines de compétences spécifiques

Les ressources ou institutions de formation identifiées dans le tableau précédent n'interviennent pas forcément toutes dans les mêmes domaines de la gestion des connaissances. De ce point de vue, une classification de celles-ci selon les domaines de compétences [GIRE, Changements Climatiques (CC), et a Gestion des Eaux Transfrontalières (GET)] et le niveau de vocation [national, régional et international], est ici réalisée.

Tableau n°9: Répartition des ressources / structures de formation identifiées selon les domaines de compétences et le niveau de vocation

Domaines de formation	Structures nationales			Structures régionales	Structures internationales
	Bénin	Burkina	Niger		
Gestion des connaissances (GC)	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné
Gestion intégrée des ressources en au (GIRE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Université d'Abomey-Calavi ▪ Institut National de l'Eau (INE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut de Géographie de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) de l'Université de Ouagadougou ▪ WA-WASSA ▪ BIOFORCE ▪ ISIG ▪ LAME (Université de Ouagadougou) ▪ GEeau 	Non Renseigné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UCRE (Ouagadougou et Zone CEDEAO) ▪ UICN (Ouagadougou) ▪ 2IE (Ouagadougou) ▪ AGRHYMET (Niamey) ▪ Centre de coordination des ressources en eau (CCRE/CEDEAO) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Université de Liège (ULG) en France ▪ Académie de l'eau, Office international de l'eau (Oleau) en France ▪ Centre universitaire de formation en environnement (CUFE), ▪ Université de Sherbrooke /

Domaines de formation	Structures nationales			Structures régionales	Structures internationales
	Bénin	Burkina	Niger		
					Canada
Changements climatiques (CC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut National de l'Eau (INE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IGEDD (Université de Ouagadougou) ▪ WA-WASSA ▪ BIOFORCE ▪ ISIG ▪ LAME (Université de Ouagadougou) ▪ WASCAL (Ouagadougou) ▪ GE eau (Bobo Dioulasso) ▪ SP/CONEDD 	Non Renseigné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE (Ouagadougou) ▪ UCRE (Ouagadougou et Zone CEDEAO) ▪ UICN (Ouagadougou) ▪ AGRHYMET (Niamey) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Académie de l'eau, Office international de l'eau (OIEau) en France ▪ Centre universitaire de formation en environnement (CUFE), ▪ Université de Sherbrooke / Canada
Gestion (des eaux) transfrontalière(s) (GET)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institut National de l'Eau (INE) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IGEDD (Université de Ouagadougou) ▪ GE eau (Bobo Dioulasso) 	Non Renseigné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2IE (Ouagadougou) ▪ UICN (Ouagadougou) ▪ AGRHYMET (Niamey) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Université de Liège (ULG) en France ▪ Académie de l'eau, Office international de l'eau (OIEau) en France ▪ Centre universitaire de formation en environnement (CUFE), ▪ Université de Sherbrooke / Canada

L'analyse de ce tableau montre que parmi les institutions identifiées (*cf. tableau n°8*), nombreuses sont celles qui n'ont pu être classées par rapport à leurs domaines de compétences en matière de gestion des connaissances. Cela se justifie par le fait que ces précisions sont inexistantes dans les rapports-pays. Par ailleurs, il y a lieu de relever que plusieurs d'entre elles – notamment les bureaux d'études/Cabinets (cas du Bénin) – sont des structures qui apportent leur appui en matière de renforcement des capacités d'une façon générale. Cela signifie qu'elles ont la possibilité de recruter des spécialistes selon les besoins, pour proposer des contenus formations et/ou animer des sessions en fonction de la demande.

1.3. PROGRAMME D' ACTIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES STRUCTURES NATIONALES IMPLIQUEES DANS LE PROJET MEKROU DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CONNAISSANCES SUR LA PERIODE 2015-2018 AVEC DES RECOMMANDATIONS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Ce qui est appelé ici « programme d'actions de renforcement des capacités » n'est rien d'autre que le plan de formation avec ses différentes composantes. Celui-ci est issu, en principe, de l'analyse des besoins identifiés, et d'autres types d'informations qui restent difficiles à renseigner à l'étape actuelle.

Par rapport à ce programme de renforcement, les TDR ont spécifié les quatre (4) points ci-après :

- ✓ Une description des actions concrètes à mettre en œuvre ;
- ✓ Une proposition des études complémentaires qui s'avéreraient nécessaires ;
- ✓ Une évaluation des volumes financiers à mobiliser, et des recommandations sur une répartition de la prise en charge de ce programme entre l'Etat, les partenaires et les acteurs de l'eau ;
- ✓ Une proposition de chronogramme de mise en œuvre de ce programme.

En toutelogique, le 2^{ème} point sur les études complémentaires éventuelles devrait être le dernier de cette rubrique relative au programme d'actions de renforcement des capacités, dans la mesure où l'identification desdites études est le corolaire de l'indisponibilité/insuffisance constatée d'informations capitales devant permettre de développer pleinement ce programme d'actions de renforcement des capacités.

1.3.1. Cahier des charges des actions de formation retenues

Il s'agit précisément du descriptif desdites actions de formation à mettre en œuvre. Pour y parvenir, il a été procédé à une analyse à deux niveaux.

(1) Premier niveau d'analyse : Formulation des modules de formation et classification par domaine de formation

L'analyse des besoins en renforcement des capacités/formation identifiés au niveau des trois pays et récapitulés dans les tableaux n°4, n°5 et n°6 a abouti à une **catégorisation des besoins en sept (7) grands centres d'intérêt ou domaines de formation** qui pourraient se rapporter à des fonctions. Ce sont :

- ✓ Le domaine (ou fonction) "Planification"
- ✓ Le domaine (ou fonction) "Management"
- ✓ Le domaine (ou fonction) "Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)"
- ✓ Le domaine (ou fonction) "Changements climatiques"
- ✓ Le domaine (ou fonction) "Gestion des Connaissances"

- ✓ Ledomaine (ou fonction) "Gestion transfrontalière de la ressource eau"
- ✓ Ledomaine (ou fonction) "Gestion des eaux transfrontalières"

Une fois cette catégorisation effectuée, il s'est agi de formuler les besoins en thématiques/modules de formation classés suivants les domaines de formation. Cela permet au projet Mékrou de disposer d'un référentiel en matière de formation.

Il est clair que les principales cibles des formations sont les acteurs identifiés dans les rapports pays. Pour des raisons d'efficacité, d'autres cibles pourraient être associées au déroulement des modules.

La synthèse de l'analyse se trouve dans les tableaux suivants :

Tableau n°10 : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Bénin

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs cibles
Planification	<u>Module 1</u> : Planification (planification des activités au niveau du bassin Mékrou ; planification en lien avec la législation en cours pour la gestion de l'eau) ; concept, différents formes et aspects de la planification, outils etc.	SDLP et chargé d'eau; DG Eau; PLE ; PNE ; ANU ; ACU; C/SAD des mairies ; Service eau Atacora et Borgou ; SCDA; Autres associations d'usagers de l'eau.
	<u>Module 2</u> : Techniques de suivi-évaluation des actions de développement de la Mékrou	
	<u>Module 3</u> : La coopération au développement	PNE; PLE ; ANU ; ACU ; Associations d'usagers de l'eau ; Agriculteurs et Eleveurs ; DST Mairies ; DG Eau ; Service eau Atacora et Borgou; Autres associations.
	Module 4 : Ingénierie sociale	
	Module 5 : La dynamique sociale	
	Module 6 : Stratégie d'occupation du sol par les acteurs	
	Module 7 : Conduite d'une étude de diagnostic sur l'état de la ressource	
Module 8 : Définition de stratégies d'usages de l'eau		
Management	Module 1 : Management des organisations des usagers de la ressource	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau
	Module 2 : Processus décisionnel	
	Module 3 : Organisation et méthodes	
	Module 4 : Leadership	
	Module 5: Technique d'animation de groupe	

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs cibles
	Module 6: Dynamique de groupe et gestion des conflits	
	Module 7 : Management d'équipe	
Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Module 1 : Sensibilisation et Implication des usagers dans la gestion de la ressource en eau	DST Mairies ; PLE. Autres associations
	Module 2 : Définition des stratégies de gestion des écosystèmes	SDLP et Chargé de l'eau ; C/SAD des mairies ; Association du bassin ; Eau et Forêts (RCPEN)
	Module 3: Définition des stratégies de gestion intercommunale de la ressource	ABN ; CRU-BN ; DST communes ; Mairies.
	Module 4 : Maîtrise de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique	Association des usagers du Bénin
	Module 5 : Système d'information sur le bassin	INE ; DG Eau ; PLE.
	Module 6 : Importance et Application des quatre (4) principes de Dublin	Services étatiques ; PNE et PLE ; DST Mairies. Associations diverses
	Module 7 : Reconnaissance des hydro éco régions (homogénéité des zones et activités adaptées)	DST ; Secteur privé. ONG et Associations
	Module 8 : Gestion de la ressource eau	
Changements climatiques	Module 1 : Développement des outils (services climatiques) à la décision en changement/variabilité climatique	INE ; DG Eau ; CENATEL ; Laboratoires d'Université ; DNM (Direction Nationale de la Météorologie).
	Module 2 : Capitalisation des stratégies endogènes de gestion de la ressource	
Gestion des Connaissances	Module 1 : Capitalisation et organisation de l'information	Services de l'Etat ; INE ;
	Module 2 : Elaboration d'un système d'information sur le bassin	PLE ; DST Mairies.
	Module 3 : Diffusion de l'information (stratégies, démarches et contenu)	Associations ; Secteur privé.
	Module 4 : Gestion des bases de données	INE ; PLE ;
	Module 5 : Animation d'un site internet	DST Mairies.
Gestion transfrontalière de la ressource	Module 1 : Harmonisation des politiques et stratégies de la gestion conjointe	ABN ; CRU-BN ;
	Module 2 : Gestion transfrontalière de la ressource dans un contexte de changement climatique	INE ; DST Mairies Associations

Tableau n°11 : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Burkina

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs Cibles
Planification	Module 1 : Planification et GAR	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région.
	Module 2 : Hydrologie, Hydrogéologie et Gestion des ressources en eau	
	Module 3 : Gestion des projets : Méthodes et Techniques	
	Module 4 : Gestion économique des ressources en eau	
	Module 5: Elaboration d'une charte foncière	
	Module 6 : Utilisation des sols cultivables	
	Module 7: Technique de planification et gestion concertée des eaux transfrontalières	
	Module 8 : Planification des eaux transfrontalières	
	Module 9 : Acteurs et Rôle des acteurs dans la planification des eaux transfrontalières	
	Module 10 : Information sur les aux transfrontalières	
	Module 11 : Outils de planification transfrontalière	
	Module 12: Suivi de la planification et gestion des eaux transfrontalières	
Management	Module 1 : Management des organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ;
	Module 2 : Processus décisionnel	
	Module 3 : Organisation et méthodes	
	Module 4 : Leadership	
	Module 5 : Technique d'animation de groupe	

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs Cibles
	Module 6 : Dynamique de groupe et gestion des conflits	
	Module 7 : Management d'équipe	
Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Module 1 : Aspects économiques dans la gestion durable dans la gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région.
	Module 2 : GIRE et Environnement	
	Module 3: GIRE et Décentralisation	
	Module 4 : GIRE et Gestion des conflits	
	Module 5 : GIRE et multiples usages	
	Module 6 : Défis et Enjeux de la gestion des ressources en eau	
	Module 7 : GIRE et promotion des productions forestières non ligneuses	
	Module 8 : Concept et définition de la GIRE et les acteurs	
	Module 9 : Hygiène au niveau des forages	
	Module 10 : GIRE et Mobilisation des ressources en eau	
	Module 11 : Définition et Principes de la GIRE	
	Module 12 : GIRE Maîtrise et Gestion des eaux de surface	
	Module 13 : Risque de pollution des eaux souterraines	
	Module 14 : Domaines de la GIRE et Rôles des acteurs	
	Module 15 : GIRE et Mobilisation des acteurs de l'eau	
	Module 16 : Cultures maraîchères	
	Module 17 : GIRE et Genre	
	Module 18 : Stratégies et Mécanisme d'une gestion durable des ressources en eau	
	Module 19 : GIRE et Législation de l'eau	
	Module 20 : Techniques d'élaboration de projet sur la GIRE	
	Module 21 : Conservation des eaux et des sols	
	Module 22 : L'eau comme sources de vie	
Module 23: GIRE et Rôles des acteurs du secteur de l'eau		
Module 24 : GIRE et Evaluation impact environnemental et orpaillage		
Module 25 : Rôle de la GIRE dans la lutte contre la pauvreté		
Changements climatiques	Module 1 : Définition et Cause des changements climatiques	
	Module 2 : Causes et Conséquences des changements climatiques	

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs Cibles
	<p>Module 3 : Conséquences et impact sur l'agriculture et les couts de l'adaptation</p> <p>Module 4 : Cause des changements climatiques</p> <p>Module 5 : Changement climatiques et Développement</p> <p>Module 6 : Impact des changements climatiques sur les ressources en eau</p> <p>Module 7 : Changement climatique et Gestion des risques</p> <p>Module 8 : Stratégies de lutte contre les changements climatiques</p> <p>Module 9 : Changement climatique et Gestion de la faune</p> <p>Module 10 : Changement climatique et ressources en eau</p> <p>Module 11 : Concept et Définition des changements climatiques</p> <p>Module 12 : Capacités des acteurs à la résilience aux changements climatiques</p> <p>Module 13 : Conservation de l'eau malgré les aléas climatiques</p> <p>Module 14 : Adaptation aux changements climatiques</p> <p>Module 15 : Environnement et Changements climatiques</p> <p>Module 16 : Adaptation aux changements climatiques et Coopération pour le développement</p> <p>Module 17 : Education aux changements climatiques pour les pays en Afrique de l'Ouest</p> <p>Module 18 : Changement climatique et ressources en eau</p> <p>Module 19: Gestion des catastrophes liées aux changements climatiques</p> <p>Module 20: Adaptation aux conséquences du changement climatique dans le secteur agricole</p> <p>Module 21 : Changements climatiques et adaptation des technologies</p> <p>Module 22 : Techniques d'olaboration des projets sur les Changement climatiques</p> <p>Module 23 : Technique de construction des ouvrages hydrauliques adaptés aux changements climatiques</p> <p>Module 24 : Rareté de l'eau et facteur climatique</p>	
<p>Gestion des eaux transfrontalières</p>	<p>Module 1 : Gestion transfrontalière des eaux et coopération internationale.</p> <p>Module 2 : Coopération inter-locale et gestion des eaux transfrontalière entre le Bénin, le Burkina et Niger. Cas du bassin du Niger.</p> <p>Module 3 : Connaissance de la planification et gestion des eaux frontalières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ;

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs Cibles
	Module 4 : Prévention et Promotion de la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières du bassin du Niger et de la Mékrou.	
	Module 5 : Gestion durable des eaux transfrontalières	

Tableau n°12 : Modules de formation et classification par domaines de formation pour le Niger

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs cibles
Planification	Module 1 : Planification	Direction de la Météorologie Nationale (DNM) ; Municipalités
	Module 2 : Technique de suivi-évaluation des actions	
	Module 3 : La dynamique sociale	
	Module 4 : Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	
	Module 5 : Maîtrise d'ouvrage locale par les collectivités territoriales	
	Module 6 : Management des organisations des usagers de la ressource	Coordination Nationale Nigérienne des Usagers des ressources du bassin du Niger (CNU)
	Module 7 : Dynamique de groupe et gestion des conflits	
	Module 8: Techniques d'animation de groupe	
	Module 9 : Mise en place d'une politique de formation	DNM ; Municipalités.
	Module 10 : Stratégies et politiques nationale dans le secteur de l'eau.	ONG ; Associations de développement.
	Module 11 : Aménagement du territoire	Municipalités
	Module 12 : Elaboration de cahiers de charge, lettres de mission et contrat d'objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ; - Direction Générale des Ressources en Eau(DGRE), - Direction des Etudes et de la Programmation (DEP), - Direction d'Appui-Conseil et d'intervention (DACI) - Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et l'Assainissement (CFTEA) - DRHA - DDHA - DGGR
	Module 13 : Gestion par Objectifs	
	Module 14 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique et d'un plan de communication	

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs cibles
		<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs de services (financement, formation, les Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) et les Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE). - Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur. - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés.
	Module 15 : Gestion des contrats	Entreprises sous-traitants, des tâcherons (maçons, manœuvres,...) et des fabricants de réservoirs aux fins d'améliorer leurs prestations dans la construction des puits, forages et adductions d'eau potable (AEP).
Management	Module 1 : Management des organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Autorité du Bassin du Niger ; - Centre régional du comité permanent inter état de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS/AGRHYMET) ; - Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD Niger, African Center of Meteorological Application for Development). - ONG ; et Associations ; - Acteurs communaux ; - Municipalités
	Module 2 : Processus décisionnel	
	Module 3 : Organisation et méthodes	
	Module 4 : Leadership	
	Module 5 : Management d'équipe	
	Module 6 : Conduite de réunions	
	Module 7 : Organisation et Dynamique Communautaire	
Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	Module 1 : La GIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs privés (bureaux d'études, entreprises, consultants individuels et ONG) du secteur de l'eau et de l'assainissement ; - Fournisseurs de services (financement, formation) ; - Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; - Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; - Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur ; - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations ; - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les

Domaines de formation	Modules de formation	Acteurs cibles
	Module 2 : Gestion des adjudicataires (professionnelle et initiale) Module 3 : animateur de projets (acteurs de terrain) Module 4 : Coaching et externalisation des prestataires de service Module 5 : Maintenance des équipements Module 6 : Magasinage et Gestion de stock de pièces Module 7 : Hygiène et Assainissement Module 8 : Maîtrise d'ouvrage déléguée dans le contexte de la gestion l'eau.	opérateurs privés. - Fournisseurs de services (financement, formation) ; - Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; - Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; - Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur ; - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations ; - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés ; - Agents du sous-secteur de l'hygiène et assainissement.
Gestion des Connaissances	Module 1 : Gestion des connaissances	Autorité du Bassin du Niger ; Centre régional du comité permanent inter état de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS/AGRHYMET) ; Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD Niger, African Center of Meteorological Application for Development).

(2) Deuxième niveau d'analyse : Cahiers des charges des actions de formation retenues

Les cahiers des charges des actions de formation retenues seront présentés à travers les points suivants : (i) Thème de la formation ; (ii) Objectif général visé ; (iii) Bénéficiaires ciblés ; (iv) Effectifs probables ; (v) Durée prévue.

Tableau n°13 : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Bénin

Domaine "Planification"

N°	Thème de la formation	Objectif général de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Planification (planification des activités au niveau du bassin Mékrou ; planification en lien avec la législation en cours pour la gestion de l'eau) ; concept, différents formes et aspects de la planification, outils etc.	Etre capables d'appliquer les techniques de planification des activités de gestion de l'eau au niveau du bassin de la Mékrou, en lien avec la législation en cours	SDLP et chargé d'eau; DG Eau; PLE; PNE; ANU; ACU; C/SAD des mairies; Service eau Atacora et Borgou; SCDA; Autres associations d'utilisateurs de l'eau.	PM	3
2	Techniques de suivi-évaluation des actions de développement de la Mékrou	Etre capables d'effectuer le suivi-évaluation des actions de développement de la Mékrou en utilisant les techniques appropriées.		PM	5
3	La coopération au développement	Etre capables de nouer des partenariats	PNE ; PLE ; ANU ; ACU ; Associations d'utilisateurs de l'eau ; Agriculteurs et Eleveurs ; DST Mairies ; DG Eau ; Service eau Atacora et Borgou ; Autres associations.	PM	2
4	Stratégies d'occupation du sol par les acteurs	Etre capables de définir des stratégies d'occupation du sol		PM	3
5	Conduite d'une étude de diagnostic sur l'état de la ressource	Être capables de conduire un diagnostic sur l'état de la ressource eau.		PM	2

Domaine "Management"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Management des organisations des usagers de la ressource	Etre capables d'appliquer les techniques de management d'une organisation	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3
2	Processus décisionnel	Etre capables de prendre des décisions de façon optimale à travers l'application des différentes étapes du processus décisionnel	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3
3	Organisation et méthodes	Etre capables de s'organiser et d'appliquer des méthodes de travail	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
4	Leadership	Etre capables d'utiliser les techniques de leadership	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3
5	Techniques d'animation de groupe	Etre capables d'appliquer les techniques d'animation de groupe	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	2
6	Dynamique de groupe et gestion des conflits	Etre capable de gérer au mieux les conflits en appliquant les techniques de gestion des conflits dans un groupe	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3
7	Management d'équipe	Etre capables d'appliquer les techniques de management d'équipe	INE ; PNE/PLE ; DG Eau et Services eau	PM	3
8	Ingénierie sociale	Etre capables d'appliquer les techniques d'ingénierie sociale	PNE; PLE ; ANU ; ACU ; Associations d'usagers de l'eau ; Agriculteurs et Eleveurs ; DST Mairies ; DG Eau ; Service eau Atacora et Borgou; Autres associations	PM	3
9	La dynamique sociale	Etre capables d'assurer une dynamique sociale fluide		PM	2
10	Techniques de conduite de réunion	Etre capables de mener des réunions efficaces à travers l'utilisation des techniques de conduite de réunion		PM	2

Domaine "Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Sensibilisation et implication des usagers dans la gestion de la ressource eau	Etre capables d'influencer positivement les usagers de l'eau par la sensibilisation et l'application correcte des techniques de communication pour un changement de comportement (CCC).	DST Mairies ; PLE. Autres associations	PM	3
2	Stratégies de gestion des écosystèmes	Etre capables de proposer des stratégies de gestion des écosystèmes	SDLP et Chargé de l'eau ; C/SAD des mairies ; Association du bassin ; Eau et Forêts (RCPEN)	PM	2
3	Définition des stratégies de gestion	Etre capables de définir des stratégies de	ABH ; CRU-BN ; DST communes ;	PM	3

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
	intercommunale de la ressource eau	gestion de l'eau sur la base de l'intercommunalité.	Mairies.		
4	Maîtrise de la ressource eau dans un contexte de changement climatique	Etre capables d'assurer la gestion de l'eau en contexte de changement climatique.	Association des usagers du Bénin	PM	3
5	Importance et application des quatre (4) principes de Dublin	Etre capables d'appliquer les quatre (4) principes de Dublin	Services étatiques ; PNE et PLE ; DST Mairies ; Associations diverses.	PM	3
6	Reconnaissance des hydro éco régions (homogénéité des zones et activités adaptées)	Etre capables de reconnaître les hydro éco régions et mener des activités conséquentes.	DST ; Secteur privé. ONG et Associations	PM	3
7	Gestion de la ressource eau	Etre capable d'assurer la gestion de l'eau		PM	3
8	Stratégies d'usage de l'eau	Etre capables de définir des stratégies pour un usage efficace et efficient de l'eau dans le bassin	PNE; PLE ; ANU ; ACU ; Associations d'usagers de l'eau ; Agriculteurs et Eleveurs ; DST Mairies ; DG Eau ; Service eau Atacora et Borgou; Autres associations	PM	2

Domaine "Changements climatiques"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Développement des outils (services climatiques) d'aide à la décision en changement/variabilité climatique	Etre capables de développer des outils applicables au changement climatique	INE ; DGEau ; CENATEL ;	PM	3
2	Capitalisation des stratégies endogènes de gestion de la ressource eau	Etre capables d'assurer une capitalisation des stratégies endogènes de gestion de l'eau	Laboratoires d'Université ; DNM (Direction Nationale de la Météorologie).	PM	3

Domaine "Gestion des Connaissances"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Organisation de l'information	Etre capables d'organiser la gestion de l'information	Services de l'Etat ; INE ; PLE ; DG Eau ; DST Mairies ; Associations ; Secteur privé.	PM	3
2	Système d'informations sur le bassin	Etre capables de mettre en place et d'administrer un Système d'informations sur le bassin de la Mékrou		PM	2
3	Capitalisation de l'information	Etre capables d'assurer la capitalisation de l'information sur l'eau		PM	
4	Diffusion de l'information (stratégies, démarches et contenu)	Etre capables d'assurer la diffusion de l'information sur l'eau		PM	2
5	Gestion des bases de données	Etre capables d'assurer la gestion des bases de données	INE ; PLE ; DST Mairies.	PM	3
6	Animation d'un site internet	Etre capables d'assurer l'animation d'un site internet		PM	3

Domaine "Gestion des eaux transfrontalières"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Harmonisation des politiques et stratégies de la gestion conjointe de l'eau	Etre capables d'assurer l'harmonisation des politiques et stratégies de la gestion conjointe de l'eau	ABN ; CRU-BN ; INE ; DST Mairies ; Associations.	PM	5
2	Gestion transfrontalière de la ressource dans un contexte de changement climatique	Etre capables d'assurer la gestion transfrontalière de l'eau dans un contexte de changement climatique		PM	2

Tableau n°14 : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Burkina

Domaine "Planification"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Planification des activités	Etre capables d'appliquer les techniques de planification des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG ; - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région. 	PM	3
2	Hydrologie, Hydrogéologie et Gestion des ressources en eau	Etre capables d'assurer la gestion des ressources en eau à base de l'hydrologie et de l'hydrogéologie		PM	5
3	Gestion des projets : méthodes et techniques	Etre capables d'appliquer les techniques, méthodes et outils de gestion des projets		PM	5
4	Gestion économique des ressources en eau	Etre capables d'assurer une gestion économique des ressources en eau		PM	2
5	Elaboration d'une charte foncière	Etre capables d'élaborer d'une charte foncière		PM	3
6	Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	Etre capables d'utiliser les techniques, méthodes et outils de la gestion axée sur les résultats pour planifier, suivre et évaluer une activité		PM	5
7	Planification des activités de gestion des eaux transfrontalières	Etre capables d'appliquer les techniques de planification des activités à la gestion des eaux transfrontalières		PM	3
8	Outils de planification transfrontalière	Etre capables d'appliquer les techniques et outils de planification transfrontalière			2
9	Acteurs et rôles des acteurs dans la planification des eaux transfrontalières	Etre capables de coordonner ou de suivre les activités des acteurs et d'identifier leurs rôles dans la gestion des eaux transfrontalières		PM	3
10	Gestion des informations sur les eaux transfrontalières	Etre capables d'assurer la gestion de l'information sur les eaux transfrontalières		PM	3
11	Techniques de planification et gestion concertée des eaux transfrontalières	Etre capables d'appliquer les techniques de planification et de gestion concertée des eaux transfrontalières		PM	3

Domaine "Management général"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Management des organisations des usagers de la ressource	Etre capables d'appliquer les techniques de management des organisations à celles des usagers de l'eau	- Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ;	PM	10
2	Processus décisionnel	Etre capables de comprendre et d'appliquer le processus décisionnel	- Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ;		3
3	Organisation et méthodes	Etre capables de s'organiser et d'appliquer des méthodes de travail appropriées	- Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ;	PM	5
4	Leadership	Etre capables d'appliquer les techniques de leadership et de management d'une organisation	- Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ;	PM	5
5	Techniques d'animation de groupe	Etre capables d'appliquer les techniques d'animation de groupe	- Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ;	PM	5
6	Dynamique de groupe et gestion des conflits	Etre capables d'appliquer les techniques de gestion des conflits	- Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ;	PM	5
7	Management d'équipe	Etre capables d'appliquer les techniques de management d'équipe	- Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG ; - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région.	PM	5

Domaine "Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)	
1	GIRE et ses contours (définition, contenu, principes et acteurs)	Etre capables de cerner les contours de la GIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la 	PM	2	
2	Aspects économiques dans la gestion durable de la ressource en eau	Etre capables d'assurer la gestion économique durable de la ressource eau				3
3	GIRE et environnement	Etre capables d'assurer la gestion de l'eau en symbiose avec la protection de l'environnement			PM	2
4	GIRE et décentralisation	Etre capables d'assurer la gestion intégrée de l'eau en contexte de décentralisation			PM	2
5	GIRE et gestion des conflits	Etre capables d'assurer la gestion des conflits liés à la gestion intégrée de l'eau			PM	2
6	GIRE et multiples usages	Etre capables d'assurer la gestion intégrée de l'eau dans les multiples usages			PM	2
7	Défis et enjeux de la gestion des ressources en eau	Etre capables de cerner les défis et enjeux de la gestion des ressources en eau			PM	2
8	GIRE et promotion des productions forestières non ligneuses	Etre capables d'assurer la gestion intégrée de l'eau en lien avec la promotion des productions forestières non ligneuses			PM	2
9	Hygiène au niveau des forages	Etre capables d'assurer l'hygiène au niveau des forages			PM	2
10	GIRE et mobilisation des ressources en eau	Etre capables d'assurer la mobilisation autour de la gestion intégrée de l'eau			PM	2
11	GIRE : maîtrise et gestion des eaux de surface	Etre capables d'assurer la maîtrise et la gestion des eaux de surface dans une approche de GIRE			PM	2
12	Risques de pollution des eaux souterraines	Etre capables d'appliquer les techniques et les principes de lutte contre la pollution des eaux			PM	2
13	GIRE et mobilisation des acteurs de l'eau	Etre capables d'assurer la mobilisation et l'organisation des acteurs autour de la gestion intégrée de l'eau			PM	2
14	Cultures maraîchères	Etre capables d'appliquer les techniques et de			PM	2

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
		développer les cultures maraichères	Région.		
15	GIRE et genre	Etre capables d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau en y intégrant l'approche genre		PM	2
16	Stratégies et mécanismes d'une gestion durable des ressources en eau	Etre capables d'appliquer les stratégies d'une gestion durable des ressources en eau		PM	2
17	GIRE et législation de l'eau	Etre capables d'appliquer les lois relatives à l'eau dans une gestion intégrée des ressources en eau		PM	2
18	Techniques d'elaboration de projet sur la GIRE	Etre capables d'appliquer les techniques d'élaboration de projet relatif à la GIRE		PM	2
19	Conservation des eaux et des sols	Etre capables d'appliquer les techniques de conservation des eaux et des sols		PM	2
20	L'eau comme source de vie	Etre capables d'établir toutes les données sur l'eau et son importance dans la vie		PM	2
21	GIRE et rôles des acteurs du secteur de l'eau	Etre capables de définir les responsabilités des acteurs dans la gestion intégrée des ressources en eau		PM	2
22	GIRE et évaluation impact environnemental et orpaillage	Etre capables d'appliquer les méthodes et techniques d'évaluation d'impact environnement et l'orpaillage dans la GIRE		PM	2
23	Rôle de la GIRE dans la lutte contre la pauvreté	Etre capables d'appliquer les stratégies de lutte contre la pauvreté dans la gestion intégrée des ressources en eau		PM	2

Domaine "Changements climatiques"

	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Changements climatiques et contours (définition, causes et conséquences)	Etre capables de cerner les tant et les aboutissants des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ; - Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ; - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG ; - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région. 	PM	3
2	Conséquences et impacts des changements climatiques sur l'agriculture et les couts de l'adaptation	Etre capables d'évaluer les coûts de l'adaptation de l'agriculture face aux conséquences et impacts des changements climatiques		PM	
3	Changements climatiques et développement	Etre capables d'évaluer l'impact des changements climatiques sur le développement		PM	
4	Impact des changements climatiques sur les ressources en eau	Etre capables d'évaluer l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau		PM	
5	Changements climatiques et Gestion des risques	Etre capables d'évaluer et de gérer les risques dus aux changements climatiques		PM	
6	Stratégies de lutte contre les changements climatiques	Etre capables d'appliquer les stratégies de d'adaptation face aux changements climatiques		PM	
7	Changements climatiques et Gestion de la faune	Etre capables d'assurer la gestion de la faune face aux changements climatiques		PM	
8	Changement climatique et ressources en eau	Etre capables d'assurer la gestion de la ressource en eau face aux changements climatiques		PM	
9	Capacités des acteurs à la résilience aux changements climatiques	Etre capables d'appliquer des méthodes de résilience face aux changements climatiques		PM	
10	Conservation de l'eau malgré les aléas climatiques	Etre capables d'appliquer les techniques de conservation de l'eau face aux aléas climatiques		PM	
11	Adaptation aux changements climatiques	Etre capables d'appliquer les mesures d'adaptation aux changements climatiques		PM	
12	Environnement et changements	Etre capables d'appliquer les techniques de		PM	

	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
	climatiques	protection de l'environnement face aux changements climatiques			
13	Adaptation aux changements climatiques et coopération pour le développement	Etre capables d'appliquer les principes de coopération au développement dans un contexte de changements climatiques		PM	
14	Education aux changements climatiques pour les pays en Afrique de l'Ouest	Etre capables d'appliquer les méthodes et techniques d'éducation aux changements climatiques pour les pays en Afrique de l'Ouest		PM	
15	Gestion des catastrophes liées aux changements climatiques	Etre capables d'assurer la gestion des catastrophes en lien avec les changements climatiques		PM	
16	Changements climatiques et adaptation des technologies	Etre capables d'appliquer les nouvelles technologies d'adaptation aux changements climatiques		PM	
17	Techniques d'élaboration des projets sur les changement climatiques	Etre capables d'élaborer des projets relatifs aux changements climatiques		PM	
18	Techniques de construction des ouvrages hydrauliques adaptés aux changements climatiques	Etre capables d'appliquer les techniques de construction d'ouvrages hydrauliques adaptés aux changements climatiques		PM	

Domaine Gestion des eaux transfrontalières

	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Gestion transfrontalière des eaux et coopération internationale.	Etre capables d'appliquer les principes de la coopération internationale dans la gestion transfrontalière des eaux	- Agence de l'Eau de Gourma (AEG) ;	PM	
2	Coopération inter-locale et gestion des eaux transfrontalière entre le Bénin, le Burkina et Niger. Cas du bassin du	Etre capables d'appliquer les principes de la coopération communautaire entre le Bénin, le Burkina et Niger dans la gestion	- Direction Régionale en charge de l'Eau (DREAHA) ; - Direction Régionale en charge de	PM	

	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
	Niger.	transfrontalière des eaux	l'Agriculture (DRASA) ;		
3	Promotion de la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières du bassin du Niger et de la Mékrou.	Etre capables de mener des actions dans le sens de la promotion de la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières du bassin du Niger et de la Mékrou.	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ; - Direction en charge de l'Elevage (DRRAH) ; 	PM	
4	Gestion durable des eaux transfrontalières	Etre capables d'appliquer les principes de gestion durable des eaux transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ; - Valorisation du Potentiel Agro pastoral de l'Est (VALPAPE) ; - Association pour la Recherche et la Formation Agro-écologie (ARFA) ; - ONG; - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ; - Conseillers et les CVD au niveau des communes ; - Conseil Régional au niveau de la Région. 	PM	

Tableau n°15 : Cahiers des charges des actions de formation retenues pour le Niger

Domaine "Planification"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Planification des activités	Etre capables d'appliquer les techniques de planification des activités	Direction de la Météorologie Nationale (DNM) ; Municipalités	PM	2
2	Techniques de suivi-évaluation des actions	Etre capables d'effectuer le suivi-évaluation des actions		PM	3
3	Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	Etre capables d'appliquer les techniques et principes de Gestion Axée sur les Résultats		PM	5
5	Mise en place d'une politique de formation	Etre capables d'assurer l'élaboration et le pilotage d'une politique et d'un plan de formation	DNM ; Municipalités	PM	5
6	Stratégies et politiques nationales dans le secteur de l'eau.	Etre capables d'appliquer les stratégies et politiques nationales dans le secteur de l'eau.	ONG ; Associations de développement.	PM	3
7	Aménagement du territoire	Etre capables d'appliquer les techniques d'aménagement du territoire	Municipalités	PM	3
8	Elaboration de cahiers de charge, lettres de mission et contrat d'objectifs	Etre capables d'appliquer les techniques d'élaboration de cahiers de charge, lettres de mission et contrat d'objectifs	- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ; - Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) ; - Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) ; - Direction d'Appui-Conseil et d'intervention (DACI) ; - Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et l'Assainissement (CFTEA) ; - DRHA ; DDHA ; DGGR ; - Fournisseurs de services (financement, formation) ; - Bureaux de Contrôle et de Conseil	PM	3
9	Gestion par Objectifs	Etre capables d'appliquer les techniques et les principes de la Gestion par Objectifs		PM	3
10	Elaboration et mise en œuvre d'une politique et d'un plan de communication	Etre capables d'appliquer les techniques d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique et d'un plan de communication		PM	5

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
			(BCC) ; Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; - Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur ; - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés.		
11	Gestion des contrats	Etre capables d'assurer la gestion des contrats	Entreprises ;Sous-traitants ;Tâcherons (maçons, manœuvres, etc.) et des fabricants de réservoirs).	PM	3

Domaine "Management général"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Management des organisations	Etre capables d'appliquer les techniques de management d'une organisation	- Autorité du Bassin du Niger ; - Centre régional du comité permanent inter-état de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS/AGRHYMET) ; - Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD Niger, African Center of	PM	10
2	Processus décisionnel	Etre capables de comprendre et de suivre les différentes étapes du processus décisionnel		PM	3
3	Organisation et méthodes	Etre capables de s'organiser et d'appliquer des méthodes de travail		PM	5
4	Leadership	Etre capables d'appliquer les techniques de leadership		PM	5

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
5	Management d'équipe	Etre capables d'appliquer les techniques de management d'équipe	Meteorological Application for Development);	PM	5
6	Conduite de réunions	Etre capables d'appliquer les techniques de conduite de réunions	- ONG et Associations ; - Acteurs	PM	3
7	Organisation et Dynamique Communautaire	Etre capables d'appliquer les techniques d'organisation et de dynamique communautaire	communaux ;Municipalités; - Coordination Nationale Nigérienne des Usagers des ressources du bassin du Niger (CNU)	PM	4
8	Plaidoyer	Etre capables d'appliquer les techniques de plaidoyer		PM	2
9	Gestion du temps	Etre capables d'appliquer les techniques de gestion du temps		PM	3
10	Dynamique de groupe et gestion des conflits	Etre capables d'appliquer les techniques de gestion des conflits dans un groupe	Coordination Nationale Nigérienne des Usagers des ressources du bassin du Niger (CNU)	PM	5
11	Techniques d'animation de groupe	Etre capables d'appliquer les techniques d'animation de groupe		PM	5
12	La dynamique sociale	Etre capables d'assurer une dynamique sociale	Direction de la Météorologie Nationale (DNM) ; Municipalités	PM	3

Domaine "Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	GIRE	Etre capables d'assurer une gestion intégrée des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs privés (bureaux d'études, entreprises, consultants individuels et ONG) du secteur de l'eau et de l'assainissement ; - Fournisseursde services (financement, formation) ; - Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; - Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; - Associationsprofessionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur ; - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations ; - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés. 	PM	5
2	Gestion des adjudicataires (professionnelle et initiale)	Etre capables d'assurer la gestion des contrats des adjudicataires	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseursde services (financement, formation) ; 	PM	2
3	Techniques d'animation de projets	Etre capables d'appliquer les techniques d'animation et de réalisation des activités de projets(acteurs de terrain)	<ul style="list-style-type: none"> - Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; - Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; 	PM	3
4	Coaching et externalisation des prestataires de service	Etre capables d'appliquer les techniques de coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE) ; 	PM	3
5	Maintenance des équipements	Etre capables d'appliquer les techniques de	<ul style="list-style-type: none"> - Associationsprofessionnelles, 	PM	2

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
		maintenance des équipements			
6	Magasinage et Gestion des stocks de pièces	Etre capables d'appliquer les techniques de magasinage et de gestion de stock de pièces	consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur ; - Acteurs publics du secteur (Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations ; - Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés ; - Agents du sous-secteur de l'hygiène et assainissement.	PM	4
7	Hygiène et Assainissement	Etre capables d'appliquer les techniques d'hygiène et assainissement		PM	5
8	Maîtrise d'ouvrage déléguée dans le contexte de la gestion l'eau.	Etre capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le contexte de la gestion l'eau.		PM	5

Domaine "Gestion des Connaissances"

N°	Thème de la formation	Objectif de la formation	Bénéficiaires	Effectif	Durée (jours)
1	Gestion des connaissances	Etre capables d'assurer la gestion des connaissances sur l'eau	- Autorité du Bassin du Niger ; centre régional du comité permanent inter état de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS/AGRHYMET) ; - Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD Niger) / African Center of Meteorological Application for Development).	PM	3

1.3.2. Évaluation du volume financier à mobiliser et propositions de clé de répartition entre l'Etat, les partenaires et le projet Mékrou au niveau de chaque pays

Evaluer le volume financier à mobiliser revient à estimer les coûts de mise en œuvre des actions de formation. En principe, ces coûts sont estimés à partir des coûts unitaires par action de formation, des effectifs, et de la durée.

A priori, la matrice suivante devrait servir à cela :

N°	Thèmes de la formation	Effectif	Durée (jours)	Coûts unitaires (F CFA)	Coûts totaux (F CFA)
1					
2					

On comprend donc la pertinence et l'importance des "effectifs" et de la "durée" dans la présentation des cahiers de charges des actions de formation faite plus haut.

Or de ce point de vue, il se trouve que :

- ✓ Dans lesdits cahiers de charges des actions de formation, les effectifs n'ont pas pu être précisés du fait que l'identification des besoins de renforcement des capacités / besoins de formation par pays n'a pas été effectuée à partir de l'analyse des cadres organiques des structures concernées. Ce qui rend indisponibles les effectifs ciblés selon les types de bénéficiaires.
- ✓ Les durées suggérées au niveau des cahiers de charges des actions de formation sont plutôt indicatives. Pour ce qui concerne notamment celles des domaines "GIRE", "Changements climatiques", "Gestion transfrontalière des eaux", "Gestion des connaissances", il nous apparaît indispensable de les faire confirmer par des spécialistes desdits domaines.

Quoi qu'il en soit, le calcul des coûts de mise en œuvre des actions de formation devra se faire à partir des coûts unitaires, qui sont des coûts journaliers par participant. La connaissance des coûts unitaires moyens pratiqués par les organismes nationaux de formation au Bénin, au Burkina et au Niger d'une part, et celle des coûts d'organismes sous-régionaux et internationaux pour certaines formations d'autre part, constituent un point important dans l'évaluation de ce volume financier.

En tout état de cause, les coûts réels résulteront des négociations que le projet mènera, au cas par cas, avec chacun des organismes / prestataires de formation, en fonction de la spécificité des interventions, dans le respect des procédures en vigueur.

Ainsi, la réponse à la question de la clé de répartition du « volume financier à mobiliser » entre l'Etat, les partenaires et le projet Mékrou au niveau de chaque pays ne saurait être apportée ici - même en termes de simulation - sans les compléments d'informations indispensables à réunir au niveau de chaque pays.

1.3.3. Chronogramme

Au regard des TDR, le « *programme d'actions de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le Projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)* » couvre la période 2015-2018.

Aujourd'hui, compte tenu du temps déjà avancé sur l'année 2016, **il ne pourra être mis en œuvre que sur les deux (2) années 2017 et 2018.**

De ce point de vue, l'établissement d'un chronogramme clair est également assujéti au complément d'un certain nombre d'informations. Il faut avoir réglé les questions ci-dessus avant de pouvoir élaborer un chronogramme qui s'appuie sur du concret.

L'ensemble des points d'insuffisance soulevés dans les rubriques 1.3.2 et 1.3.3 justifie la nécessité, voire l'obligation de procéder à des études complémentaires pour combler au mieux les faiblesses issues des rapports pays.

1.3.4. Etudes complémentaires

La **finalité** desdites études est de **disposer de données complémentaires afin de développer pleinement le programme d'actions de renforcement des capacités.**

Il pourrait s'agir d'une seule étude dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ **Identifier** – au niveau des structures/institutions identifiées par pays pour bénéficier des renforcements de capacités – **les effectifs et les postes des personnels qui pourraient être concernées.**
- ✓ **Déterminer** – avec l'appui des personnes-ressources et spécialistes (des domaines "GIRE", "Changements climatiques", "Gestion transfrontalière des eaux", "Gestion des connaissances") – :
 - les **objectifs pédagogiques respectifs des différents modules** afin de permettre au Consultant d'apprécier la teneur de ces modules ;
 - les **durées des sessions de formation sur lesdits modules** (les estimations étant faites en fonction des objectifs et du niveau de capacités visé).
- ✓ Prospector pour **obtenir les coûts de formation unitaires moyens pratiqués par les organismes nationaux de formation au Bénin, au Burkina et au Niger, ainsi que ceux des organismes sous-régionaux et internationaux.**
- ✓ **Déterminer le volume financier à mobiliser** pour la mise en œuvre du programme d'actions de formation avec des suggestions de répartition entre l'Etat, les partenaires et le projet Mékrou au niveau de chaque pays.
- ✓ **Etablir un chronogramme conséquent** de mise en œuvre sur les deux (2) ans restants (**2017 et 2018**) mettant en évidence les priorités en matière de renforcements de capacités parmi les modules retenus.
- ✓ **Produire en définitive le programme complet d'actions de renforcement des capacités.**

L'idéal est que **cette étude** soit rapidement envisagée, de telle sorte qu'elle **aboutisse au plus tard en fin de 1^{er} trimestre de l'année 2017** afin que la mise en œuvre devienne une réalité déjà dès le début de 2nd trimestre.

**VOLUME 2 : CONSOLIDATION DES RESULTATS DE
L'INVENTAIRE DES PROJETS EXECUTES OU EN COURS
D'EXECUTION DANS LA ZONE DU PROJET AU NIVEAU DE
CHAQUE PAYS**

Ce deuxième volume intitulé : *Consolidation des résultats de l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet au niveau de chaque pays* traite des projets exécutés ou en cours dans la zone du projet Mékrou.

Développé autour de ce qu'on a appelé « activités doublons », il permet d'identifier celles-ci dans la zone du projet, de les apprécier, et de suggérer ce qu'il faut en faire en termes de réaménagement, reformulation ou suppression par rapport à leur compatibilité ou non avec les objectifs du projet. Par ailleurs, un guide-synthèse est proposé pour permettre une synergie des actions entre le projet Mékrou et les autres initiatives en cours dans la zone en vue d'une gestion optimale des ressources.

Bien entendu, les informations de base ont été puisées dans les rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina et au Niger sur l'inventaire des projets/programmes exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet Mékrou.

2.1. CONSOLIDATION DE L'IDENTIFICATION DES ACTIVITES DOUBLONS AU NIVEAU DU PROJET MEKROU ET LES AUTRES PROJETS

Avant toute chose, il y a lieu de préciser le sens qui a sous-tendu l'utilisation de ce concept ici. Est considérée comme « activité doublon » dans le cadre de cette étude : *« toute activité menée (ou prévue pour être mise en œuvre) par le projet Mékrou, et qui a déjà été exécutée ou est en cours d'exécution par d'autres projets dans la zone d'intervention du projet Mékrou »*. Il s'agit donc d'*activités similaires projet Mékrou / autres projets dans la zone d'intervention*.

Cela dit, parmi les projets mis en œuvre par différents acteurs dans la zone d'intervention du projet Mékrou, certains sont déjà arrivés à terme contrairement à d'autres qui sont encore en cours d'exécution.

Pour traiter la consolidation de l'identification des activités doublons, la méthode suivie a été :

- ✓ D'abord de répertorier les projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone ;
- ✓ Ensuite de rappeler des activités du projet Mékrou
- ✓ Enfin de procéder à une identification des activités doublons ou similaires par le jeu de la comparaison projet Mékrou/autres projets.

2.1.1. Projets exécutés et en cours d'exécution dans la zone du projet

Ils sont présentés en trois (3) tableaux dont chacun présente les projet intervenus ou en cours dans la portion Mékrou de chaque pays.

Tableau n°16 : Présentation des projets recensés (dans les 5 communes du bassin de la Mékrou) au Bénin

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Projets et programmes spécifiques dans les 05 communes de la Mékrou	Domaine d'activités	Période
PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS			
DG-Eau (Etatique)	PLCE/BN (Projet de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger)	Non Renseigné (NR)	Non Renseigné (NR)
	PEDREGE (Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger)	NR	NR
	PDISSA (Projet de Développement d'Infrastructures Socio-économiques et Sécurité Alimentaire)	NR	NR
DGFRN (Etatique)	PGFTR (Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains)	NR	NR
CENAGREF (Etatique)	PAPE (Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente)	NR	NR
	PAGAP (Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées)	NR	NR
MAEP (Etatique)	PADA (Projet d'Appui au développement Agricole)	NR	NR
	PSAIA (Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin)	NR	NR
	PSAAB (Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin)	NR	NR
SONAPRA (Etatique)	PDAC (Programme de Développement Agricole des Communes)	NR	NR
Direction Générale de la Production Animale (DGPA) (Etatique)	PAFILAV (Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande)	NR	NR
	PADAB (Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin)	NR	NR
Institut National de l'Eau (Etatique)	Programmes Licence Master Doctorat	NR	NR
	Programme des études supérieures de WASCAL	NR	NR
FIDA (PTF)	PACER (Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale)	NR	NR
GIZ	PACC (Projet d'Adaptation aux changements climatiques) 2014-2017	NR	NR

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Projets et programmes spécifiques dans les 05 communes de la Mékrou	Domaine d'activités	Période
(PTF)	PROCEAO	NR	NR
ONG Protos (ONG Internationale)	AMARE (Appui à la Maîtrise et à la Gestion des Aménagement et des Ressources en Eau agricoles) 2012-2015	NR	NR
	LEauCal 2012-2016	NR	NR
	GLEauBe (Gouvernance Locale de l'Eau dans cinq communes du Nord Bénin)	NR	NR
Alliance WASH (Plateforme multi-acteurs)	PAGRESEA / Programme WASH	NR	NR
Helvetas (ONG Internationale)	Coton et Cultures Biologique et Equitable (PCB)	NR	NR
	Amélioration Qualité de l'Eau (QUALIEAU)	NR	NR
	EPECS (Eau Potable pour les Ecoles et Centres de Santé)	NR	NR
	SODIS (Désinfection Solaire de l'Eau)	NR	NR
CTB (Coopération Technique Belge) PTF (Coopération Bilatérale)	FAFA	NR	NR
	FAIA	NR	NR
PNUD (PTF)	Projet SAP-Bénin (Système d'Alerte Précoce)	NR	NR
Coopération Suisse (PTF)	PASDER (programme d'Appui au Secteur du Développement Rural)	NR	NR
PROJET ET PROGRAMMES ACHEVES			
DG-Eau (Etatique)	PITDTE/BN (Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux dans le Bassin du fleuve Niger)	NR	NR
	NIGER-HYCOS	NR	NR
	PPEA	NR	NR
MAEP (Etatique)	PUASA (Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire)	NR	NR
Direction Générale de la Production Animale (DGPA) (Etatique)	PADEB (Projet de Développement de l'Elevage dans le Borgou)	NR	NR
	PDE III (Projet de Développement de l'Elevage – Phase 3)	NR	NR
INRAB (Etatique)	PADSE (Projet d'Appui au Développement des Systèmes d'Exploitation)	NR	NR
FIDA (PTF)	Projet de développement Rural de l'Atacora (PDRA)	NR	NR
	Projet de Développement Rural du Borgou (PDRB)	NR	NR
	PADER (Projet d'Appui au Développement Rural)	NR	NR
GIZ (PTF)	PPEA (Projet de Promotion de l'Elevage dans l'Atacora)	NR	NR

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Projets et programmes spécifiques dans les 05 communes de la Mékrou	Domaine d'activités	Période
	ProCGRN (Projet de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles) ; 2004-2011	NR	NR
ONG Protos (ONG Internationale)	PAHA (Programme d'Aménagement Hydro-Agricole) ; 2007-2011	NR	NR
Helvetas	Appui aux Communes dans la gestion de l'Eau et de l'Assainissement (PACEA +)	NR	NR
CTB (Coopération Technique Belge) PTF (Coopération Bilatérale)	PAMRAD	NR	NR

Tableau n°17 : Présentation des projets recensés dans la zone du projet Mékrou au Burkina

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'activités	Période
PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS			
AEG / ASDI-DANIDA	Projet de Mise en œuvre de la GIRE	Planification et gestion des ressources en eau du bassin	2010-2015
ACF-ONG/ Agence Française de Développement AFD	Action contre la faim	Non Renseigné (NR)	2012-2014 (continue)
VALPAPE /Coopération Suisse / Etat du Burkina	Valorisation du potentiel agro-pastoral dans l'Est	Valorisation des ressources naturelles	2014-2015
PENF/HELVETAS / Coopération Suisse DDC / Etat du Burkina	Helvetas Swiss Intercooperation	NR	NR
(FPDCT) / La Coopération suisse La Coopération autrichienne La Coopération danoise La Coopération canadienne La Coopération néerlandaise La Coopération française La Coopération allemande EU BAD PNUD FENU	Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) au service des collectivités territoriales	NR	2005- en cours
PAPE / Union Européenne / PNUD /Etat du Burkina	Programme d'appui aux Parcs de l'entente	Planification et gestion des ressources naturelles	2012 - 2016
DANIDA Etatdu Burkina	Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA)	Agriculture	2013 - 2018

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'activités	Période
PDA / Subvention de la coopération allemande/ GIZ	Programme de Développement de l'Agriculture	Développement agricole	2004 - 2016
Panier commun PTF	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPEA)	Eau et assainissement	2011 - 2015
GIZ / Etat du Burkina	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC)	NR	2005 – en cours
NR (Non Renseigné)	Programme pour la Promotion de l'Education Non Formelle à l'Est (PENF)	NR	NR
FIDA, BAD BOAD/Etat du Burkina	Nertamba	Agro-pastoral	2005-2018
PNGTII phase3/ Fonds mondial de l'Environnement (FEM)/International Development Action (IDA)/ Banque Mondiale	Programme National de Gestion des Terroirs, Phase 3 (PNGT2-3)	NR	2014 -2019
Coopération Luxembourgeoise / coopération Bill and Melinda Gates/ PNUD/ Fondation SHEL/ Etat du Burkina	Programme National Plateforme multifonctionnelle pour la Lutte Contre la Pauvreté (PN-PTF/LCP)	NR	2011 - 2015
HELVETAS (coopération Suisse)	Programme Pistes Rurales à l'Est (PREST)	Développement Piste Rurales	2008- en cours
Coopération allemande	Programme Santé Sexuelle, Droits Humains (PROSAD)	NR	En cours
Chine Taïwan	Projet Riz Pluvial (PRP)	NR	1994- en cours
REGIS-ER/ Agence Américaine pour le Développement International	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel	Renforcer la résilience des populations du Niger et du Burkina et d'améliorer leur sécurité alimentaire	2014 – 2019
CHANGE/HKI/ Peuple américain	Project Creating homestead agriculture for nutrition and Gender Equity	NR	2013 – 2016
NR (Non Renseigné)	Water Aid	NR	2012 - 2015

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'activités	Période
(HKI) Peuple américain	Hellen Keller International	NR	2015-2018
UNICEF	Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie (ARFA-ONG)	Hygiène et assainissement protection des RN, Energie et Agriculture	2015-2018
Chine Taïwan	Programme de Renforcement de la Formation Professionnelle (PRFP)	NR	NR
PROJETS ET PROGRAMMES ACHEVES			
Subvention auprès du Bureau de la Coopération Suisse	Programme d'Appui au Développement Local à l'Est (ADELE)	NR	1999-2014
Coopération Allemande et Etat du Burkina	Fonds Enfants (FE)	NR	2005-2013
Subvention de la Coopération Allemande	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD)	NR	2005-2013
Kfw République Fédérale d'Allemagne, Etat du Burkina	Projet d'Hydraulique Villageoise de l'Est (PHV/EST)	NR	2006-2009
FIDA, BAD, BOAD/ETAT DU BURKINA	Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA)	NR	2005-2012
Subvention auprès de IDA, Pays bas, Danemark	Programme National de Gestion des Terroirs Phase II (PNGT2)	NR	2007-2012
Coopération Suisse DDC / ETAT du BURKINA	Projet de développement agricole en aval des petits barrages de l'Est (PPB/Est)	NR	2007- 2012
Prêt auprès du Fonds Africain de Développement (FAD)	Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les Régions Est, Sud-Ouest et Centre Est (PROGEREF)	NR	2004-2010
Coopération Allemande	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD VI/ commune)	NR	2013- 2014

Ces projets interviennent (ou sont intervenus) dans divers domaines : agriculture, élevage, protection de l'enfance, hygiène, assainissement, protection des ressources naturelles, etc. Ils ont été conduits pour les uns dans le cadre de programmes et pour les autres en tant que projet. Les acteurs de mises en œuvre sont divers : l'administration déconcentrée à travers les services techniques des différents ministères, les collectivités territoriales, les organismes non gouvernementaux (ONG), les associations et les Groupements d'Intérêt Publique (GIP).

Tableau n°18 : Présentation des projets recensés dans la zone du projet Mékrou au Niger

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'intervention	Période
	PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS		
NR	Projet pour l'élaboration du Plan d'actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)	GIRE	2014-2016
NR	PEAMU	AEP	NR
OXFAM	GIRE dans le département de Ouallam et Banibangou	GIRE	NR
FAD, BID, OFID, BADEA, KFAED BOAD, BIDC, FSD, Etat	Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la Vallée du Niger	Réduction de la pauvreté au Niger	12/2008 - ?
FEM/PNUD	PANA Résilience au Secteur Agricole	Résilience aux changements climatiques	11/2009 au 12/2015
Suisse	Programme d'Hydraulique Rurale d'appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRSEA-Suisse/ANR)	Approvisionnement en eau potable (AEP)	NR
BM, Etat	Projet Filets Sociaux	Réduction de la pauvreté	05/2011 au 05/2017
FAO, FEM, BID, UEMOA	Programme Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne	Lutte contre la désertification	2010-2035
NR	Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique	Résilience aux changements climatiques	2012-2017
GIZ , KFW, Etat	Programme de Lutte Contre la Pauvreté en milieu rural dans les Régions de Tillabéri et Tahoua Nord	Développement local	2004-2015
NR	Projet de Gestion des Risques de Catastrophes (PGRC)	Résilience aux changements climatiques	NR
BM ; FEM	Programme d'Actions Communautaires Phase 3	Développement local	2014-2018
UE, Danemark, PNUD	Projet Contribution à la Consolidation de la Paix dans le Nord Niger	Gestion des conflits	Juin 2012
	PROJETS ET PROGRAMMES ACHEVES		
Coopération Technique Belge	Programme d'hydraulique villageoise et pastorale dans la	AEP	2006 -2011

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'intervention	Période
	région de Dosso		
Banque Mondiale	Projet sectoriel eau	AEP	2001-2006 (prolongation 2009)
Banque Mondiale PNUD	Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et Eaux dans le Bassin du Niger	GRN	2005 - 2010
BADEA	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire	Agriculture	2003 - 2009
Belgique	Projet de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire par le Développement de l'Irrigation dans la région de Tillabéri	Agriculture	2008 -2012
Coopération Luxembourgeoise	Projet Dosso Ma Za'ada "Appui au développement territorial dans le département de Dosso"	Développement local	2005-2009
KFW	Direction des Mesures Anti Erosives	GRN	03/08 à 07/2010
Banque Mondiale	Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger	Agriculture	2007-2012
BADEA	Projet de Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako-Gourma	Agriculture	2007-2012
BAD	Projet de Valorisation des Eaux dans les Régions de Dosso et de Tillabéri	Agriculture	2005-2011
BAD	Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger	GRN	2005-2010
M.A.E. IT	Développement local et conservation de la nature dans le cadre du processus de soutien à la NEPAD	Développement local	2008-2010
FEM	Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari	GRN	2008-2011
PNUD, FED, ETAT	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente Interventions dans les aires protégées	GRN	2012-2014
FAD, BID, OFID, BADEA,	Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et	Réduction de la	12/2008----

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'intervention	Période
KFAED BOAD, BIDC, FSD, ETAT	de Mise en valeur de la Vallée du Niger	pauvreté	
BID	Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako Gourma	Elevage	12/2014.....
Belgique et Etat	Appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires	Résilience aux changements climatiques	06/2012 à 11/2013
Japon, PNUD, Etat	Programme Africain d'Adaptation aux changements climatiques - Composante Niger	Résilience aux changements climatiques	04/2010 à 12/2012
FEM/PNUD	PANA Résilience au Secteur Agricole	Résilience aux changements climatiques	11/ 2009 à 12/ 2013
PTF/FICOD	Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées	Développement local	06/ 2008 à 06/ 2013
PNUD	Projet de Renforcement des Capacités pour la prévention et Gestion des Conflits	Renforcement des capacités	01/2011 à 12/2013
Luxembourg ; Etat	Programme d'Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action Régional de la Stratégie du Développement Rural dans la région de Dosso	Développement rural	NR
FED, ETAT	Projet d'Appui au Démarrage de l'Approche Programme dans le Secteur du Développement Rural	Développement rural	Juillet 2010 à Juin 2014
PAM, Etat	Intervention Prolongée de Secours et de Redressement	Santé	2011-2012
IDA, ETAT	Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro sylvo Pastoraux	Socio-économique	2009-2014
BM ; FEM	Programme d'Actions Communautaires, Phase 2	Développement local	2009-2014
CTB, UE, Etat	Projet de lutte contre l'insécurité alimentaire par le Développement de l'Irrigation - Tillabéri	Agriculture	2007-2012
IDA, ETAT	Programme de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger	GIRE	NR
DDC, ETAT	Programme d'Appui au Développement de l'Irrigation Privée au Niger	Agriculture	2010-2012
PNUD	Country Programme	Multi- secteurs	2009-2013

Structures de tutelle, ou de mise en œuvre ou de financement	Intitulé des projets/programmes	Domaine d'intervention	Période
JICA et ETAT	Projet de Formation et Vulgarisation des Techniques pratiques pour l'Atténuation des Effets de la Désertification et l'Amélioration des Revenus des Ménages du Sahel	Renforcement des capacités	2010- 2013
GIZ	Programme de Promotion de l'Agriculture Productive	Agriculture	2012-2014
KFW, ETAT	Programme Régional de Protection du Fleuve Niger (Volet Niger)	GRN	2010-2014
BMZ, GIZ, ETAT	Programme « Transformation des conflits et prévention des crises dans le domaine de la gestion communale des ressources naturelles en lien avec la transhumance transfrontalière, au Niger, Burkina et Bénin »	Gestion des conflits sociaux	2010-2014

2.1.2. Rappel des activités du projet Mékrou

Une fois répertoriés les projets et diverses initiatives entreprises par des acteurs dans la zone d'intervention du Projet Mékrou, le rappel des activités prévues dans le cadre du projet Mékrou lui-même est nécessaire pour les besoins de comparaison ultérieurs.

Ainsi, les différentes activités retenues dans le document du Projet sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau n°19: Synthèse des activités du Projet Mékrou

Activités	Contenu
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations avec les principales autorités régionales et nationales du secteur sur les objectifs du projet, le plan et la méthodologie de travail. - Évaluation participative des mécanismes actuels de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau aux niveaux local, national, régional/transfrontalier, avec la participation des usagers - Diagnostic institutionnel participatif à travers des consultations nationales dans chaque pays, - Élaboration d'une première ébauche de proposition présentant diverses options régionales/nationales/locales de mécanismes de coordination - Préparation d'une proposition consolidée pour l'établissement d'un mécanisme de coordination partagé avec les principaux acteurs, pour validation.
Activité 1.2: Définition du programme de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des manques et des besoins en capacités de planification pour les organismes concernés, en termes de planification à long terme et de gestion de l'eau transfrontalière. - Évaluation de la capacité de gestion des connaissances des principaux organismes impliqués dans le Projet, - Identification des ressources nationales, régionales, internationales existantes pour la planification et le renforcement des capacités en relation avec les résultats de l'évaluation.
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'utilisation et d'évolution des terres : - Analyse de l'état de l'environnement : écosystèmes aquatique et terrestre, risque de crues, de sécheresses, données socio-économiques,
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une vue d'ensemble de l'utilisation actuelle des ressources en eau et permettre la définition de la situation de référence. - Inventaire des informations hydroclimatiques provenant des centres de services climatiques de la région,
Activité 2.1.c : Évaluations nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Étude documentaire de l'inventaire existant des ressources en eau, des plans GIRE pour les trois pays et au niveau régional, ainsi que des plans de croissance verte et de réduction de la

Activités	Contenu
	<p>pauvreté, et des politiques et stratégies existantes en matière de gestion de la sécheresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec des acteurs, visites de sites, et étude d'une série de sources secondaires d'information sur les plans et stratégies listés plus haut. - Développement participatif du rapport de synthèse, et présentation des résultats dans des ateliers nationaux, puis ajustement des résultats à partir des commentaires et des recommandations. - Validation de l'inventaire définitif et du rapport de référence avec les autorités nationales/régionales, et diffusion des résultats aux principaux acteurs du bassin de la Mékrou.
<p>Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation locale et nationale pour identifier les priorités de développement à court terme et à long terme pour la croissance au sein de chaque secteur (agriculture, énergie, industrie, etc.). - Élaboration d'une méthodologie d'évaluation de la capacité d'adaptation à la variabilité hydrologique et aux événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique. - Évaluation participative des besoins d'amélioration de la capacité d'adaptation des pays à la variabilité hydrologique et aux événements météorologiques extrêmes dus au changement climatique. - Préparation d'un projet de proposition faisant ressortir les priorités de développement évoquées par les représentants clés de tous les niveaux dans chacun des trois pays, et validées au niveau régional lors d'un atelier. - Intégration de la proposition dans les stratégies et plans existants - Diffusion d'information sur les priorités retenues en direction de tous les acteurs appropriés et à la population concernée, par les médias.
<p>Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'information du bassin transfrontalier (TB) (CCR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du CCR et des autorités en charge de l'eau concernées, à propos du système d'information proposé. - Organisation d'ateliers/de conférences pour identifier les fonctions, le rôle et les responsabilités des établissements nationaux et régionaux dans le cadre du système d'information transfrontalier, - Validation de la structure du système d'information et accord sur ses directives opérationnelles.
<p>Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, en relation avec les partenaires du projet, les besoins détaillés du système d'information. - Identifier, en relation avec les partenaires du projet, l'institution locale capable d'accueillir le système d'information, en accord avec les gouvernements nationaux et les institutions transfrontalières concernées.
<p>Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du système d'information du bassin ; - Établissement des protocoles convenus pour la surveillance, la

Activités	Contenu
d'information du bassin	<p>modélisation et l'analyse, ainsi que la gestion des informations,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des responsabilités et des règles pour la production et la gestion des données, le traitement et la diffusion des informations, et le respect de la confidentialité ; - Installation du système d'information dans les institutions identifiées. - Adoption de règles, de normes et de nomenclatures communes pour rendre les données comparables et interopérables ; - Développement des compétences et de l'infrastructure pour collecter, gérer et traiter les données ; - Mise en place des programmes de surveillance des ressources en eau (qualité et quantité), et développement des indicateurs d'évaluation de la gestion de l'eau.
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, en relation avec les partenaires du projet (ainsi que par des ateliers dédiés), le cahier des charges détaillé de l'outil ; - Identifier l'institution qui remplira les fonctions de centre de diffusion, de préférence la même que celle qui accueillera le système d'information.
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'outil à intégrer dans le système d'information ; - Définition des protocoles prévus pour la surveillance, la modélisation et l'analyse, la gestion et l'échange des informations ; - Définition des responsabilités et des règles pour la production et la gestion des données, le traitement et la diffusion des informations, et le respect de la confidentialité ; - Installation de l'outil dans les établissements identifiés en tant que centres de diffusion ; - Adoption de règles, de normes et de nomenclatures communes pour rendre les données comparables et interopérables ; - Développement des compétences et de l'infrastructure pour collecter, gérer et traiter les données.
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique	<ul style="list-style-type: none"> - Définir, en relation avec les partenaires du projet (ainsi que par des ateliers dédiés), le cahier des charges détaillé du modèle d'équilibre hydrique pour aider à la planification des ressources en eau et à l'amélioration de leur affectation ; - Identifier, en relation avec les partenaires du projet, l'institution locale capable d'accueillir le modèle d'équilibre, de préférence la même institution que celle qui accueillera le système d'information.
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du modèle de bassin de manière compatible avec le système d'information développé au point 2.3 ; - Définition des protocoles prévus pour la surveillance, la modélisation et l'analyse, la gestion et l'échange de données, etc. - Définition des responsabilités et des règles pour la production et la gestion des données, le traitement et la diffusion des informations, et le respect de la confidentialité ;

Activités	Contenu
	<ul style="list-style-type: none"> - Installation du modèle de bassin dans les institutions identifiées ; - Adoption de règles, de normes et de nomenclatures communes pour rendre les données comparables et interopérables ; - Développement des compétences et de l'infrastructure pour collecter, gérer et traiter les données.
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de l'équipe de coordination et du CCR sur la méthodologie d'analyse et d'évaluation de vulnérabilité ; - Réalisation des analyses et des évaluations de vulnérabilité pour les stratégies, politiques et plans, et pour les priorités identifiées de développement ; - Développement d'un projet de cadre pour la sécurité de l'eau à faire valider lors d'un atelier ; - Intégration des accords-cadres dans les systèmes existants.
Activité 2.7.1. : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets	<ul style="list-style-type: none"> - Passage en revue des risques climatiques présents dans les actifs, systèmes et infrastructures de l'eau ainsi que dans les projets et programmes liés à l'eau ; - préparation des cartes de vulnérabilité et l'identification des points névralgiques, ainsi que pour l'élaboration du guide de gestion des sécheresses et des recommandations d'actions associées.
Activité 2.7.2. Évaluation et analyse des options d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des activités sans regret ou à faibles regrets ; - Classement des options d'investissement afin de donner la priorité aux options sans regret ou à faibles regrets ; - Elaboration d'un argumentaire économique pour les investissements qui auront été identifiés ; - Plan d'investissement et intégration dans les systèmes de planification.

2.1.3. Panorama sur les activités doublons ou similaires

Les activités des projets/programmes recensés mettent l'accent sur des actions de développement qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations et surtout celle des revenus des populations cibles.

La spécificité du projet Mékrou réside dans le fait que la priorité est accordée : (i) à la mise en place d'un cadre de coordination efficace pour la gestion de la ressource en eau d'une part, (ii) et à l'amélioration de la connaissance sur l'eau dans le bassin de la Mékrou, d'autre part. Il s'agit donc beaucoup plus d'activités de recherche qui visent à créer les bases nécessaires à des actions durables pour que l'eau soit véritablement au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

La comparaison des activités du projet Mékrou avec celles des projets /programmes exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet Mékrou n'a permis de dégager que très peu d'activités doublons ou similaires.

(1) Situation au niveau du Bénin

De l'analyse des activités des différents projets et programmes passés ou en cours dans le bassin de la Mékrou au Bénin, quelques observations peuvent être faites en lien avec les actions prévues par le projet Mékrou.

Les résultats présentés montrent qu'il existe un faible lien entre le projet Mékrou et la plupart des projets/programmes identifiés dans la portion béninoise de ce sous-bassin.

En effet, seulement huit (8) projets/programmes (PITDTE/BEN ; Niger-HYCOS ; PDREGDE ; PAGAP ; PSAIA ; PPEA ; SAP/PNUD ; PGFTR) sur la quarantaine recensée ont des liens plus ou moins directs avec les actions du projet Mékrou.

Les activités doublons ou similaires se présentent comme suit :

Tableau n°20 : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Bénin

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Commentaires
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	<i>Mise en place d'un cadre d'échanges et de coordination des actions dans le bassin</i>	
Activité 1.2 : Définition du programme de renforcement des capacités	<u>PDREGDE</u> <i>Renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des ressources en eau</i>	Il subsiste une appréhension sur la réalisation de cette activité surtout lorsqu'on sait que l'ANU-Bénin n'est pas impliquée dans le projet alors qu'elle représente une structure importante dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. Au regard de cette situation, la présente activité du projet Mékrou a toute sa raison d'être.
	<u>PSAIA</u> <i>Renforcer les capacités organisationnelles techniques et stratégiques des organisations paysannes et des producteurs</i>	Entre autres activités, cette action concerne le renforcement des capacités en planification et gestion des actions de développement. Mais à la différence de ce projet, l'action du projet Mékrou porte spécifiquement sur la planification de la gestion des ressources en eau. De plus, cette activité du PSAIA est limitée aux organisations paysannes et des producteurs alors que l'activité 1.2 du projet Mékrou va au-

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Commentaires
	<p><u>Projet NIGER-HYCOS</u> <i>Fournir la base de connaissances requises pour une gestion intégrée durable des ressources en eau, au niveau de l'ensemble du bassin (gestion des eaux transfrontalières) et au niveau de chacun des pays (gestion intégrée aux échelles nationales)</i></p>	<p>delà et touche les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux (du niveau national au niveau local).</p> <p>Dans le cadre du programme Niger-HYCOS, des sessions de formations ont été organisées au profit de certains acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Le projet Mékrou doit capitaliser sur cette expérience de formation. Elle favorisera un meilleur ciblage des groupes cibles en fonction, des différentes thématiques développées dans le cadre du renforcement des capacités sur la connaissance et la gestion des ressources en eau.</p> <p>Il faut signaler que si quelques projets forment souvent les acteurs sur les techniques de planification et de gestion des projets, très peu d'actions sont développées en matière de renforcement de capacités sur la gestion des connaissances. Il s'agit ici d'une spécificité importante du projet Mékrou qu'il va falloir développer pour avoir des résultats satisfaisants.</p>
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
<p>Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin</p>	<p><i>Mettre en place une base de données régionale et développer des protocoles d'échange de données avec les SFN des pays participants.</i></p>	<p>Dans le cadre du projet NIGER-HYCOS, une base de données est créée au niveau national et renseignée à partir de stations hydrométriques installées à l'intérieur du pays sur les sites suivants : Malanville, Route Kandi Banikoara, Couberi, Kompongou, Yakrigourou.</p> <p>Cette expérience intéressante a besoin d'être capitalisée dans le cadre du projet Mékrou. Il s'agira de s'inspirer du mécanisme mis en place pour avoir des informations plus</p>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Commentaires
		larges et plus globales sur le bassin de la Mékrou.
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats		Il n'y a pas d'actions similaires relevées.
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		Il n'y a pas d'actions similaires relevées.
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	<u>PITDTE/BEN</u> <i>Elaborer un Plan d'Actions Stratégique (PAS) de gestion des problèmes environnementaux transfrontaliers du Bassin du Niger</i>	Ce plan d'actions définit les grandes orientations et les principales actions à mener pour régler les problèmes environnementaux transfrontaliers à l'intérieur de la portion béninoise du bassin du Niger. L'activité 2.2.1 doit aboutir à un plan similaire, en mettant notamment l'accent sur les questions liées aux changements climatiques.
	<u>PPEA</u> <i>Elaboration du Plan d'Actions National GIRE</i>	Dans le cadre du PPEA, le PNE-Bénin a accompagné le processus d'élaboration du Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE). Ce plan trace les grandes orientations et définit aussi les actions à mener pour assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en eau au Bénin. Le projet Mékrou doit exploiter le PANGIRE comme outil lui fournissant les données pour la prise en compte des priorités de développement.
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'informations du bassin transfrontalier (TB) (CCR)		Il n'y a pas d'actions similaires relevées.
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		
Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin		Il n'y a pas d'actions similaires relevées.
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'information du bassin	<u>NIGER-HYCOS</u> <i>Développer des informations hydrologiques fiables mises à disposition des utilisateurs au moyen</i>	Dans le cadre du Projet Niger-HYCOS, un portail Web a été développé au niveau de la coordination régional et

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Commentaires
	<i>d'un site Web</i>	directement couplé avec les bases de données hydrométriques nationales. Le Système Informatique de Prévision (SIP) des écoulements du fleuve Niger est également remis à jour. Ce dispositif peut être utilisé par le projet Mékrou avec des informations spécifiquement liées à ce bassin.
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	<p><u>PNUD</u> <i>Le PNUD exécute actuellement un projet "Système d'Alerte Précoce" dans le bassin du Niger avec la mise en place d'un dispositif de collecte d'informations sur le fleuve Niger.</i></p>	<p>Cette activité est similaire au contenu de la composante 2.4 (Développement du système d'alerte rapide) du projet Mékrou.</p> <p>L'action du SAP-PNUD ne touche pas à la rivière Mékrou et l'activité 2.4.1 reste donc pertinente et nécessaire dans le cadre du projet Mékrou. Il s'agira de s'inspirer du dispositif du SAP PNUD pour développer un système d'alerte efficace au niveau du bassin de la Mékrou.</p>
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil		Il n'y a pas d'actions similaires relevées
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique		<p>Il n'y a pas d'actions similaires relevées.</p> <p>Toutefois, il s'agit d'une tâche préalable à toute action de développement d'un système d'information et de suivi des ressources en eau.</p>
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	<p><u>PAGAP</u> <i>Effectuer le suivi écologique des aires protégées</i></p>	<p>Des mesures de protection environnementale et sociale ont été prises et mises en œuvre dans le cadre du PAGAP au niveau du Parc W qui abrite une portion du bassin de la Mékrou.</p> <p>Ce dispositif du PAGAP pourrait servir de base pour le projet Mékrou dans le Parc. Il</p>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Commentaires
		s'agira surtout d'apprécier, de concert avec le CENAGREF le contenu des informations fournies et de déterminer si des informations complémentaires pourraient être intégrées. Dans les autres portions du bassin (autres que le parc W), le dispositif PAGAP pourrait servir de source d'inspiration.
Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité		Il n'y a pas d'actions similaires relevées par cette étude.
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1 : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets		Il n'y a pas d'actions similaires relevées.
Activité 2.7.2 : Évaluation et analyse des options d'investissement	<u>PAGAP</u> <i>Création d'un environnement favorable à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme pour la conservation de la biodiversité</i>	Il s'agit d'une action spécifique au parc W.

(2) Situation au niveau du Burkina

Tableau n°21 : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Burkina

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Commentaires
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	Projet de Mise en œuvre de la GIRE et élaboration du PANGIRE	
Activité 1.2 : Définition du programme de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de renforcement de la formation professionnelle - Association pour la recherche et la formation en agro-écologie 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Programme pour la promotion de l'éducation non formelle à l'Est - Programme Santé sexuelle, Droits Humains 	
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin		
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats	<u>AEG</u> dans le cadre du SDAGE et des SAGE	Etat du SDAGE du Gourma n'est pas encore très avancé
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	Projet de Mise en œuvre de la GIRE <u>SP/PAGIRE</u> <i>Mise en place d'un plan GIRE et Elaboration du PANGIRE</i>	
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'information du bassin transfrontalier (TB) (CCR)	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		
Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin	-	Il n'y a pas d'actions similaires
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'informations du bassin	<u>DEIE / DGBH / AEG / DGAH</u> <i>Développement d'un système d'informations de bassin collaboratif et interactif, facilement accessible, abordable, pertinent et équitable pour une bonne gouvernance.</i>	Lenteur dans le processus et faible niveau de technicité.
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique	<u>DEIE / DGBH / AEG / DGAH</u> & <u>AEG</u> dans le cadre du SDAGE et des <u>SAGE</u> <i>Collecte de données sur les ressources</i>	Forme non complète des données collectées

	<i>en eaux pour la compréhension de l'équilibre hydrique</i>	
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1 : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole, - Programme de Développement de l'Agriculture - Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement, - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER), - Project Creating homestead agriculture for nutrition and Gender Equity, - Action contre la faim - Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'est - Projet riz fluvial, - Programme national de gestion des terroirs phase 3 (PNGT2-3) - Programme national plate-forme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté - Projet de développement agricole en aval des petits barrages de l'Est - Programme Pistes Rurales à l'Est - Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les Régions Est, Sud-Ouest et Centre Est 	
Activité 2.7.2 : Évaluation et analyse des options d'investissement	- Développement des mesures et des plans d'investissement à l'échelle du bassin de la Mékrou	

	- Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) au service des collectivités territoriales	
--	---	--

(3) Situation au niveau du Niger

Une analyse comparée des actions du cadre stratégique du projet Mékrou avec celles des projets dans la zone fait ressortir que le projet Mékrou est venu à point nommé. En effet, son domaine d'intervention est innovant et le terrain est quasi vierge. La compétition avec les autres acteurs sera très minime, voire inexistante.

Tableau n°22 : Analyse comparative et identification des activités doublons au niveau du Niger

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Commentaires
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	Elaboration du PANGIRE	
Activité 1.2: Définition du programme de renforcement des capacités	-	Il n'y a pas d'actions similaires
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin	- <i>Création d'une base de données hydrologique et hydrochimique du Sous-Bassin de la Mékrou ;</i> - <i>Installation d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau dans le sous bassin de la Mékrou</i>	
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats	<u>PANGIRE</u> <i>Évaluation à l'échelle du bassin et résultats</i>	
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	<u>PANGIRE</u> <i>Mise en œuvre de la GIRE</i>	
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'information du bassin transfrontalier (TB) (CCR)	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		

Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin	-	Il n'y a pas d'actions similaires
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'information du bassin	<u>PANGIRE</u> - Développement d'un système d'information de bassin collaboratif et interactif, facilement accessible, abordable, pertinent et équitable pour une bonne. - Développement d'un SIP du Sous-bassin de la Mékrou.	
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique	<u>DGRE</u> Collecte de données sur les ressources en eaux pour la compréhension de l'équilibre hydrique	Il n'y a pas d'activités similaires
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	<u>DGRE</u> Création d'un modèle du sous-bassin	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1. : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets	-	Il n'y a pas d'activités similaires
Activité 2.7.2. Évaluation et analyse des options d'investissement	-	Il n'y a pas d'activités similaires

2.2. CONSOLIDATION DE LA PROPOSITION D'ANNULATION DES ACTIVITES-DOUBLONS AU NIVEAU DU PROJET OU DE LEUR REDEFINITION

Les comparaisons effectuées dans la rubrique précédente montrent en réalité la faiblesse des rapports pays sur la précision des activités développées par les projets exécutés ou en cours.

En effet, tous pays confondus, il apparaît que lorsqu'il y a eu des précisions, il s'agit surtout des domaines d'intervention desdits projets.

En tout état de cause, il n'y a pas significativement de doublons nécessitant des suppressions d'activités au niveau du projet Mékrou.

2.2.1. Proposition d'annulation ou de redéfinition

Dans l'ensemble, très peu d'activités constituent des doublons au point d'être supprimées/annulées.

(1) Traitements proposés pour le Bénin

Comme on peut le constater à travers le tableau n°23, la plupart des activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou sont des études ou des actions de renforcement de capacité, alors qu'au niveau du Bénin, il s'agit beaucoup plus de réalisations à travers des projets soutenus par des partenaires. Entre les activités du Projet Mékrou et les projets initiés au niveau du Bénin, il y a donc très peu de doublons.

Ainsi, pour le Bénin le constat est que toutes les activités initialement prévues dans le cadre du projet Mékrou doivent être maintenues. Evidemment, il est important de capitaliser sur les acquis antérieurs d'autres projets ou initiatives.

Tableau n°23 : Traitement proposé pour les activités doublons au Bénin

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	<i>Mise en place d'un cadre d'échanges et de coordination des actions dans le bassin</i>	Activité Mékrou à maintenir
Activité 1.2: Définition du programme de renforcement des capacités	<u>PDREGDE</u> <i>Renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des ressources en eau</i>	Activité Mékrou à maintenir
	<u>PSAIA</u> <i>Renforcer les capacités organisationnelles techniques et stratégiques des organisations paysannes et des producteurs</i>	

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
	<u>Projet NIGER-HYCOS</u> <i>Fournir la base de connaissances requises pour une gestion intégrée durable des ressources en eau, au niveau de l'ensemble du bassin (gestion des eaux transfrontalières) et au niveau de chacun des pays (gestion intégrée aux échelles nationales)</i>	
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin	<i>Mettre en place une base de données régionale et développer des protocoles d'échange de données avec les SHN des pays participants.</i>	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	<u>PITDTE/BEN</u> <i>Elaborer un Plan d'Actions Stratégique (PAS) de gestion des problèmes environnementaux transfrontaliers du Bassin du Niger</i>	Activité Mékrou à maintenir
	<u>PPEA</u> <i>Elaboration du Plan d'Actions National GIRE</i>	
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'informations du bassin transfrontalier (TB) (CCR)		Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		
Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'information du bassin	<u>NIGER-HYCOS</u> <i>Développer des informations hydrologiques fiables mises à disposition des utilisateurs au moyen d'un site Web</i>	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins	<u>PNUD</u> <i>Le PNUD exécute actuellement un</i>	Activité Mékrou à maintenir <i>N.B. : Capitaliser ce que fait le</i>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités & activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
pour l'outil d'alerte rapide	<i>projet "Système d'Alerte Précoce" dans le bassin du Niger avec la mise en place d'un dispositif de collecte d'informations sur le fleuve Niger.</i>	<i>PNUD</i>
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil		Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	<u>PAGAP</u> <i>Effectuer le suivi écologique des aires protégées</i>	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité		Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1. : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.7.2. Évaluation et analyse des options d'investissement	<u>PAGAP</u> <i>Création d'un environnement favorable à la mise en place d'un mécanisme de financement à long terme pour la conservation de la biodiversité</i>	Activité Mékrou à maintenir <i>N.B. : Capitaliser ce que fait le PAGAP</i>

(2) Traitements proposés pour le Burkina

La situation au Burkina met en exergue que beaucoup de projets ont déjà été initiés dans la zone du Projet Mékrou. Ainsi, les activités de ce dernier viendront pour renforcer les acquis de ce qui a déjà été fait auparavant.

Tableau n°24 : Traitement proposé pour les activités doublons au Burkina

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	Projet de Mise en œuvre de la GIRE et élaboration du PANGIRE	Activité Mékrou à maintenir
Activité 1.2 : Définition du programme de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de renforcement de la formation professionnelle - Association pour la recherche et la formation en agro-écologie - Programme pour la promotion de l'éducation non formelle à l'Est - Programme Santé sexuelle, Droits Humains 	<p>Activité Mékrou à maintenir</p> <p><i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions des autres projets.</i></p>
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour l'ensemble du bassin		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats	<u>AEG</u> dans le cadre du SDAGE et des SAGE	<i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions des autres projets.</i>
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	<p>Projet de Mise en œuvre de la GIRE</p> <p><u>SP/PAGIRE</u></p> <p><i>Mise en place d'un plan GIRE et Elaboration du PANGIRE</i></p>	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'information du bassin transfrontalier (TB) (CCR)	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		
Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin	-	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'informations du bassin	<p><u>DEIE / DGBH / AEG / DGAH</u></p> <p><i>Développement d'un système d'informations de bassin collaboratif et interactif, facilement accessible, abordable, pertinent et équitable pour</i></p>	<p>Activité Mékrou à maintenir</p> <p><i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions des autres structures.</i></p>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
	<i>une bonne gouvernance.</i>	
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	-	
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil	-	
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique	<u>DEIE / DGBH / AEG / DGAH & AEG dans le cadre du SDAGE et des SAGE</u> <i>Collecte de données sur les ressources en eaux pour la compréhension de l'équilibre hydrique</i>	Activité Mékrou à maintenir <i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions des autres structures.</i>
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.6 : Cadre stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1. : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole, - Programme de Développement de l'Agriculture - Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement, - Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER), - Project Creating homestead agriculture for nutrition and Gender Equity, - Action contre la faim - Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'est 	Activité Mékrou à maintenir <i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions des autres projets</i>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
	<ul style="list-style-type: none"> - Projet riz fluvial, - Programme national de gestion des terroirs phase 3 (PNGT2-3) - Programme national plate-forme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté - Projet de développement agricole en aval des petits barrages de l'Est - Programme Pistes Rurales à l'Est - Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les Régions Est, Sud-Ouest et Centre Est 	
Activité 2.7.2. Évaluation et analyse des options d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des mesures et des plans d'investissement à l'échelle du bassin de la Mékrou - Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) au service des collectivités territoriales 	Activité Mékrou à maintenir

(3) Traitements proposés pour le Niger

Contrairement aux deux autres pays, le Niger a initié très peu de projets dans la zone du projet Mékrou. Ainsi, il n'y a pas vraiment d'activités doublons significatives nécessitant des suppressions d'activités au niveau du projet Mékrou.

Tableau n°25 : Traitement proposé pour les activités doublons au Niger

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
Composante 1.1 : Établissement du cadre de coopération		
Activité 1.1 : Établissement d'un mécanisme de coordination	Elaboration du PANGIRE	Activité Mékrou à maintenir
Activité 1.2: Définition du programme de renforcement des capacités	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.1 : Inventaire de l'existant		
Activité 2.1 a : Évaluation de l'environnement et des données sur l'eau pour	- <i>Création d'une base de données hydrologique et hydrochimique du Sous-Bassin de la Mékrou ;</i>	Activité Mékrou à maintenir <i>N.B. : Capitaliser les acquis des actions antérieurs</i>

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
l'ensemble du bassin	- <i>Installation d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau dans le sous bassin de la Mékrou</i>	
Activité 2.1 b : Évaluation à l'échelle du bassin et résultats	<u>PANGIRE</u> <i>Évaluation à l'échelle du bassin et résultats</i>	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.1.c : Évaluations nationales		Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.2.1 : Identification des priorités de développement	<u>PANGIRE</u> <i>Mise en œuvre de la GIRE</i>	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.2.2 : Développement de la structure du système d'information du bassin transfrontalier (TB) (CCR)	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.3 : Développement des systèmes d'information du bassin		
Activité 2.3.1 : Identification des besoins du bassin	-	Poursuivre
Activité 2.3.2 : Développement et mise en œuvre du système d'information du bassin	<u>PANGIRE</u> - <i>Développement d'un système d'information de bassin collaboratif et interactif, facilement accessible, abordable, pertinent et équitable pour une bonne.</i> - <i>Développement d'un SIP du Sous-bassin de la Mékrou.</i>	Activité Mékrou à maintenir <u>N.B.</u> : <i>Capitaliser les acquis du PANGIRE pour renforcer le système</i>
Composante 2.4 : Développement du système d'alerte rapide		
Activité 2.4.1 : Identification des besoins pour l'outil d'alerte rapide	-	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.4.2 : Développement de l'outil	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.5 : Compréhension de l'équilibre hydrique		
Activité 2.5.1 : Définition du cahier des charges pour le modèle d'équilibre hydrique	<u>DGRE</u> <i>Collecte de données sur les ressources en eaux pour la compréhension de l'équilibre hydrique</i>	Activité Mékrou à maintenir <u>N.B.</u> : <i>Capitaliser l'existant</i>
Activité 2.5.2 : Développement du modèle	<u>DGRE</u> Création d'un modèle du sous-bassin	Activité Mékrou à maintenir <u>N.B.</u> : <i>Capitaliser l'existant pour poursuivre</i>
Composante 2.6 : Cadre		

Activités prévues dans le cadre du Projet Mékrou	Projets/programmes qui développent les mêmes activités et activités développées	Traitement proposé par rapport au Projet Mékrou
stratégique pour la sécurité en eau		
Activité 2.6.1 : Analyse des politiques et évaluation de vulnérabilité	-	Activité Mékrou à maintenir
Composante 2.7 : Développement des mesures et des plans d'investissement		
Activité 2.7.1. : Identification des options d'investissement sans regret/à faibles regrets	-	Activité Mékrou à maintenir
Activité 2.7.2. Évaluation et analyse des options d'investissement	-	Activité Mékrou à maintenir

La mise en œuvre des différentes activités nécessite un cadre de concertation au niveau local et national.

2.2.2. Quelques éléments d'analyse

On peut retenir qu'il existe juste quelques similarités entre le projet Mékrou et la plupart des projets/programmes identifiés. Les différents projets/programmes recensés mettent l'accent sur des actions qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations cibles en matière de revenus. Tous les rapports pays reconnaissent à sa juste valeur, l'importance et la pertinence du projet Mékrou.

La spécificité du projet Mékrou réside dans le fait que la priorité est accordée :

- ✓ d'une part, à la mise en place d'un cadre de coordination efficace pour la gestion de la ressource en eau, et
- ✓ d'autre part, à l'amélioration de la connaissance sur l'eau dans le bassin de la Mékrou.

Il s'agit beaucoup plus donc d'activités de recherche qui visent à créer les bases nécessaires à des actions durables pour que l'eau soit véritablement au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

Il est clair que le projet Mékrou gagnerait à capitaliser les acquis des actions des autres projets/programmes et structures qui ont des similarités avec les siennes.

Cela constitue d'autant mieux la meilleure solution dans la mesure où, par rapport aux projets/programmes exécutés et achevés, les études pays ne permettent pas de disposer d'éléments d'évaluation pour apprécier leurs effets (à défaut des impacts) au point d'induire des annulations des activités du Projet Mékrou.

L'important ici est que la capitalisation des expériences des autres projets doit aller aussi vers la perspective du développement de synergies/complémentarités entre le projet Mékrou et les

projets en cours afin de développer des mécanismes efficaces de collecte d'informations sur les ressources en eau.

Dans les zones où il existe des dispositifs pour la collecte de données, le projet Mékrou étudiera avec les acteurs de la mise en œuvre comment exploiter ces données en intégrant éventuellement des informations complémentaires à rechercher.

Cette démarche devra pouvoir garantir l'efficacité et l'efficience des actions à mener.

2.3. ELABORATION DU GUIDE-SYNTHESE A PARTIR DES GUIDES CONTENUS DANS LES RAPPORTS-PAYS SUR LA SYNERGIE A METTRE EN PLACE EN VUE D'UNE GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES DU PROJET MEKROU

La pluralité et la diversité des acteurs institutionnels intervenant dans le bassin de la Mékrou est une réalité. Ces différents acteurs institutionnels, par leurs attributions, compétences et expériences doivent collaborer dans la mise en œuvre du présent projet.

La raison d'être de chaque acteur dans la zone du projet, malgré ses objectifs et son programme reste le développement durable et plus précisément, l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans le bassin de la Mékrou, étendu sur l'ensemble des trois pays. Une synergie d'actions s'impose afin d'harmoniser les actions, de rationaliser les ressources disponibles et d'assurer l'efficacité et l'efficience des investissements.

La mise en place d'un partenariat pour établir une synergie d'actions entre les différents acteurs institutionnels présents dans le bassin de la Mékrou nécessite le suivi d'un certain nombre de directives et un modèle de conduite pour toutes les parties.

Ce modèle de conduite devra faciliter la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs.

2.3.1. Les directives ou modèle de conduite

Pour asseoir le modèle de conduite des acteurs/parties prenantes au partenariat, l'accord sur un certain nombre de principes est nécessaire. Ces principes devant servir de base d'engagement des acteurs et de valeurs partagées. Sept (7) principes sont retenus, et se déclinent ainsi qu'il suit :

1. Engagement : chaque partie prenante doit faire preuve d'engagement et de détermination dans la réalisation des actions participant à l'amélioration des conditions de vie des communautés cibles ;
2. Confiance et le respect : reconnaître l'identité et la dignité de chaque individu, de chaque structure et apprécier la diversité à sa juste valeur. Respecter le savoir-faire, le travail et les idées de chaque acteur ;
3. Intégrité : faire preuve de dignité, de fiabilité, de sincérité et d'honnêteté dans tout ce qui est entrepris et en ayant comme vision l'intérêt des communautés ;

4. Alignement : se baser sur les priorités définies à la base par les communautés elles-mêmes en vue d'une véritable appropriation des actions par celles-ci ;
5. Harmonisation : les différentes structures ainsi que les différents projets et programmes doivent rationaliser leurs interventions respectives dans le bassin de la Mékrou (à travers une meilleure harmonisation et complémentarité) en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience collectives des actions ;
6. Transparence et la recevabilité réciproque : dialoguer, communiquer et rendre compte sur tout ce qui est fait ; ceci est indispensable pour garantir l'obtention des résultats ;
7. Responsabilité mutuelle : les acteurs institutionnels du niveau national jusqu'au niveau local ainsi que les communautés doivent tous se sentir responsables des résultats obtenus en matière de développement du bassin de la Mékrou et œuvrer dans ce sens.

2.3.2. Etapes de formalisation du processus de collaboration

Il est proposé ici, un processus de collaboration à deux niveaux. Il s'agit du niveau national (chacun des trois pays du projet Mékrou), et du niveau régional (dans la zone du projet).

(1) Formalisation au niveau national

Un catalogue des activités sur lesquelles des accords de collaboration peuvent être trouvés doit être réalisé entre les acteurs nationaux exécutant les différents projets et programmes identifiés dans la zone du projet afin de mettre en exergue les mécanismes des différentes synergies.

Il est proposé ici quelques pistes relatives aux préalables nécessaires à la mise en place d'un partenariat efficace.

Pour le développement des différentes actions de synergie, le mécanisme de coordination proposé pour le projet Mékrou doit être implémenté : les structures aux niveaux central et local en charge de la gestion du secteur de l'eau seront mises à contribution.

❖ Concertations individuelles

Des concertations individuelles doivent d'abord être conduites à tous les niveaux (national, départemental, communal) avec les différents acteurs clés identifiés afin de recueillir leur engagement à participer aux actions prévues dans le cadre du projet Mékrou. A cette étape, les attributions et responsabilités de la structure seront discutées.

❖ Concertations collectives

Aux niveaux national, départemental et communal, des concertations collectives se tiendront et regrouperont les différents acteurs identifiés à chaque niveau. Cette séance permettra de mieux discuter des complémentarités entre les différents acteurs et éviter ultérieurement des conflits d'attribution dans la mise en œuvre du projet, notamment à différents niveaux.

Le dispositif proposé pour la mise en œuvre du projet sera également présenté, puis les rôles et responsabilités des acteurs impliqués à chaque niveau seront discutés.

❖ **Stratégie de communication et de mise en œuvre des actions**

Une stratégie de communication claire doit être définie pour les différents acteurs chargés de la coordination avec la participation effective des différentes parties prenantes. Les rôles et responsabilités de chaque catégorie d'acteurs dans le dispositif de communication seront clairement spécifiés.

❖ **Protocole d'accord**

Un protocole d'accord sera signé par toutes les parties prenantes à chaque niveau. Il tiendra compte, entre autres, des règles et principes de collaboration, des rôles et responsabilités des différents acteurs dans la mise en œuvre des activités et dans le dispositif de communication.

(2) Formalisation au niveau régional

Au niveau régional, les acteurs institutionnels responsables du secteur de l'eau au niveau national sont appelés à se réunir périodiquement pour des séances de concertations au cours desquelles il serait décidé des actions à mener. Coordination, Harmonisation, Planification, Orientation, Suivi et Evaluation, Règlement des conflits etc. ; ce sont là autant d'activités qui seront menées au niveau régional dans le cadre du projet Mékrou. L'implication de tous les acteurs à tous les niveaux (communal, départemental et national), s'avère aussi nécessaire à la réussite de ce projet.

2.3.3. Mécanismes opérationnels de développement des synergies

La mise en œuvre des actions de synergie et de complémentarité entre les acteurs se situera à trois principaux niveaux : communal, départemental et national.

Comme indiqué dans le montage institutionnel du projet et dans les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués, les actions de synergie seront assurées à chaque niveau (communal, départemental et national) par les acteurs institutionnels appropriés.

(1) Mise en œuvre de la synergie au niveau communal

Les réunions mensuelles de l'unité communale de mise en œuvre présidée par la Mairie avec l'implication des différents acteurs communaux constituent des occasions d'échange et de concertation entre ces acteurs. Il s'agit d'un dispositif basique pour le développement des synergies et complémentarités.

Mais en dehors des rencontres de cette unité, d'autres actions de synergie seront développées de façon permanente par l'acteur institutionnel responsable à ce niveau et pour ce faire, la communication et le partage d'informations sur les activités doivent constituer des fondamentaux partagés par tous.

Ainsi, pour le déroulement d'une activité :

- la structure ou l'acteur responsabilisé doit proposer des termes de références (TdR) à partager avec l'acteur institutionnel responsable ;
- l'acteur institutionnel responsable doit alors identifier (parfois avec la structure responsable de l'activité et la mairie), les autres structures, projets ou programmes qui ont des activités similaires ou dont les compétences peuvent être mises à contribution dans la conduite de ladite activité ;
- une séance de concertation restreinte sera ensuite organisée par l'acteur institutionnel responsable avec la participation de la structure responsable de l'activité et des autres structures identifiées. Cette séance doit permettre de mieux discuter de la méthodologie proposée dans les termes de référence, de l'amender et notamment d'échanger sur les appuis pouvant être apportés par les uns et les autres dans le déroulement de l'activité. Un planning harmonisé de mise en œuvre découlera également de la séance ;
- la structure responsable mettra en œuvre l'activité avec l'implication des autres acteurs.

L'acteur institutionnel responsable veille à la disponibilité et à la participation effective de ces acteurs.

Ce mécanisme peut ne pas bien fonctionner dans la pratique étant donné que les différentes structures, projets ou programmes identifiés ont souvent des contraintes liées au temps compte tenu de leurs objectifs et planifications propres. L'acteur institutionnel responsable doit donc pouvoir faire preuve d'une bonne stratégie de communication et de management pour faciliter la participation effective des différents acteurs et le bon fonctionnement du mécanisme.

Les différentes actions de synergie menées seront documentées, assorties des difficultés rencontrées et régulièrement présentées par l'acteur institutionnel responsable aux réunions périodiques de l'unité communale de mise en œuvre.

Par ailleurs lorsque des difficultés apparaissent sur le terrain et que la résolution dépasse parfois les compétences des structures communales, la structure concernée doit saisir sa hiérarchie départementale pour des orientations.

Eu égard à tout ce qui précède, il ressort que la commune représente le niveau le plus important pour la construction de la synergie recherchée.

(2) Mise en œuvre de la synergie au niveau départemental

Tout comme au niveau communal, les rencontres périodiques de la coordination départementale représentent un dispositif de construction des synergies entre les acteurs départementaux.

En dehors de ces rencontres et comme évoqué précédemment, l'acteur institutionnel responsable au niveau départemental peut être saisi par celui du niveau communal pour des questions spécifiques. Ainsi, il peut être amené à organiser d'autres rencontres ponctuelles avec les acteurs départementaux pour apporter des réponses aux préoccupations soulevées sur le terrain. Selon le cas, il peut s'agir d'échanges directs avec une seule structure départementale ou des concertations regroupant plusieurs structures, projets ou programmes.

Les différentes actions de synergie menées seront également documentées, assorties des difficultés rencontrées et régulièrement présentées par l'acteur institutionnel responsable au niveau départemental aux réunions périodiques de la coordination départementale.

Au niveau départemental également, lorsque des difficultés apparaissent et que leur résolution dépasse les compétences des structures départementales, l'acteur institutionnel responsable au niveau départemental doit saisir sa hiérarchie nationale pour des orientations utiles.

(3) Mise en œuvre de la synergie au niveau national

Au niveau national, l'acteur institutionnel responsable à ce niveau doit initier des réunions périodiques de concertation avec des structures compétentes pour apporter des réponses à certaines préoccupations provenant du terrain.

Aussi, des échanges de clarification méthodologique entre différents acteurs nationaux sur certaines activités spécifiques devront être organisés.

Le suivi des actions sur le terrain se fera également par l'acteur institutionnel responsable au niveau national. Ce suivi constituera une occasion d'identification des dysfonctionnements dans les différents mécanismes mis en place et de proposition d'éventuelles mesures correctives.

**VOLUME 3 : SYNTHÈSE SUR LE DIAGNOSTIC
INSTITUTIONNEL PARTICIPATIF AVEC CONSULTATION DE
TOUS LES ACTEURS PRINCIPAUX**

Le diagnostic institutionnel participatif est le processus par lequel sont identifiés les différents acteurs/structures qui interviennent dans le projet Mékrou, leurs rôles et attributions, leur statut et domaines d'intervention, la gestion de leurs relations à travers un mécanisme de dialogue et de concertation, etc.

Ce diagnostic est d'autant plus important que l'environnement institutionnel de gestion des ressources en eau au niveau du projet Mékrou se caractérise par l'existence d'un grand nombre d'acteurs/institutions qui interviennent sur différents aspects et à différents niveaux.

Les méthodologies différentes suivies dans le cadre de ce diagnostic selon les pays ont pour corollaire une différence dans la présentation de l'inventaire réalisé.

Il ressort de cet inventaire la présence des institutions publiques de l'état et parapubliques, des Collectivités locales, du secteur privé, de la société civile, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des organismes, des institutions nationales et régionales, etc.

3.1. ANALYSE ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL PARTICIPATIF (A PARTIR DES RAPPORTS-PAYS ET AUTRES ÉLÉMENTS RÉGIONAUX)

3.1.1. Acteurs/institutions identifiés

Il s'agit :

- ✓ des structures/institutions nationales étatiques (niveaux central, déconcentré, décentralisé) qui ont une parcelle de l'exercice du pouvoir public,
- ✓ des structures/institutions non étatiques (dont la société civile, le secteur privé) dont les attributions font d'elles des acteurs du processus de planification des objectifs, d'exécution des actions de développement du projet.

Les ministères sectoriels en ce qui concerne les acteurs étatiques qui ont rapport avec la zone du projet Mékrou interviennent à travers les directions techniques et d'autres structures spécifiques.

Tableau n°26 : Synthèse de l'inventaire des institutions /organismes /structures et acteurs étatiques intervenant dans la Mékrou au niveau des trois pays

ACTEURS ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
Niveau central		
<p>➤ <i>Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER) actuel Ministère de l'Energie, de l'eau et des Mines.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) ✓ Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau ✓ Direction de l'Information sur l'Eau ✓ Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable ✓ Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation ✓ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ✓ Société Béninoise d'Energie Electrique du Bénin (SBEE) ✓ Office Béninois de Recherche Géologique et Minière (OBRGM) <p>➤ <i>Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale du Développement Agricole, de l'Alimentation et de la Nutrition (DGDAN) ✓ Direction Générale de l'Aménagement et de l'Equipement Rurale (DGAER) 	<p>Les ministères ne sont pas nommément cités ou présentés dans le rapport du Burkina</p>	<p>➤ <i>Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement</i></p> <p>Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV) - Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (DHUSU) - Direction de l'Hydraulique Pastorale (DHP) <p>Direction Générale de l'Assainissement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Urbain (DIHA/MU) - Direction des Infrastructures d'Hygiène et d'Assainissement en Milieu Rural (DIHA/MR) - Direction du Développement et de la Vulgarisation du Service d'Assainissement (DDVSA) <p>Direction Générale des Ressources en Eau comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Hydrogéologie - Direction de l'Hydrologie

ACTEURS ETATIQUES

Bénin	Burkina	Niger
<p>➤ Ministère de l'Environnement, de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MEGCCRPRNF) actuel Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale de l'Environnement (DGE) - Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) - Institut Géographique National (IGN) - Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) - Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) <p>➤ Ministère de la Santé (MS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ✓ Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB) ✓ Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) <p>➤ Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics (MDCTTTATP) actuel Ministère des Infrastructures et des Transports</p> <p>➤ Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Assainissement (MUHA) actuel Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</p> <p>➤ Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAAT) Direction Nationale du Tourisme</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Direction des Inventaires et de Gestion de la Base des Données <p>Directions Nationales d'Appui ou Directions Transversales qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Législation (DL) - Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) - Direction des Statistiques (DS) - Direction des Archives, de la Documentation, de l'Information et des Relations Publiques (DADI/RP) - Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRF/M) - Direction des Marchés Publics et des Délégations du Service Public (DMP/DSP) - Direction d'Appui Conseil et des Interventions (DACI) - Bureau de Régulation de l'Hydraulique Urbaine et Semi Urbaine (BRHU/SU) - Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA) - Direction des Ressources Humaines (DRH) <p>➤ Ministère chargé de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESUDD)</p> <p>➤ Ministère des Transports (MT) Direction de la Météorologie Nationale (DMN)</p>

ACTEURS ETATIQUES

Bénin	Burkina	Niger
<p>➤ Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT)</p> <p>➤ Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises (MICPME) Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité</p> <p>➤ Ministère de la Défense Nationale (MDN) Les corps les plus concernés sont la Gendarmerie, les Forces Navales et les Sapeurs-Pompiers à travers leurs bases ou unités.</p> <p>➤ Ministère d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MECESRS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les départements de géographie, de mathématiques et de chimie pour les eaux de surface ; - Le département des Sciences de la Terre pour les eaux souterraines ; - Le Complexe Polytechnique Universitaire pour l'enseignement technologique et des analyses de laboratoire ; - Le Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique - Institut National de l'Eau (INE) - Faculté des Sciences Techniques (FAST) pour la formation 		<p>➤ Ministère de l'Agriculture (MA)</p> <p>Direction Générale de l'Agriculture (DGA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Vulgarisation et du Transfert des Technologies (DV/TT) - Direction de la Promotion des Filières Végétales et de la Qualité (DPFV/Q) - Direction de la Mécanisation Agricole (A.M.A) - Direction du Contrôle et de la Certification des Semences (D.C.C.S.) <p>Direction Générale du Génie Rural (DGGR)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction de l'Aménagement des Terres et de l'Irrigation (DAT/I) - Direction de la Mobilisation des Eaux (D.M.E) - Direction des Equipements Ruraux Agricoles (DERA) - Direction de la Mécanique des Sols et des Travaux Topographiques (D.M.S.T.T.) <p>Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction des Interventions Phytosanitaires et de la Formation (DIP/F) - Direction des Etudes Biologiques (DEB) - Direction de la Logistique et des Equipements Phytosanitaires (DL/EP) - Direction de la Réglementation Phytosanitaire et du Suivi Environnemental (DRP/SE)

ACTEURS ETATIQUES

Bénin	Burkina	Niger
<ul style="list-style-type: none"> - Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) pour la formation - Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC) pour la formation <p>➤ Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) Direction Générale de l'Administration Territoriale (DGAT)</p>		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Élevage - Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGP/IA) - Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) ➤ Ministère de la Santé Publique ➤ L'Université Abdou Moumouni de Niamey - Faculté des Sciences et Techniques - Faculté d'Agronomie - Faculté des Sciences Economiques et Juridiques - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Faculté des Sciences de la Santé. - Centre Régional des Etudes Agronomiques (CRESA) - Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH) - Institut de Recherche en Radio-Isotopes (IRI) - Institut de Recherche en Mathématiques (IREM) - École Normale Supérieure (ENS) ➤ Centre Régional AGRHYMET (CRA) ➤ Centre Africain des Applications de la Météorologie pour le Développement

ACTEURS ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)</i> ➤ <i>Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN)</i>
Niveau déconcentré		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER) ; actuel Ministère des Mines de l'Energie, de l'Eau</i> - Direction Départementale des Mines, de l'Energie et de l'Eau (DDMEE) - Service Départemental de l'Eau <p><i>Ministère de l'Environnement, de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières (MEGCCRPRNF) ; actuel Ministère du cadre de vie et du développement durable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspections Forestières au niveau régional - Cantonnements Forestiers au niveau départemental - Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Végétal (CENATEL) <p><i>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agence de l'Eau du Gourma (AEG) ➤ Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA) ➤ Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de l'Est ➤ Direction Régionale de l'Eau des Aménagements hydrauliques et de l'assainissement de l'Est ➤ Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de l'Est ➤ Direction régionale en charge de l'eau (DREAHA) ➤ Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA) ➤ Direction Régionale en charge de l'Environnement (DREDD) ➤ Direction Régionale en Charge de l'Elevage (DRRAH) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services déconcentrés du <i>MHA</i> ➤ Services déconcentrés du <i>Ministère en charge de l'Environnement</i> ➤ Services déconcentrés du <i>Ministère de la Santé Publique</i> <p><i>Ministère de l'Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Directions Régionales de l'Agriculture (DRA) ➤ Directions Régionales du Génie Rural (DRGR) ➤ Directions Départementales de l'Agriculture (DDA) ➤ Directions Départementales du Génie Rural (DDGR) <p><i>Ministère de l'Elevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Directions Régionales de l'Elevage (DRE) ➤ Directions Départementales de l'Elevage (DDE)

ACTEURS ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
<p>(MISP)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préfet (l'unique Représentant du gouvernement et de chacun des Ministres pris individuellement, le Coordonnateur des services déconcentrés de l'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) ➤ Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE) ➤ Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER) ➤ Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) ➤ Programme de Développement de l'Agriculture (PDA/GIZ) ➤ Projet de valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE) ➤ Projet PENF/HELVETAS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services Communaux de l'Elevage (SCE) ➤ Postes d'Elevage (PE) ➤ Cellules d'Intervention de Base (CIB) ➤ le Centre de Multiplication du Bétail (CMB) ➤ les Abattoirs Frigorifiques ➤ les Stations Avicoles ➤ les Usines d'Aliments Bétail
Niveau décentralisé		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communes ➤ Association des communes et coopération intercommunale <ul style="list-style-type: none"> ☞ Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) pour les deux départements de l'Atacora et de la Donga ☞ Association de Développement des Communes du Borgou (ADéCoB) ☞ Association des Communes de l'Alibori (APIDA) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectivités Territoriales ➤ Commune de Bartiebouyou ➤ Commune de Diapaga ➤ Commune de Fada N'gourma ➤ Commune de Foutouri ➤ Commune de Gayeri ➤ Commune de Tambaga 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communes ➤ Conseillers et les CVD ➤ Régions ➤ Conseil Régional ➤ Services Communaux de l'Agriculture (SCA) ➤ Services Communaux du Génie Rural (SCGR)

ACTEURS ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Etablissement Public de Coopération Intercommunale des 2KP</i> ➤ <i>Sections Communales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commune de Tansarga ➤ Commune Rurale de Matiacoali ➤ Commune Rurale de Partiaga 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associations des Usagers de l'Eau (AUE) ou Fédérations des AUE (FAUE) ➤ Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) ➤ Bureaux d'Etudes et les délégués du service public de l'eau ➤ <i>Les collectivités territoriales</i>

A l'instar des acteurs/institutions étatiques, il existe dans chaque pays diverses structures non étatiques à différents niveaux qui sont créées avec pour objectif la protection et la gestion des ressources en eau du projet Mékrou.

Tableau n°27 : Inventaire des institutions /organismes /structures et acteurs non étatiques intervenant dans la Mékrou au niveau des trois pays

ACTEURS NON ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
<p><u>Plateformes d'acteurs institutionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin)</i> : premier cadre structuré au niveau national regroupant toutes les catégories d'acteurs publics et privés concernées par la gestion durable des ressources en eau. ☞ Partenariat Local de l'Eau (PLE) <p><u>Cadres multi-acteurs des usagers pour la régulation ou la gestion des ressources naturelles</u></p>	<p><u>Organisations de la société civile œuvrant dans la zone du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Association Base Fandima (ABF) ➤ Association BANDI-SOANIABS/COVADI.B ➤ Action contre la faim (ACF) ➤ Association pour le développement des aires protégées (ADAP/ FAUDEB) ➤ Association pour le Développement des Communautés Villageoises (ADCV) ➤ Association femmes et développement 	<p><u>Structures Communautaires</u></p> <p><i>Au niveau décentralisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CGPE (Comités [villageois] de Gestion de Point d'Eau) <p><u>Structures Associatives</u></p> <p><i>Au niveau central</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ONG du secteur Eau (KARKARA, Eau Vive, DEMI-E) ➤ Associations de Défense des consommateurs

ACTEURS NON ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Association Nationale des Usagers et Usagères du Bassin du Niger (ANU) avec le soutien du PNE et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) ➤ Association Nationale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (ANOPER) ➤ Associations des Consommateurs d'Eau ➤ Comités de gestion des retenues d'eau ➤ Comités de pêche ➤ Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ➤ Confréries de chasseurs <p><u>Le secteur privé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre ➤ Entreprises et artisans dans la construction des infrastructures ➤ Fermiers pour la gestion des ouvrages hydrauliques, surtout pour la gestion des systèmes d'adduction d'eau villageoise et avec les nouvelles réformes, pour la gestion des ouvrages simples ➤ Les ONG locales d'intermédiation sociale qui jouent le rôle de prestataires de services <p><u>Unions des producteurs</u></p>	<p>(AFD/BUAYABA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ APAC/FINDIMA ➤ Association pour le Développement Communautaire (APDC) ➤ Association pour la Promotion Rurale du Gulmu (APRG) ➤ Association pour la Recherche et la Formation en Agro-écologie (ARFA) ➤ Association FADAMA ➤ Association Todiya pour le Culture (ATCD) ➤ Association TI-MANU (ATM) ➤ Association TIN-TUA (ATT) ➤ Catholic Relief Service (CRS) ➤ Helen Keller international (HKI) ➤ Initiative Communautaire pour le Développement (ICODEV) ➤ Iles de Paix (IDP) ➤ Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) ➤ Pionniers pour la Construction et le Développement du Burkina (PION CON DE) ➤ Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) ➤ Association de Jeunesse pour le 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associations de Développement (PNE-Niger) <p><i>Au niveau décentralisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ AUE (Associations des Usagers de l'Eau) ➤ AUSPE (Associations des Usagers du Service Public de l'Eau) ➤ ONG du secteur Eau ➤ Association des femmes <p><u>Le secteur privé</u></p> <p><i>Au niveau central</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SEEN ➤ Entreprises de travaux hydrauliques ➤ Bureau d'études <p><i>Au niveau déconcentré</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SEEN ➤ Entreprises de travaux hydrauliques ➤ Bureau d'études <p><i>Au niveau décentralisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SEEN ➤ Entreprises de travaux hydrauliques ➤ Délégués

ACTEURS NON ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
<p><u>Les partenaires techniques et financiers (PTF)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération technique allemande (ex-GTZ, KFW...) ➤ Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) ➤ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ➤ Coopération Technique Belge et ONG belges ➤ Union Européenne 	<p>Développement Durable (AJDD-rp/ Ougapo)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme Développement de l'Agriculture PDA/GIZ (coopération bilatérale) 	<p><u>Les Partenaires Techniques et Financiers</u></p> <p><i>Au niveau central</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DANIDA ➤ Coopération Suisse ➤ Lux Développement ➤ UE ➤ AFD ➤ CTB ➤ OXFAM ➤ BM <p><u>Autres acteurs</u></p> <p><i>Au niveau central</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CNEA (Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement) ; (Organes consultatifs) ➤ Secrétariat Permanent du Code Rural (Organes consultatifs) <p><i>Organisations bilatérales ou multilatérales sous régionales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ABN ➤ CBLT ➤ Commission Mixte Nigéro-Nigériane ➤ Autorité du Liptako-Gourma ➤ EAA <p><i>Au niveau déconcentré</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CREA (Commissions Régionales de l'Eau et

ACTEURS NON ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
		<p>de l'Assainissement)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ UGE (Unité de Gestion de l'Eau) <p><i>Au niveau décentralisé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ COFO (Commissions Foncières) <p><u>Institutions de formation du domaine de l'eau et de l'assainissement</u></p> <p><i>Au niveau national</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecole Doctorale SVT de l'UAM ➤ Faculté des Sciences et Techniques ➤ Faculté d'Agronomie de l'UAM ➤ AGRHYMET ➤ EMIG ➤ Université de Zinder ➤ CFTEA (Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement) ➤ EMAIR ➤ ENSP (Ecole Nationale de Santé Publique) de Zinder <p><i>Au niveau sous régional</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2iE (Ouagadougou - Burkina) ➤ ENI/ABT (Bamako - Mali) ➤ ENTP (Yamoussoukro - Côte d'Ivoire) ➤ Polytechnique de Thiès (Sénégal) <p><u>Organismes sous-régionaux et des bassins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communauté Economique des Etats de

ACTEURS NON ETATIQUES		
Bénin	Burkina	Niger
		l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ➤ Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) ➤ Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ➤ Autorité du Bassin du Niger (ABN) ➤ Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

3.1.2. Inventaire des statuts, rôles et responsabilités des acteurs/institutions intervenant dans les trois pays sur le projet Mékrou

Plusieurs types d'acteurs interviennent dans la gestion du projet Mékrou et sont catégorisés ou classifiés compte tenu de leurs interventions, leurs statut et rôles.

En ce qui concerne les rôles et les attributions des différents acteurs, on peut retenir qu'il y a des acteurs/institutions étatiques qui constituent des dispositifs de chaque pays par rapport à la problématique et la gestion de l'eau de façon générale. Aussi, avons-nous des acteurs non étatiques qui interviennent dans la gestion de l'eau aux côtés de ceux étatiques. En outre, il y a les acteurs de proximité pour la gestion spécifique de la Mékrou. Ainsi, ces acteurs ou institutions qui sont des dispositifs étatiques disposent et gèrent les connaissances liées à l'eau avec ceux de proximité du projet Mékrou. En plus de ces acteurs, il y a les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient les deux premiers.

Au nombre des acteurs, on peut retenir de façon générale, l'Etat central, les Collectivités Locales, les Associations/organisations ou groupements, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers. Tous ces types d'acteurs sont identifiés dans les trois pays bien qu'ils n'aient pas la même composition d'une part, et qu'ils soient présentés différemment dans les documents d'un pays à l'autre, d'autre part. Cela s'explique par la différence des réalités qui ne sont pas identiques.

Mis à part les Etats à travers les ministères qui définissent et mettent en œuvre les politiques générales de l'Etat en matière de gestion de l'eau dans chaque pays, il y a des acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre du projet Mékrou à travers différents rôles et responsabilités présentés dans le tableau suivant ci-après.

Tableau n°28 : Synthèse des attributions, rôles, responsabilités et fonctionnement des institutions/structures

Bénin	Burkina	Niger
Rôles et Responsabilités des institutions	Nature, Attributions et rôles des structures	Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures
<p>➤ <i>Unité de projet nationale</i></p> <p>PNE-Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TdR des études - Suivi de la réalisation des livrables - Communication avec et entre les acteurs impliqués - Rapportage au GWP/AO sur le niveau d'avancement des activités <p>INE :</p> <p>Appui au PNE dans les activités notamment au niveau des différentes structures de recherche</p> <p>➤ <i>Comité d'Orientation et de Suivi</i></p> <p>DG-Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination du COS - Suivi de la mise en œuvre des recommandations du COS par les différentes parties prenantes - Fourniture de données sur les eaux de surface et souterraines <p>PNE-Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la compréhension et de la prise en compte des principes de la GIRE dans la mise en œuvre des activités 	<p>➤ <i>Structures étatiques</i></p> <p>Agence de l'Eau : groupement d'intérêt public à niveau de responsabilité régionale ;</p> <p>Attribution : Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) au niveau du bassin</p> <p>Rôle : Coordination de la mise en œuvre de la GIRE (régulateur)</p> <p>DREAHA : Structure publique déconcentrée à niveau de responsabilité régionale ;</p> <p>Attribution : Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau(PNE) dans la région</p> <p>Rôle : Régalien dans le domaine de l'eau (régulateur)</p> <p>DREDD : Structure publique décentralisée à responsabilité régionale</p> <p>Attribution : Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau(PNE) dans la région</p> <p>Rôle : Régalien dans le domaine de l'environnement (régulateur)</p>	<p>➤ <i>Les acteurs étatiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des politiques et stratégies dans le domaine de l'Eau - Conception, planification, coordination, suivi, évaluation et communication - Approbation des plans d'actions - Suivi / contrôle de gestion (mise en œuvre des stratégies retenues ; qualité de l'eau ; protection des sources ; exploitation / distribution de l'eau) - Appui institutionnel à la mise en œuvre des plans d'actions - Dialogue politique et social avec les partenaires - Suivi / diffusion des résultats et des attentes - Gestion du patrimoine des eaux du Niger - Recherche de l'équilibre financier de l'hydraulique urbaine - Elaboration de schéma directeur et de mise en valeur des ressources en eau - Travaux de réalisation des infrastructures d'AEP - Exercice de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de certains travaux - Acquisition et fourniture d'équipements.

Bénin	Burkina	Niger
Rôles et Responsabilités des institutions	Nature, Attributions et rôles des structures	Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la veille citoyenne pour le respect des principes GIRE et des principes de bonne gouvernance dans la gestion des ressources en eau - Plaidoyer et appui à l'installation et au fonctionnement de cadre de gestion concertée des ressources en eau. <p>INE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et formulation des pistes de recherche sur les ressources en eau - Identification et mobilisation des compétences requises pour l'amélioration des connaissances sur les ressources en eau - Mise en disposition des résultats de recherche sur les ressources en eau du bassin <p>CENAGREF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des dispositions requises pour assurer la protection et la conservation des aires protégées - Suivi de la mise en œuvre des actions touchant au parc W - Suivi de la mise en œuvre des recommandations par la direction du parc W <p>DGFRN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des dispositions requises pour assurer la protection et la conservation des ressources naturelles - Production d'information sur les ressources naturelles notamment forestières à l'échelle du 	<p>DRASA : Structure publique déconcentrée à responsabilité régionale</p> <p>Attribution : Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Agriculture(PNA) dans la région</p> <p>Rôle : Régalien dans le domaine de l'agriculture (régulateur)</p> <p>DRRAH : Structure publique déconcentrée à responsabilité régionale</p> <p>Attribution : Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau(PNE) dans la région</p> <p>Rôle : Régalien dans le domaine de l'eau (régulateur)</p> <p>➤ Collectivités territoriales</p> <p>Attribution : Mise en œuvre des actions de développement de la commune</p> <p>Rôle : Décideurs opérateurs</p> <p>➤ Acteurs de planification des objectifs et d'exécution des activités de développement</p>	<p>➤ Les Collectivités Territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice de la maîtrise d'ouvrage communale ; - Gestion et suivi des contrats de Maitrise d'ouvrage; - Application sur le terrain des mesures et actions de la politique nationale de l'eau ; - Mobilisation des acteurs locaux de la gestion de l'eau - Planification communal (PDC et PLEA) - Financement des plans d'action communaux - Responsable de l'alimentation en eau potable en particulier le renouvellement de certains équipements - Reconnaissance des structures associatives communautaires (CGPE et AUSPE) - Contractualisation avec les différents acteurs du service - Information, encadrement et sensibilisation des acteurs locaux - Interface entre les pouvoirs publics et les autres acteurs (usagers de l'eau, exploitants). <p>➤ Les Structures Communautaires ou organisations communautaires de base</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation des usagers ou consommateurs ; - Défense des intérêts des usagers en rapport avec

Bénin	Burkina	Niger
<p align="center">Rôles et Responsabilités des institutions</p>	<p align="center">Nature, Attributions et rôles des structures</p>	<p align="center">Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures</p>
<p>bassin de la Mékrou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre des recommandations par les structures à la base. <p>DMN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'identification et à la mise en place des équipements requis pour la production de données climatiques et agrométéorologiques fiables - Production de données climatiques et agro météorologiques <p>DGAER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la définition des orientations sur les aménagements hydroagricoles et infrastructures rurales permettant d'assurer la gestion rationnelle des ressources en eau <p>DICAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et formulation des besoins en renforcement des capacités des agents à la base - Planification et conduite des actions de renforcement des capacités des agents à la base pour la maîtrise des méthodes de collecte et de production de données fiables sur les ressources en eau <p>ANU-Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des préoccupations majeures des usagers du bassin du fleuve Niger par rapport à la gestion des ressources naturelles - Appui aux ACU de la Mékrou dans la mise en œuvre de leurs activités 	<p align="center"><i>des ressources naturelles "eau"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - INERA - AEG - DREAHA - DREDD - COLLECTIVITES TERRITORIALES <p>➤ <i>Acteurs de planification des objectifs et d'exécution des activités de développement des ressources naturelles "sol"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DRASA - DRID - DREDD - PDA/GIZ - INERA <p>➤ <i>Acteurs de planification des objectifs et d'exécution des activités de développement des ressources naturelles "végétation"</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - DREDD - DRASA - INERA - DRRAA 	<p>la gestion de l'eau;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intérêt des usagers en rapport avec l'exploitation des ouvrages; - Information des communes par la transmission des plaintes et réclamations des usagers et des demandes aux maîtres d'ouvrage; - Protection des installations ; - Sensibilisation des usagers ; - Arbitrage entre l'exploitant privé et les usagers. <p>➤ <i>Les ONG et Associations de développement y compris les associations féminines</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au financement du secteur et Maitrise d'œuvre; - Prestation de services pour l'intermédiation sociale ; - Suivi technique et financier; - Formation et renforcement des capacités; - Appui conseil, accompagnement et encadrement des acteurs; - Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau. <p>➤ <i>Le Secteur Privé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre (réalisation et le suivi/contrôle des travaux, prestations pour l'ingénierie

Bénin	Burkina	Niger
<p align="center">Rôles et Responsabilités des institutions</p>	<p align="center">Nature, Attributions et rôles des structures</p>	<p align="center">Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures</p>
<p>- Suivi des actions développées dans la Mékrou en vue de la capitalisation éventuelle dans les autres communes du bassin du Niger</p> <p>PLE :</p> <p>- Suivi de l'opérationnalisation de la GIRE dans les interventions sur le terrain</p> <p>- Présentation des résultats liés à coordination départementale des activités</p> <p>- Mise en œuvre sur le terrain des recommandations relevant des compétences du PNE-Bénin</p> <p>Communes (EPCI/2KP, Banikoara, Karimama) :</p> <p>- Présentation du niveau de mise en œuvre des activités sur le terrain et des difficultés rencontrée</p> <p>- Mise en œuvre des recommandations d'ordre stratégique ou opérationnel découlant du COS</p> <p>➤ Coordinations départementales</p> <p>PLE :</p> <p>- Coordination des actions au niveau régional</p> <p>- Gestion de la communication entre les différents acteurs régionaux</p> <p>- Organisation des rencontres d'échanges sur l'opérationnalisation de certaines recommandations découlant du COS</p> <p>- Suivi du déroulement des activités au niveau</p>	<p>➤ Acteurs de planification des objectifs et d'exécution des activités de développement des ressources naturelles "faune et flore"</p> <p>- DREDD</p> <p>- DRID</p> <p>- CPLS/DPG</p> <p>- INERA</p> <p>- DRASA</p> <p>- DRS</p> <p>- COLLECTIVITES</p> <p>➤ Acteurs d'exécution des actions de développement des ressources naturelles "eau"</p> <p>- COLLECTIVITES TERRITORIALES</p> <p>- AEG</p> <p>- INERA</p> <p>- RESSOURE ANIMALE</p> <p>➤ Acteurs d'exécution des actions de développement des ressources naturelles "sol"</p> <p>- PDA/GIZ</p> <p>- DRASA</p> <p>- PDA/GIZ</p>	<p>sociale);</p> <p>- Gestion des infrastructures ;</p> <p>- Gestion de l'approvisionnement en eau ;</p> <p>- Prestation de services pour le captage, la distribution, la gestion et /ou le contrôle de qualité de l'eau ;</p> <p>- Suivi / contrôle de l'exécution;</p> <p>- Suivi technique et financier.</p> <p>➤ Les Partenaires Techniques et Financiers du secteur Eau</p> <p>- Contribution au financement des politiques et stratégies nationales de l'eau et l'assainissement ;</p> <p>- Appui technique et méthodologique aux acteurs nationaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales.</p> <p>➤ Les Organes consultatifs et de gestion</p> <p>- Coordination transversale entre les secteurs, les groupes sociaux, les espaces temps, sur la base de principes concertés pour une gestion intégrée et conjointe des ressources naturelles dont l'eau ;</p> <p>- Contribution à la définition des objectifs et des orientations des politiques et stratégies nationales.</p>

Bénin	Burkina	Niger
<p align="center">Rôles et Responsabilités des institutions</p>	<p align="center">Nature, Attributions et rôles des structures</p>	<p align="center">Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures</p>
<p>communal</p> <p>S-Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des équipements de production des données sur les eaux de surface et souterraine - Partage des informations avec les autres acteurs à la base <p>CARDER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au renforcement des capacités agents à la base sur les techniques et méthodes de production des données fiables sur les ressources en eau - Instruction des SCDA pour leur implication dans les activités au niveau communal - Suivi de la production des données agronomiques par les acteurs à la base <p>Inspection forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des stratégies d'opérationnalisation des recommandations du COS liées à la protection et à la conservation des ressources naturelles - Instruction des cantonnements forestiers pour l'accompagnement des SCEPN dans leurs activités <p>Cantonement forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des stratégies d'opérationnalisation des recommandations du COS liées à la protection et à la conservation des ressources naturelles - Instruction des SCEPN pour leur implication 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Acteurs d'exécution des actions de développement des ressources naturelles "végétation"</i> <p>DREDD</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Acteurs d'exécution des actions de développement des ressources naturelles "faune et flore"</i> <ul style="list-style-type: none"> - DPENA - CPLS/DPG - AJDDrp/ - INERA - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - RESSOURCES ANIMALE ET HALIEUTIQUE <p>L'analyse des relations fonctionnelles permet de regrouper les acteurs en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>les acteurs régulateurs</i> : ce sont l'Etat, ses services déconcentrés et ses établissements publics (Agence de l'Eau, par exemple) et les collectivités territoriales (province, Région) qui sont les acteurs à vocation institutionnelle à encadrer la gestion des ressources naturelles : 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les Organisations bilatérales et multilatérales sous-régionales</i> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et planification coordonnées des ressources en eau par bassin; - Gestion concertée des eaux transfrontalières (eaux souterraines et de surface). <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les Institutions Nationales et Sous-régionales de formation du domaine de l'eau et de l'assainissement</i> <ul style="list-style-type: none"> - Formation Initiale et Continue des cadres supérieurs, moyens et agents spécialisés, de l'Eau et de l'Assainissement <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Université Abdou Moumouni de Niamey</i> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la formation des cadres techniques; - Assurer la formation des chercheurs ; - Assurer la formation et le recyclage des cadres pour différents types d'activités scientifiques et techniques ; - Entreprendre et de promouvoir des activités de recherche fondamentale et appliquée.

Bénin	Burkina	Niger
<p align="center">Rôles et Responsabilités des institutions</p>	<p align="center">Nature, Attributions et rôles des structures</p>	<p align="center">Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures</p>
<p>dans les activités au niveau communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la production des données sur les ressources naturelles notamment forestières par les SCEPN <p>Direction Nationale parc W</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des stratégies d'opérationnalisation des recommandations du COS liées à la protection et à la conservation des ressources du parc W - Participation à la définition des actions touchant au parc W en vue de sa protection et de sa conservation - Production des données sur les ressources naturelles du parc W <p>ANU-Bénin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des stratégies de renforcement des capacités et de responsabilisation des ACU dans la mise en œuvre des activités - Suivi de la conduite des activités par les ACU <p>➤ Unité communale de mise en œuvre</p> <p>EPCI-2KP :</p> <p>Supervise et oriente la conduite des activités dans les communes des 2KP (Kérou, Kouandé et Péhunco)</p> <p>Mairie (dans chacune des 5 communes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure la présidence du comité communale de 	<ul style="list-style-type: none"> - les acteurs décideurs qui sont soit publics (collectivités territoriales) soit privés (exploitants) et qui prennent de décisions en matière de gestion des ressources. - les acteurs réalisateurs qui exécutent les décisions et ont la compétence pour les études ou maîtrise d'œuvre ; - les acteurs sociétaux comprenant les associations, les usagers, les représentants socioprofessionnels, ainsi que les chercheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre Régional AGRHYMET (CRA) <p>Le Centre Régional de l'AGRHYMET, l'une des institutions spécialisées du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), mène plusieurs activités de formations et de recherche dans divers domaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Centre Africain des Applications de la Météorologie pour le Développement <ul style="list-style-type: none"> - Développement et le transfert d'outils et de technologies vers les systèmes météorologiques nationaux - Elaboration d'informations et de produits météorologiques et climatiques pour favoriser le développement durable - Transmission d'informations météorologiques et climatiques aux utilisateurs notamment en milieu rural - Vulgarisation de l'impact des activités des Etats membres et des partenaires <p>Les activités principales du centre sont: la veille climatique, la prévision saisonnière, la prévision du climat et la formation des météorologues africains aux nouvelles techniques et technologies.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil National de l'Environnement pour

Bénin	Burkina	Niger
Rôles et Responsabilités des institutions	Nature, Attributions et rôles des structures	Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures
<p>mise en œuvre des activités à l'échelle communale et convoque les différentes réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la réglementation nécessaire pour assurer le bon déroulement des activités sur le terrain - Participation au règlement des conflits entre acteurs <p>ACU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le secrétariat du comité communal de mise en œuvre - Coordination et suivi de la mise en œuvre opérationnelle des activités par les différents acteurs impliqués - Participation à la mise en œuvre de certaines activités - Gestion de la communication avec et entre les acteurs <p>SCDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en place des équipements de collecte des données sur les ressources en eau - Collecte et production des données climatiques, agronomiques et agro-météorologiques <p>SCEPN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en place des équipements de collectes de données au niveau des ressources forestières - Collecte et production des données liées aux ressources forestières y compris les ressources en eau 		<p><i>un Développement Durable (CNEDD)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la dimension changements climatiques et de l'adaptation dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement - Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités relatives aux changements climatiques. <p>➤ <i>Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des documents conceptuels et la définition de la démarche à suivre en vue de la mise en œuvre de la stratégie du barrage - Elaboration et la conduite du programme de travail devant aboutir à la réalisation de l'ouvrage - Réalisation des études complémentaires et la recherche de financement et de partenaires; - Conduite des négociations avec les bailleurs de fonds et partenaires techniques, en liaison avec les Ministères concernés - Sensibilisation et l'information des pays concernés en vue de faciliter l'intégration de l'ouvrage au schéma d'aménagement régional du bief Tombouctou-Kandadji, en liaison avec les Ministères concernés - Sensibilisation et mobilisation de l'opinion

Bénin	Burkina	Niger
Rôles et Responsabilités des institutions	Nature, Attributions et rôles des structures	Rôles, Responsabilités et Fonctionnement des structures
<p><i>Points focaux projets et programmes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Information du comité communal sur les actions en cours - Echanges sur les complémentarités et les synergies requises <p>➤ <i>Comité intercommunal de suivi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les actions en cours - Capitalisation des expériences - Orientation des comités communaux sur les actions 		<p>nationale dans le but de susciter les appuis adéquats à la stratégie du barrage.</p>

Le Burkina, n'a pas cité nommément les Partenaires Techniques et Financiers.

Pour corroborer ce diagnostic institutionnel, un répertoire synthétique a été conçu.

3.2. REPERTOIRE SYNTHETIQUE SUR LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DES INSTITUTIONS

Deux volets meublent ce répertoire synthétique, à savoir : le répertoire des acteurs/structures/institutions d'un côté, et le répertoire des outils régissant le cadre législatif et réglementaire de l'autre.

3.2.1. Répertoire des acteurs / structures / institutions en lien avec le bassin de la Mékrou par pays

Le répertoire des acteurs/structures/institutions ci-après est conçu dans l'esprit d'un « annuaire » mettant en évidence non seulement les acteurs/structures/institutions, mais aussi leurs domaines d'activités et autres précisions utiles, coordonnées complètes (adresse, tél, mail), les personnes de contact. Il est vrai que ces informations ne sont pas disponibles pour la plupart, mais elles pourraient être complétées par différents moyens/canaux dont la mise à contribution des PNE.

L'idée est de **disposer d'un référentiel desdits acteurs/structures/institutions qu'on pourrait consulter à tout moment afin de contacter les personnes concernées lorsque le besoin s'en fait sentir**. De ce point de vue-là, les projets achevés ne sont pas pris en compte dans ce répertoire pour la simple raison qu'ils ne sont plus en cours, et que les personnes de contact ou points focaux ne le sont plus aujourd'hui.

Globalement, ce répertoire prend en compte :

- ✓ Les structures étatiques et collectivités territoriales ;
- ✓ Les structures de la société civile (actives dans le secteur de l'eau) ;
- ✓ Les structures du secteur privé ;
- ✓ Les projets/programmes en cours d'exécution.

Tableau n°29 : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Bénin

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
1- STRUCTURES ETATIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES				
1	<p>Ministère de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables (MERPMEDER), actuel <i>Ministère des Mines de l'Energie, de l'eau</i> ; et démembrements</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale de l'Eau (DG-Eau) ✓ Direction de la Planification et de la Gestion de l'Eau ✓ Direction de l'Information sur l'Eau ✓ Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable ✓ Direction de la Programmation et du Suivi Evaluation ✓ Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ✓ Société Béninoise d'Energie Electrique du Bénin (SBEE) ✓ Office Béninois de Recherche Géologique et Minière (OBRGM) ✓ Direction de la Météorologie Nationale (DMN) 	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction des Mines (DMines) <hr/> ✓ Services Eau (Alibori et Atacora) ✓ Services Hydraulique 			
2	<p>Ministère en charge de l'Environnement (actuel <i>Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable</i>) et démembrements</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) ✓ Direction Générale de l'Environnement (DGE) ✓ Direction Générale des Changements Climatiques (DGCC) <hr/> ✓ Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) ✓ Centre National de la Télédétection et de la surveillance du couvert forestier (CeNATEL) ✓ Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ✓ Institut de Géographie Nationale (IGN) 	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction du Parc W ✓ Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABGIEF) 			
3	<p>Ministère de la santé et ses démembrements et ses démembrements</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) ✓ Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ✓ Programme National d'Hygiène et d'Assainissement de Base (PNHAB) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Directions Départementales de la Santé (DDS) et Zones Sanitaires 	NR	NR	NR
4	Ministère Délégué Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics (MDCTTTATP), actuel <i>Ministère des Infrastructures et des Transports</i>	NR	NR	NR
5	<p>Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et démembrements</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale de la Production Animale (DGPA) ✓ Direction Générale du Développement Agricole, de l'Alimentation et de la Nutrition (DGDAN) 	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Générale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DGAER ou ex-DGR) ✓ Direction de L'information de la Communication Agricole et de la Formation des Producteurs (DICAF) ✓ Direction du Génie Rural (DGR) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Centre d'Appui Régional au Développement Rural (CARDER) ✓ S/Aménagement et Equipement Rural <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Centre de Recherches Agricoles Coton fibres de la zone Nord (CRA-Nord) ✓ Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) 			
6	<p>Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) 	NR	NR	NR
7	Institut National de l'Eau	NR	NR	NR
8	Laboratoires et centres de recherches universitaires (CIFRED, INE, LACEEDE, LHME, LEA, etc.)	NR	NR	NR
9	Communes	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
10	Etablissement public à caractère intercommunal de Kouandé-Kérou-Péhunco (EPCI-2KP)	NR	NR	NR
11	Coordination des Usagers de l'eau du Bénin	NR	NR	NR
12	Partenariat National de l'Eau (PNE) du Bénin	NR	NR	NR
2- STRUCTURES DE LA SOCIETE CIVILE (ACTIVES DANS LE SECTEUR DE L'EAU)				
13	Association Nationale des Usagers et Usagères du bassin (ANU)	NR	NR	NR
14	Association Communale des Usagers et Usagères du bassin (ACU)	NR	NR	NR
15	Union Régionale des Producteurs (URP)	NR	NR	NR
16	Union Communale des Producteurs (UCP)	NR	NR	NR
17	Union Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER)	NR	NR	NR
18	Union Communale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UCOPER)	NR	NR	NR
19	REMAD	NR	NR	NR
20	ANOPER	NR	NR	NR
21	DERANA	NR	NR	NR
22	DEDRAS-ONG	NR	NR	NR
23	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)	NR	NR	NR
24	CARITAS	NR	NR	NR
25	Social Watch	NR	NR	NR
26	HELVETAS	NR	NR	NR
27	Association pour la Promotion des Initiatives de Développement durable (APIDeV)	NR	NR	NR
28	Bubdos	NR	NR	NR
29	Iles de Paix (IDP)	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
30	APIC-ONG	NR	NR	NR
31	Partenariat Local de l'Eau (PLE)	NR	NR	NR
32	ALFA OMEGA et ENVIRONNEMENT-ONG	NR	NR	NR
33	ALAFIA	NR	NR	NR
34	ODES	NR	NR	NR
35	Vie et environnement	NR	NR	NR
3- STRUCTURES DU SECTEUR PRIVE				
36	BAOBAB	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
37	BETEX-TP	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
38	Bénin-Consul	Prestataire de service - dans l'appui-conseil / Financement, - dans la formation, - pour l'intermédiation sociale et sensibilisation, et - en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
39	Canal Eau	Prestataire de service - dans l'appui-conseil / Financement, - dans la formation, - dans la réalisation des travaux / ouvrages, et - pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
40	AERAMER	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
		formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation		
41	DEDRAS-ONG	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
42	Géo-Service	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
43	IDID-ONG	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
44	ODES-ONG	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
45	ORPID-ONG	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
46	URP	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, et dans la formation	NR	NR
47	UCP	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, et dans la formation	NR	NR
48	PLE	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, et dans la formation	NR	NR
49	AVIGREF	Prestataire de service dans l'appui-conseil / Financement, dans la	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
		formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation		
50	COSINUS-Conseil	Prestataire de service - dans la formation, - pour l'intermédiation sociale et sensibilisation, et - en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
51	Afrique Performance	Prestataire de service dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
52	Bico-sarl	Prestataire de service dans la formation, et pour l'intermédiation sociale et sensibilisation	NR	NR
53	Hydro-Génie	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
54	FORAG	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
55	FORATEC	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
56	FORAfrrique	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
57	Glob explor	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
58	Hydro-géo	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
59	Hydrogène	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
60	Hydro TP	Prestataire dans la réalisation des travaux / ouvrages	NR	NR
61	MGE-Conseil	Prestataire en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
62	Golfe expertise	Prestataire en matière d'études et	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
		recherche pour le développement		
63	APIC	Prestataire en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
64	Afrique Etude	Prestataire en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
65	Environnement Liner	Prestataire en matière d'études et recherche pour le développement	NR	NR
4- PROJETS/PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION				
68	PLCE/BN (Projet de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger)	Structure de tutelle : DG-Eau	NR	Mr. ALOMASSO Tél. 97872687
66	PEDREGE (Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger)	Structure de tutelle : DG-Eau	NR	Mr. TOROU Abou, Tél. 95283044
67	PDISSA (Projet de Développement d'Infrastructures Socio-économiques et Sécurité Alimentaire)	Structure de tutelle : DG-Eau	NR	Mme FOFANA, Coordinatrice
68	PGFTR (Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains)	Structure de tutelle : DGFRN	NR	RCEPN des communes de Kouandé, Péhunco et Kérou
69	PAPE (Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente)	Structure de tutelle : CENAGREF	NR	Fiacre AHOUNOUGA (Coordonnateur National, Directeurs Régionaux des Parcs W et Pendjari)
70	PAGAP (Projet d'Appui à la Gestion des Aires Protégées)	Structure de tutelle : CENAGREF	NR	OROU SEKO Coordonnateur National (basé au CENAGREF), Directeurs Régionaux des Parcs W et Pendjari)
71	PADA (Projet d'Appui au développement Agricole)	Structure de tutelle : MAEP	NR	M. TCHOUGOUROU, Responsable Infrastructure du PADA
72	PSAIA (Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin)	Structure de tutelle : MAEP	NR	Mr. HOUNDE-VAGNON Gaston, Tél. 66339449

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
73	PSAAB (Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin)	Structure de tutelle : MAEP	NR	Mr. HOUNDE-VAGNON Gaston, Tél. 66339449
74	PDAC (Programme de Développement Agricole des Communes)	Structure de tutelle : SONAPRA	NR	AFOUDA Raymond, Responsable Composante professionnalisation agricole
75	PAFILAV (Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande)	Structure de tutelle : Direction Générale de la Production Animale (DGPA)	NR	
76	PADAB (Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture au Bénin)	Structure de tutelle : Direction Générale de la Production Animale (DGPA)	NR	Coordonnateur PADAB : Kassim MORA
77	Programmes Licence Master Doctorat	Structure de tutelle : Institut National de l'Eau	NR	Prof. Daouda MAMA Tél : 96638124, UAC
78	Programme des études supérieures de WASCAL	Structure de tutelle : Institut National de l'Eau	NR	Prof. Daouda MAMA Tél : 96638124, UAC
79	PACER (Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale)	PTF : FIDA	NR	Claude KODJA, Responsable URA Borgou-Alibori
80	PACC (Projet d'Adaptation aux changements climatiques) / 2014-2017	PTF : GIZ	NR	KLEIN Jean-Luc 64976565
81	PROCEAO	PTF : GIZ	NR	Mama Rachid AT PROCEAO Kandi 96906741
82	AMARE (Appui à la Maîtrise et à la Gestion des Aménagement et des Ressources en Eau agricoles) / 2012-2015	Mis en oeuvre par : ONG Protos (ONG International)	NR	Adam SAMBA, Chef d'Antenne Protos Natitingou
83	LEauCal / 2012-2016	Mis en oeuvre par : ONG Protos (ONG International)	NR	NR
84	GLEauBe (Gouvernance Locale de l'Eau dans cinq communes du Nord Bénin)	Mis en oeuvre par : ONG Protos (ONG International)	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
85	PAGRESEA / Programme WASH	Alliance WASH (Plateforme multi-acteurs)	NR	Albert ETEKA, Coordonnateur National Tél : 97186535
86	Coton et Cultures Biologique et Equitable (PCB)	Piloté par : Helvetas (ONG International)	NR	Lionel Arnaud CHABI CHINA Antenne de Natitingou
87	Amélioration Qualité de l'Eau (QUALIEAU)	Piloté par : Helvetas (ONG International)	NR	Antennes Borgou et Atacora
88	EPECS (Eau Potable pour les Ecoles et Centres de Santé)	Piloté par : Helvetas (ONG International)	NR	Alice Chabi Guiya
89	SODIS (Désinfection Solaire de l'Eau)	Helvetas (ONG International)	NR	Alice Chabi Guiya
90	FAFA	PTF : CTB (Coopération Technique Belge)	NR	Responsable Unité Fonctionnelle Régionale : M. Patrick LEVAUX
91	FAIA	PTF : CTB (Coopération Technique Belge)	NR	Responsable Unité Fonctionnelle Régionale : M. Patrick LEVAUX
92	Projet SAP-Bénin (Système d'Alerte Précoce)	PTF : PNUD	NR	
93	PASDER (programme d'Appui au Secteur du Développement Rural)	PTF : Coopération Suisse	NR	Coordonnateur Arnaud ZANNOU Tél : 97603805

Tableau n°30 : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Burkina-

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
1- STRUCTURES ETATIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES				
1	Agence de l'eau du Gourma	NR	NR	NR
2	Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA)	NR	NR	NR
3	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de l'Est	NR	NR	NR
4	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement de l'Est	NR	NR	NR
5	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de l'Est	NR	NR	NR
6	Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA)	NR	NR	NR
7	Direction Régionale en charge de l'Elevage (DRRAH)	NR	NR	NR
8	Commune de Bartieougou (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
9	Commune de Diapaga (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
10	Commune de Fada N' Gourma (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
11	Commune de Foutouri (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
12	Commune de Gayeri (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
13	Commune de Tambaga (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
14	Commune de Tansarga (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
15	Commune rurale de Matiacoali (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
16	Commune rurale de Partiaga (Conseillers et les CVD)	NR	NR	NR
17	Direction Provinciale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (DPENA)	NR	NR	NR
18	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement de l'Est	NR	NR	NR
19	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement de l'Est	NR	NR	NR
20	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable de l'Est	NR	NR	NR
21	Direction Régionale en charge de l'Agriculture (DRASA)	NR	NR	NR
22	Direction Régionale en charge de l'Elevage (DRRAH)	NR	NR	NR
23	Programme Développement de l'Agriculture PDA/GIZ	NR	NR	NR
24	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	NR	NR	NR
25	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel (REGIS-ER)	NR	NR	NR
26	Valorisation du potentiel agro-pastoral de l'Est (VALPAPE)	NR	NR	NR
27	Région (Conseil régional)	NR	NR	NR
28	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)	NR	NR	NR
29	Partenariat National de l'Eau (PNE) du Burkina-	NR	NR	NR
2- STRUCTURES DE LA SOCIETE CIVILE (ACTIVES DANS LE SECTEUR DE L'EAU)				
30	Association Base Fandima (ABF)	NR	NR	NR
31	Association BANDI-SOANI (ABS/COVADI.B)	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
32	Action contre la faim (ACF)	NR	NR	NR
33	Association pour le développement des aires protégées (ADAP/ FAUDEB)	NR	NR	NR
34	Association pour le Développement des Communautés Villageoises (ADCV)	NR	NR	NR
35	Association femme et développement (AFD/BUAYABA)	NR	NR	NR
36	APAC/FINDIMA	NR	NR	NR
37	Association pour le développement communautaire (APDC)	NR	NR	NR
38	Association pour la promotion rurale du Gulmu (APRG)	NR	NR	NR
39	Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA)	NR	NR	NR
40	Association FADAMA	NR	NR	NR
41	Association Todiya pour le Culture (ATCD)	NR	NR	NR
42	Association TI-MANU (ATM)	NR	NR	NR
43	Association TIN-TUA (ATT)	NR	NR	NR
44	Catholic Relief Service (CRS)	NR	NR	NR
45	Helen Keller international (HKI)	NR	NR	NR
46	Initiative communautaire pour le développement (ICODEV)	NR	NR	NR
47	Iles de Paix (IDP)	NR	NR	NR
48	Organisation catholique pour le développement et la Solidarité (OCADES)	NR	NR	NR
49	Pionniers pour la construction et le développement du Burkina (PION CON DE)	NR	NR	NR
50	Réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA)	NR	NR	NR
51	AJDD-rp/ Ougapo	NR	NR	NR
3- PROJETS/PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION				
52	Projet mise en œuvre de la GIRE, par AEG	Planification et gestion des	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
		ressources en eau du bassin		
53	Action contre la faim (ACF)	Non Renseigné (NR)	NR	NR
54	Valorisation du potentiel agro-pastoral dans l'Est (VALPAPE)	valorisation des ressources naturelles	NR	NR
55	Helvetas Swiss Intercooperation (PENF/HELVETAS)	NR	NR	NR
56	Le Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) au service des collectivités territoriales	NR	NR	NR
57	Programme d'appui aux Parcs de l'entente (PAPE)	Planification et gestion des ressources naturelles	NR	NR
58	Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA)	Agriculture	NR	NR
59	Programme de Développement de l'Agriculture (PDA)	Développement agricole	NR	NR
60	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPEA)	Eau et assainissement	NR	NR
61	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC)	NR	NR	NR
62	Programme pour la promotion de l'éducation Non Formelle à l'Est (PENF)	NR	NR	NR
63	Nertamba	Agro-pastoral	NR	NR
64	Programme National de Gestion des Terroirs, Phase 3 (PNGT2-3)	NR	NR	NR
65	Programme national plateforme multifonctionnelle pour la lutte contre la pauvreté (PN-PTF/LCP)	NR	NR	NR
66	Programme Pistes Rurales à l'Est (PREST)	Développement Piste Rurales	NR	NR
67	Programme Santé Sexuelle, Droits Humains (PROSAD)	NR	NR	NR
68	Projet Riz Pluvial (PRP)	NR	NR	NR
69	Projet de Sécurité Alimentaire et Renforcement de la Résilience au Sahel	Renforcer la résilience des populations du Niger et du Burkina	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
	(REGIS-ER)	et d'améliorer leur sécurité alimentaire		
70	Project Creating homestead agriculture for nutrition and Gender Equity	NR	NR	NR
71	N.R (Nom Renseigné)	NR	NR	NR
72	Hellen Keller International (CHANGE/HKI)	NR	NR	NR
73	Association pour la recherche et la formation en agro-écologie (ARFA-ONG)	Hygiène et assainissement protection des RN, Energie et Agriculture	NR	NR
74	Programme de renforcement de la formation Professionnelle (PRFP)	NR	NR	NR

Tableau n°31 : Répertoire synthétique des acteurs / structures / institutions du Niger

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
1- STRUCTURES ETATIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES				
1	Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	NR	NR	NR
2	Ministère de l'environnement, de la salubrité et du développement durable	NR	NR	NR
3	Ministère de l'Agriculture	NR	NR	NR
4	Ministère de l'Elevage	NR	NR	NR
6	Direction de la Météorologie Nationale	NR	NR	NR
7	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)	NR	NR	NR
8	Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA)	NR	NR	NR
9	Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA)	NR	NR	NR
10	Unité de Gestion de l'Eau (UGE)	NR	NR	NR
11	Secrétariat Permanent du Code Rural	NR	NR	NR
12	Centre agro-hydro-météorologique (AGRHYMET)	NR	NR	NR
13	Haut-Commissariat à l'aménagement de la vallée du Niger	NR	NR	NR
14	Université et centres de formation et/ou de recherche	NR	NR	NR
15	ACMAD (Centre Africain pour les applications de la Météorologie au Développement)	NR	NR	NR
16	Commissions Foncières (COFO)	NR	NR	NR
17	Partenariat National de l'Eau (PNE) du Niger	NR	NR	NR
2- STRUCTURES DE LA SOCIETE CIVILE (ACTIVES DANS LE SECTEUR DE L'EAU)				
18	Associations des Usagers de l'Eau (AUE)	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
19	Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE)	NR	NR	NR
20	Coalition WASH	NR	NR	NR
21	Cluster WASH	NR	NR	NR
22	Coordination Régionale des Usagers (CRU) des ressources naturelles du bassin du Niger	NR	NR	NR
23	Coordination nationale des usagers (CNU) des ressources naturelles du bassin du Niger	NR	NR	NR
24	Plate-forme de Concertation des Acteurs Clés de la GIRE (PFCACGIRE)	NR	NR	NR
25	Organisations non gouvernementales (ONG) locales, nationales ou internationales du secteur Eau telles que : <ul style="list-style-type: none"> ▪ KARKARA ; ▪ Eau Vive ; ▪ DEMI-E ; ▪ Etc. 	NR	NR	NR
	<u>Structures Associatives</u> <i>Au niveau central</i> ➤ ONG Associations de Développement (PNE-Niger)	NR	NR	NR
26	Association Nationale des Exploitants de Bois (ANEBO)	NR	NR	NR
27	Association de la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN)	NR	NR	NR
3- STRUCTURES DU SECTEUR PRIVE				
28	<u>Opérateurs privés</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux d'études ; ▪ Entreprises de travaux hydrauliques ; ▪ Consultants individuels et ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement. 	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
29	<p><u>Sous-secteur AEP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournisseurs de services [financement ; formation ; Bureaux de Contrôle et de Conseil (BCC) ; Services d'Appui-Conseil du Service Public de l'Eau (SAC-SPE)] : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureaux d'études (nationaux, sous-régionaux, internationaux) ; ✓ Consultants, sociétés de services comptables et experts-comptables ; ✓ Entreprises, Sociétés ; ✓ Banques, institutions de micro-finances ; ✓ Importateurs et commerçants. ▪ Associations professionnelles, consulaires, géographiques représentant le secteur public dans le dialogue entre les acteurs du secteur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Structures à compétences sociales ; ✓ AUE, AUSPE ; ✓ Délégués, CGPE. ▪ Acteurs publics du secteur : les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et les Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) qui interagissent avec les opérateurs privés. 	NR	NR	NR
30	<p><u>Sous-secteur de l'hygiène et l'assainissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures à compétences sociales (ONG, Bureaux d'études, associations 	NR	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
	villageoises autres...) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux d'études (nationaux, sous-régionaux, internationaux), consultants, sociétés de services ▪ Entreprises ; Sous-traitants ; Tâcherons (maçons, manœuvres). ▪ Importateurs, commerçants ▪ Banques, Institutions de micro-finances ▪ Familles ; parentsd'élèves ; comités ▪ Individuels (Activités Génératrices de Revenus) ▪ Associations professionnelles, consulaires, géographiques ▪ Comités d'Hygiène & Assainissement (COSAN, CVS) 			
4- PROJETS/PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION				
31	Projet pour l'élaboration du Plan d'actions de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)	GIRE	NR	NR
32	PEAMU	AEP	NR	NR
33	GIRE dans le département de Ouallam et Banibangou	GIRE	NR	NR
34	Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la Vallée du Niger	Réduction de la pauvreté au Niger	NR	NR

N° d'o	Acteurs / Structures / Institutions	Domaine d'activités et autres précisions utiles	Coordonnées complètes (adresse, tél, mail)	Point focal (Personnes de contact)
35	PANA Résilience au Secteur Agricole	Résilience aux changements climatiques	NR	NR
36	Programme d'Hydraulique Rurale d'appui au Secteur Eau et Assainissement (PHRSEA-Suisse/ANR)	Approvisionnement en eau potable (AEP)	NR	NR
37	Projet Filets Sociaux	Réduction de la pauvreté	NR	NR
38	Programme Grande Muraille Verte Sahélo-Saharienne	Lutte contre la désertification	NR	NR
39	Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique	Résilience aux changements climatiques	NR	NR
40	Programme de Lutte Contre la Pauvreté en milieu rural dans les Régions de Tillabéri et Tahoua Nord	Développement local	NR	NR
41	Projet de Gestion des Risques de Catastrophes (PGRC)	Résilience aux changements climatiques	NR	NR
42	Programme d'Actions Communautaires Phase 3	Développement local	NR	NR
43	Projet Contribution à la Consolidation de la Paix dans le Nord Niger	Gestion des conflits	NR	NR

3.2.2. Répertoire des outils régissant le cadre législatif et réglementaire

La gestion des ressources en eau est régie par dispositions réglementaires et légales au niveau des trois pays. Il s'agit des dispositions administratives et institutionnelles sous tendues par des textes juridiques qui quadrillent les actes, les actions des différents acteurs, définissent les objectifs, les rôles et responsabilités des acteurs, les limites de l'autorité de chacun, leurs différentes obligations dans la gestion des ressources en eau. Entre autres, il y a les lois, les décrets, les arrêtés, ainsi que des ordonnances et des conventions nationales et internationales auxquelles les pays souscrivent.

Cet arsenal en matière de textes constitue le cadre de travail des acteurs sur le plan réglementaire et juridique qui prévient et gère d'éventuels conflits.

L'inventaire des outils législatifs et réglementaires qui peuvent être référencés dans les trois pays en matière de gestion des ressources en eau se retrouvent dans le tableau ci-après :

Tableau n°32 : Inventaire des principaux outils mis en œuvre par les acteurs/structures/institutions dans les trois pays

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE		
Bénin	Burkina	Niger
<p><u><i>Conventions et Accord internationaux de protection de l'environnement et des ressources naturelles</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Acte relatif à la navigation et la coopération économique entre les Etats du Bassin du Niger signé en 1963. • La Charte mondiale des sols adoptée par la résolution 8/81 de la Conférence de la FAO du 25 novembre 1981. • La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone adoptée le 22 mars 1985 et entrée en vigueur le 22 septembre 1988. • La Convention sur la Diversité Biologique signée le 13 Juin 1992 à Rio de Janeiro. • La Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques signée le 13 Juin 1992 à Rio de Janeiro et entrée en vigueur le 21 mars 1994. • La Convention Internationale sur la lutte contre la désertification adoptée le 14 octobre 1994 et entrée en vigueur le 26 décembre 1996. • Le Protocole de Kyoto de 1997 sur la réduction des gaz à effet de serre portant notamment sur 	<p><u><i>Instruments juridiques nationaux existants</i></u></p> <p>L'agence de l'eau du Gourma, en tant que GIP, regroupe en son sein les trois catégories d'acteurs à savoir : l'Etat, les collectivités et les usagers. Ses principaux outils législatifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n°002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et ses décrets d'application. • La Loi N° 058-2009/AN portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau et ses décrets d'application. • La loi N°034/2002/09 sur le pastoralisme du 09 Décembre 2002. • La loi n°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant code de l'environnement au Burkina . • La loi n°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant code forestier au Burkina . • La loi N° 034/2009/AN du 16 juin 2006 portant régime foncier. • La loi N°034/2012/AN de la RAF révisée du 02 juillet 2012. 	<p><u><i>Outils législatifs et réglementaires de politique, de planification et de stratégie au niveau global</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) adopté en juillet 1998. • La Stratégie et le Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) adoptés en 1998 (Revue en 2009) dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique. • La Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Changement et variabilité climatiques ; La Stratégie a été élaborée en 2003 et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). • Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de collecte des Eaux de ruissellement (SNDI/CER) rédigée en 2001 et révisée en 2005 pour être harmonisée avec le Programme de Développement de l'irrigation de la SDR. • La Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (mars 2007).

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE		
Bénin	Burkina	Niger
<p>le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), le protoxyde d'azote (N2O), les hydro-fluoro-carbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et les hexafluorures de soufre (SF6).</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants de 2001. • La Convention d'Alger de 1968 portant Charte Africaine de la Nature. • La Convention de Ramsar portant sur la gestion durable des ressources des zones humides ; entrée en vigueur au Bénin le 24 mai 2000 (CENAGREF, 2002 ; BILLAND et al., 2004). • La décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 1998). • La convention des Nations Unies de 1997 sur l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers à des fins autres que la navigation ; ratifiée par le Bénin en 2011 à l'issue d'une campagne de plaidoyer conduite par le PNE Bénin et entrée en vigueur en 2014. <p>Lois et Actes internes du secteur de l'eau Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les secteurs de la protection de 	<p>Au niveau régional (transfrontalier), il existe des accords bilatéraux (Accord CTC-GIRE Ghana-Burkina). On peut encore citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les protocoles d'accord (ABV) • Les conventions (ABV, ABN) • Les traités • La charte de l'eau de l'ABN 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » de 2012, lancée par le Président de la République et le Gouvernement pour la période 2012-2015. • Le Plan Développement Economique et Social (PDES) de 2012-2015. • Le Plan Forestier National-PFN-Niger (2012-2021). • Le Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) de 2012. • Le Document-Cadre de politique nationale de la décentralisation 2012-2022 adopté par le décret n° 2012-104 /PRN/MI/SP/DAR du 30 mars 2012. • Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) élaboré en avril 2003. • La Stratégie de développement durable de l'Elevage (SDDEL 2013-2035) adoptée par le décret no 2013-258/PRN/MEL en date du 12 juillet 2013, prévu pour la période 2013-2035. • La Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN).

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • le sous-secteur de l'assainissement ; • le sous-secteur de l'eau ; • les secteurs de l'agriculture, des forêts, de la chasse. <p>➤ <u>Cadre juridique et réglementaire de portée sur la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi du 14 août 1965 portant régime de la propriété foncière en République du Bénin. • La loi n°90-32 du 11 décembre portant Constitution de décembre 1990 de la République du Bénin prévoit cinq (05) articles (articles 27, 28, 29, 74, 98) pour définir des bases juridiques fondamentales auxquelles peut être rattachée, dans une perspective environnementale, la gestion intégrée de l'eau au Bénin. • La loi n° 98-030 du 12 février 1998 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. • La loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin. 		<p><u>Outils législatifs et réglementaires de politique, de planification et de stratégie spécifiques à l'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur de mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau du Niger : le référentiel du secteur de l'eau et de l'assainissement au Niger approuvé par l'État en 1993 et actualisé en 1997. • Document de Politique et stratégies pour l'Eau et l'Assainissement de l'eau pour un développement durable adopté par le Gouvernement en mai 2001. • Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement 2011-2015 (PN-AEPA 2011-2015) adopté le 23 décembre 2011. • Le Document de Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) adopté le 4 juillet 2014 par décret pris en Conseil des Ministres. • Document de «Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement au Niger 2014-2018» adoptée en juillet 2014. <p>➤ <u>Le Code de l'eau</u> Le texte de base actuel relativement à la gestion des ressources en eau est l'Ordonnance n° 2010-09 du 1er avril 2010 portant Code de l'Eau complété par différents textes d'application. Le Code de</p>

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin. • Le décret du 29 septembre 1928 portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique de l'Ouest. • Le décret n°2004-273 du 12 mai 2004 portant la charte Béninoise sur la Gouvernance Environnementale. • Le Décret n° 86-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral. • La loi n° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance (BENIN, 1987). • L'arrêté n° 165/MDRAC/DGM/DAFA/SAA du 12 juin 1989 portant fixation d'une taxe nationale de pacage sur le cheptel bovin sur toute l'étendue du territoire de la République Populaire du Bénin (BENIN, 1989). • L'arrêté interministériel n° 010/MISAT/MDR/D-CAB du 20 janvier 1992 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des comités de transhumance (BENIN, 1992). 		<p>l'Eau abroge l'ordonnance n° 93-014 du 2 mars 1993, modifiée et complétée par la loi n° 98-041 du 7 décembre 1998, portant Régime de l'Eau au Niger ainsi que le décret n°97-368/PRN/MHE du 02 octobre 1997. Le Code de l'Eau du Niger constitue désormais le cadre de référence juridique de gestion des ressources en eau et contribue à la codification et au développement de la législation du secteur de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Les textes d'application du Code de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2006-032/PRN/MHE/LCD du 03 février 2006, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (CNEA), modifiée et complétée par décret n° 2011-623/PRN/MH/E du 02 décembre 2011. • Décret n° 2011-404/PRN/MH/E du 31 Août 2011, déterminant la nomenclature des aménagements, installations, ouvrages, travaux et activités soumis à déclaration, autorisation et concession d'utilisation de l'eau. • Décret n° 2011-405/PRN/MH/E du 31 août 2011, fixant les modalités et les procédures de déclaration, d'autorisation et de concession d'utilisation d'eau. • Arrêté n° 0114/MEE/LCD/SG/DL du 13 octobre 2010, fixant les montants des

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>➤ <u><i>Cadre juridique et réglementaire du sous-secteur de l'assainissement</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau projet de loi portant code d'hygiène publique qui devra abroger la loi n°87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique devenue obsolète et révisée en 2012. • Le décret n° 97-617 du 18 décembre 1997 portant application de la loi n°87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique, l'arrêté n°0002/MEHU/DC/DUA du 7 février 1992 définissant les zones impropres à l'habitation (Articles 2 et suivants). • L'Arrêté n°0023/MEHU/DC/DU du 22 octobre 1996 définissant les prescriptions minimales à observer en matière de lotissement en République du Bénin. • Le décret n°89-112 du 24 mars 1989 portant la délivrance du permis de construire en République populaire du Bénin. • L'arrêté n° 144/MISAT/DC/C-CAB/COMT du 07 Octobre 1994 portant salubrité, aménagement d'espaces verts et plantation des abords immédiats des habitations, des institutions de l'Etat, des établissements industriels et commerciaux et des places publiques. 		<p>contributions financières des populations bénéficiaires de la réalisation et/ou de la réhabilitation d'installation et points d'eau publics dans le domaine de l'Hydraulique Rurale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 0115/MEE/LCD/SG/DL du 15 octobre 2010, portant adoption du Guide des Services d'Alimentation en Eau Potable au Niger dans le domaine de l'Hydraulique Rurale. • Arrêté n° 0116/MEE/LCD/DGH/DL du 15 octobre 2010, fixant les modalités d'organisation, de gestion, de suivi et du contrôle du service public d'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel dans le domaine de l'Hydraulique Rurale au Niger. • Arrêté n° 0119/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, portant approbation du Contrat Type de prestations intellectuelles pour l'Appui Conseil et le Suivi du Service Public de l'Eau entre la Commune et les Structures d'Appui Conseil du Service Public de l'eau (SAC/SPE). • Arrêté n° 0120/MEE/LCD/SG/DL du 18 octobre 2010, portant approbation du Dossier Type de consultation des entreprises pour la délégation de service public de l'eau de type affermage.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<ul style="list-style-type: none"> • Le décret n°2003 – 332 du 27 août 2003 relatif à la gestion des déchets en République du Bénin. ➤ <u>Cadre juridique et réglementaire du sous-secteur de l'eau</u> • La Loi N°044-2010 du 24 novembre 2010, portant gestion de l'eau qui définit les quatre ensembles hydrographiques béninois. <ul style="list-style-type: none"> ✓ les textes d'application relatifs au statut juridique de la ressource (27,30 et 31) ; ✓ les textes d'application relatifs à la prospection et à la conservation des ressources en eau (25, 26, 53, 54) ; ✓ les textes d'application relatifs au cadre institutionnel (27, 30, 31, 33, 35, 36) ; ✓ les textes d'application relatifs à la planification (28, 41, 42, 44,54) ; ✓ les textes d'application relatifs au financement de la gestion de l'eau (45, 49, 50, 53, 58, 61) ; ✓ les textes d'application relatifs aux protections particulières (62, 65, 66, 68, 70, 71, 72, 73) ; ✓ les textes d'application relatifs aux interventions publiques dans le domaine de l'eau (75, 106, 107, 108). • Le décret n° 2011-573 du 31 août 2011 portant instauration du schéma directeur 		<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté n° 0121/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, déterminant les modalités et procédures de création des Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) et des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE). • Arrêté n° 0122/MEE/LCD/DGH/DL du 18 octobre 2010, déterminant les conditions d'exercice de la gestion communautaire des points d'eau dans le sous-secteur de l'Hydraulique Rurale. <p><u>Autres textes du secteur de l'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi no 60-28 du 25 mai 1960 fixant les règles de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par la puissance publique. • La Loi n°2000-12 du 14 août 2000, portant réorganisation de l'activité de production, de transport et de distribution de l'Eau dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2010-091 du 23 décembre 2010. • Le Décret n°69-149/MER/CGD du 19 octobre 1969 portant application de la Loi N° 60-28 du 25 Mai 1960 fixant les règles de mise en valeur et de gestion des aménagements agricoles réalisés par la puissance publique.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>d'aménagement et de gestion des eaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décret n° 2012-227 du 13 août 2012 portant instauration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. • Le décret n° 2011-574 du 31 août 2011 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Eau. • Le décret n° 2011-621 du 29 septembre 2011 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement des Comités de bassin. • Le décret n° 2011-623 du 29 septembre 2011 fixant la procédure de détermination des dépendances du domaine public de l'eau. • Le décret n° 2011-671 du 5 octobre 2011 fixant les procédures de délimitation des périmètres de protection. • Le décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin. • Le décret n° 2001-109 du 04 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin. • Le décret n° 2001-095 du 20 février 2001 		<ul style="list-style-type: none"> • Le Contrat de Concession des travaux publics et de Gestion du Patrimoine de l'Hydraulique Urbaine. • Le Contrat d'Affermage du Service Public de la Production, du transport et de la distribution d'eau potable en zone urbaine et semi-urbaine : Version consolidée du contrat d'affermage tel que modifié par ses Avenants 1 à 6 consommation, pour irrigation). <p><u>Les textes relatifs à l'environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Loi-cadre relative à l'environnement; • L'ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement. • L'ordonnance N° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural. • Loi n° 98-042 du 07 décembre 1998 portant Régime de la Pêche. • Loi n° 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger. • Décret n° 97-006/PRN/MAG/EI du 10 Janvier 1997, portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>portant création, attributions, organisation et fonctionnement des cellules environnementales en République du Bénin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordonnance n° 68-38/PR/MTPTPT du 18 Juin 1968 modifiée par Ordonnance n° 69-49/PR/MAE du 9 Décembre 1969 portant Code de la Marine Marchande (article 190). • L'arrêté interministériel N° 100/MTPTPT/MDRC/du 31 Juillet 1968 fixant les conditions de l'exercice de la pêche dans les eaux territoriales du Dahomey. • L'ordonnance n° 20/PR/MDRC/SP du 15 Avril 1966, portant réglementation générale de la pêche dans les eaux continentales du Dahomey et son décret n° 183-PR/MDRC du 25 Avril 1966. • Le décret n° 204/P.C./MDRC du 1er Octobre 1964 instituant un contrôle des produits de la pêche et des conditions de commercialisation de ces produits. • Le décret N°98-215 du 11 Mai 1998 portant Assurance Qualité des Produits de la Pêche en République du Bénin. <p>➤ <u>Cadre juridique et réglementaire des secteurs de l'agriculture, des forêts, de la chasse en relation avec les ressources en eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'arrêté n°540/MDR/DC/CC/CP du 30 		<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance n°93-016 du 2 mars 1993, instituant un Code minier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 99-48 du 5 novembre 1999, modifiée et complétée par la loi n° 2006-26 du 9 août 2006. • Ordonnance n°2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme. • Ordonnance n°93-13 du 2 mars 1993 instituant un Code d'Hygiène Publique. <p><u>Les textes généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordonnance n° 2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales de la République du Niger. • Loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire. • Ordonnance n° 96-067 du 9 novembre 1996 portant Régime des Coopératives Rurales. • Ordonnance n° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la Chefferie Traditionnelle du Niger. • Loi n° 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire.

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>septembre 1994 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Bas-fonds à la Direction Générale de l'aménagement et de l'Equipement Rural (DGAER) ex- Direction du Génie Rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin et son Décret d'application N°96-271 du 2 juillet 1996. • La loi n° 93-011 du 03 Août 1993 portant conditions de la chasse et du tourisme de vision en République du Bénin. • La loi n° 87-014 du 21 septembre 1987 sur la réglementation de la protection de la nature et de l'exercice de la chasse en République Populaire du Bénin. • Le décret n° 094-64 du 21 Mars 1994 portant classement du Parc National de la Pendjari en Réserve de la Biosphère. • Le décret du 4 août 1954 portant transformation en parcs nationaux de trois réserves totales de faune existant en AOF promulgué par arrêté général n°6009 SET du 19 août 1954. Cet arrêté a été complété notamment par : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la loi 87-014 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la protection de la nature et de l'exercice de la 		

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Bénin	Burkina	Niger
<p>chasse et ses textes d'application. Cette loi ne prévoit pas une implication des populations riveraines aux activités de gestion des aires protégées ni la possibilité d'organiser des chasses villageoises (BENIN, 1987) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le décret n° 98-487 du 15 octobre 1998 portant création, attribution et fonctionnement du CENAGREF. Mais les attributions, la structure et le fonctionnement du CENAGREF seront précisés plus tard par l'arrêté n°037/MDR/DC/SG/CP du 25 janvier 1999 ; ✓ la loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin révisé la loi 87-014 du 21 septembre 1987 pour tenir compte des nouvelles orientations de la politique de gestion des ressources naturelles mettant l'accent sur la participation des populations riveraines (BENIN, 2004). <p>➤ <u>Codes locaux et règles traditionnels de gestion</u></p> <p>En plus des dispositions du droit moderne, il existe également des dispositions coutumières de contrôle de la gestion des ressources en eau notamment en milieu rural et semi-rural béninois.</p>		

Au total, il ressort de ce répertoire de textes que le Burkina ne dispose pas d'autant de lois en matière de gestion des ressources en eau que le Bénin et le Niger. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la quantité de lois qui détermine une bonne gestion de l'eau.

Pour un fonctionnement en synergie des différents acteurs, il est important que la problématique des mécanismes de dialogue et de coordination soit abordée.

3.3. MÉCANISMES DE DIALOGUE ET DE COORDINATION DU SECTEUR DE L'EAU DANS LES PAYS

3.3.1. Mécanismes actuels de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau par pays

(1) La situation du Bénin

Le diagramme de Venn (schéma 1, extrait du Rapport sur le Bénin) sur les relations entre les acteurs du secteur de l'eau à l'échelle du bassin de la Mékrou révèle globalement une faible coordination des actions dans ledit bassin.

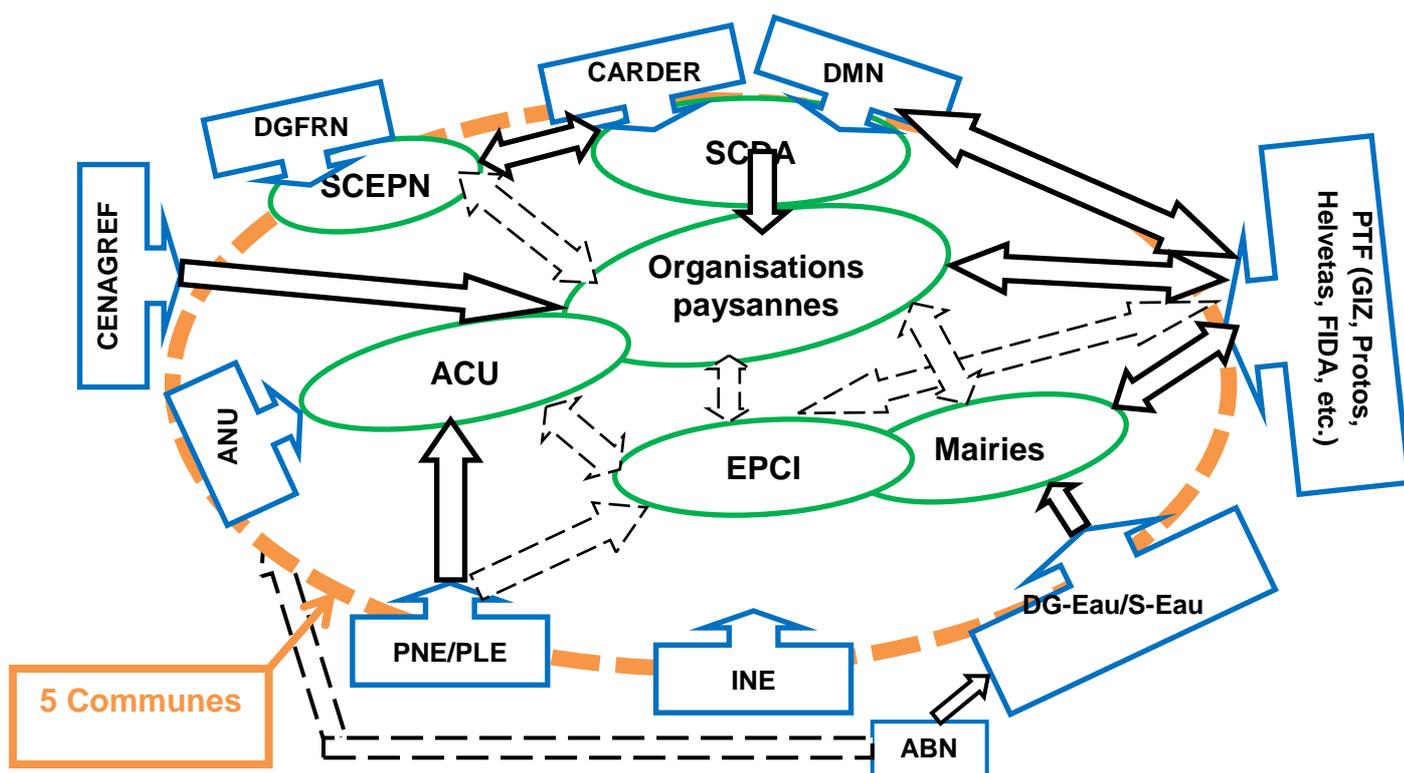


Figure n°1 : Diagramme de Venn des relations entre les acteurs institutionnels à l'échelle du bassin de la Mékrou au Bénin

A l'intérieur du territoire des cinq (5) communes du bassin de la Mékrou, les principaux acteurs institutionnels identifiés sont les organisations paysannes, les associations communales des usagers des ressources naturelles (ACU : dont font parties en général les organisations paysannes), la section communale pour le développement agricole (SCDA), la section communale de l'environnement et de la protection de la nature (SCEPN), les mairies

et l'EPCI constitué par les trois communes de l'Atacora que sont : Kérou, Kouandé et Péhunco (2KP).

S'il existe des liens directs formels entre le SCDA et les organisations paysannes d'une part et entre le SCDA et le SCEPN d'autre part, les liens entre les différents autres acteurs à l'intérieur du bassin ne sont pas fondés sur des bases solides et restent à être mieux clarifiés, puis à être formalisés. Les liens tripartites ou multi-acteurs à l'intérieur du bassin font également défaut en dehors de quelques regroupements de communes (EPCI) et d'acteurs des ressources naturelles (organisations paysannes et ACU).

C'est cela que traduit le schéma ci-dessus montrant une absence de coordination des actions ou activités des différents acteurs présents dans la zone du projet Mékrou de façon soutenue.

Il est souhaitable de réaliser un diagnostic organisationnel en vue d'identifier de près les goulots d'étranglements pour fédérer les énergies, mobiliser tous les acteurs et rendre fluides les relations et le travail entre eux.

Sur le plan institutionnel et au niveau national, les principaux problèmes de gestion des ressources en eau se résument à la faible coordination des actions. En effet, il existe une pluralité d'acteurs institutionnels sans un cadre de concertation fonctionnel, ce qui a pour conséquence la duplication des rôles et interventions et des conflits d'attributions.

A titre illustratif, on peut évoquer le fait que la mise en œuvre de la GIRE fasse partie des attributions de la Direction de l'Environnement à travers le PAN/LCD dont la première action prioritaire est intitulée « *Développement et la gestion rationnelle des ressources en eau* ». Dans le même temps, la DG-Eau est chargée à la fois de la gestion de la ressource eau et de la fourniture de services d'alimentation en eau potable. Même si elle est chargée de la coordination des actions liées à la gestion de la ressource eau, force est de constater qu'elle n'est pas réellement impliquée : (i) dans la mise en œuvre de la Convention de RAMSAR sur les zones humides assurée par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) d'une part, (ii) et d'autre part, dans la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques coordonnée par le Cabinet du Ministère chargé de l'environnement, etc.

Il est toutefois heureux de noter la présence du Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) qui est une plateforme des acteurs du secteur de l'eau au Bénin et qui joue un rôle important en matière de dialogue et de coordination de la politique dans le secteur. Etant donné que la plupart des structures étatiques ayant des actions liées au secteur de l'eau sont membres du PNE, il représente un véritable instrument de concertation et de dialogue entre les structures dont les attributions sont parfois conflictuelles.

L'Association Nationale des Usagers du Bassin du fleuve Niger au Bénin (ANU-Bénin) représente également un cadre multi-acteurs qui devrait favoriser une meilleure implication des différents usagers à la base dans les questions touchant aux ressources du bassin. Mais depuis sa mise en place en 2008, elle est restée inactive, faute de ressources humaines, financières et d'une organisation interne efficace. Cette structure devrait être logiquement impliquée dans les activités de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) sur le terrain pour la mise en œuvre des différentes actions touchant au bassin. Mais force est de constater qu'elle n'a pas été impliquée dans plusieurs initiatives développées par l'ABN :

- ✓ Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux dans le bassin du fleuve Niger (PITDTE/BN) ;
- ✓ Projet Niger-HYCOS ;

- ✓ Projet de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Niger (PLCE/BN) ;
- ✓ Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes du Bassin du Niger (PDREGDE) par exemple.

Il est nécessaire que cette situation soit corrigée pour une meilleure gestion participative des ressources naturelles dans le Bassin du Niger à travers une véritable responsabilisation de l'ANU-Bénin. Le processus de dotation de chaque ANU d'un secrétariat exécutif, initié par l'ABN, doit être accéléré pour que l'ANU-Bénin puisse disposer de compétences techniques devant lui permettre d'être plus opérationnelle et plus dynamique.

Par ailleurs signaler que si la plupart des projets et programmes mettent en place des cadres de concertation, ils se limitent souvent uniquement aux parties prenantes de l'action. Mais des cadres de concertation regroupant les acteurs de projets/programmes différents font cruellement défaut.

Il existe quelques expériences de cadres de concertation initiés par les mairies dans certaines communes mais le fonctionnement de ces cadres pose souvent problème par défaut de moyens financiers et manque de disponibilité des acteurs.

Afin d'assurer une meilleure gouvernance du secteur, la loi 2010-44 portant gestion de l'eau au Bénin a prévu de nouvelles institutions et/ou organes. Elle stipule en son Article 29 : « Dans le cadre de la gestion de l'eau, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées assurent, à tous les niveaux, la mise en place des structures appropriées et la participation des acteurs concernés.

Se fondant sur les dispositions contenues dans cette loi, il est proposé dans le PANGIRE des modalités de création des organes au sein desquels tous les acteurs pourront participer à la gestion de l'eau. Il s'agit en l'occurrence du Conseil National de l'Eau, une forme de parlement national de l'eau, des Comités de bassin, des Comités de sous-bassin et des Organes Locaux de l'Eau (devenus Comités Locaux de l'Eau). C'est à travers ces organes que tous les acteurs pourront contribuer à la gestion de l'eau, et notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui ne seront plus de la seule responsabilité de l'Etat.

La phase pilote de la gestion par bassin hydrographique a démarré dans le bassin de l'Ouémé qui a vu son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) élaboré en 2013. Les membres du comité du bassin sont désignés ainsi que ceux du Fonds National de l'Eau.

(2) La situation du Burkina

La diversité des acteurs, et l'éclatement des compétences (en se référant aux textes juridiques) ne facilitent pas la cohérence du dispositif de gestion des ressources naturelles, en raison surtout du manque de coordination: chevauchement des compétences, statuts différents, évolution des responsabilités des services déconcentrés de l'Etat, peu de lisibilité et de clarté sur les rôles des acteurs, divergences d'intérêts...

La réforme des institutions laisse supposer que le système actuel d'acteurs doit connaître une mutation, vers une meilleure intégration territoriale de la gestion des ressources naturelles dans la zone du projet. Ainsi, les rôles des acteurs doivent-ils évoluer.

Dans le domaine de l'eau, des cadres de coordination et de concertation existent. Ce sont :

- ✓ Le Conseil National de l'Eau (CNEau), un organe consultatif installé depuis le 26 décembre 2003 et qui tient régulièrement ses sessions. Il est constitué des représentants de l'administration publique, les collectivités territoriales, les autorités coutumières, des usagers socio-professionnels, des organismes de Bassin, des membres émanant des organismes scientifiques et techniques, et des services publics nationaux.
- ✓ Le CNE qui se prononce sur les dossiers qui lui sont soumis ou par auto-saisine. Il apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau.
- ✓ Le Comité Technique de l'Eau (CTE) qui est créé par la loi n° 014/96/ADP du 26 mai 1996, portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina est rendu fonctionnel dans le cadre de la loi d'orientation relative à l'eau par le DECRET N°2004-582/PRES/PM/MAHRH/MFB portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Technique de l'Eau. Il se veut un cadre interministériel destiné à coordonner les politiques sectorielles des différents départements ministériels impliqués dans la Gestion des Ressources en Eau.
- ✓ L'agence de l'eau du Gourma qui est un Groupements d'Intérêt Public (GIP) convenu entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elle a compétence sur l'ensemble de l'espace de gestion des ressources en eau. L'agence de l'eau du Gourma a pour objet la valorisation du bassin hydrographique. Elle est un cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre dans les conditions optimales, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau.
- ✓ Le Comité Inter-Service sur l'Eau à l'échelle régionale (CISE). Au terme de l'article 3 du décret n°2005-480/PRES/PM/MAHRH portant création, attribution, composition et fonctionnement d'un Comité Inter-Services sur l'Eau à l'échelle de la région, le CISE est un organe de coordination administrative et d'harmonisation des politiques sectorielles des différents départements ministériels à l'échelle régionale, pour la mise en œuvre de la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau
- ✓ Les Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion intégrée des ressources en eau.

Au niveau transfrontalier, il existe également des mécanismes de coordination tels que l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), l'Autorité du Bassin du Niger.

La situation au Burkina laisse comprendre que malgré les cadres de concertations qui existent, une absence de coordination fédérative de toutes les actions des différents acteurs dans la zone du projet. De même, le mode de fonctionnement et de gestion des différents cadres de concertation n'a pas été optimal. On y note une défaillance.

(3) La situation du Niger

Deux cadres de concertation entre l'Etat et certains partenaires sont créés. Il s'agit de :

- ✓ Cadre de Concertation ETAT/PTF du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- ✓ Cadre de Concertation ETAT/ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement.

En plus de ces deux cadres, une revue annuelle conjointe Etat/Partenaires du secteur se tient chaque année.

La concertation dans le secteur a été relancée et formalisée en 2007 avec la mise en place du cadre de concertation entre le MHA et les PTF. Il est co-présidé par le SG du MHA et le chef de file des PTF.

Depuis sa création, le cadre de concertation s'est régulièrement réuni et a servi de cadre d'échanges sur les sujets stratégiques du secteur : PN-AEPA, feuille de route, programmation, audit organisationnel du MHA, l'adoption du code de l'eau, organisation des revues conjointes, etc.

Par ailleurs, depuis juin 2008, le secteur a pu tenir régulièrement chaque année une revue conjointe Etat/PTF. Cela a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement du secteur et de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de ses performances.

On constate de façon générale que le secteur est entré dans une nouvelle dynamique en matière de concertation, coordination et harmonisation.

Les principes de gestion du secteur eau et les niveaux de coordination se présentent comme suit :

- ✓ Les collectivités territoriales assurent, dans le cadre de leurs missions respectives, la gestion durable de l'eau avec la participation effective de tous les acteurs concernés. Les Unités de Gestion des Eaux (UGE) servent de cadre physique pour la gestion et la planification des ressources en eau.
- ✓ La maîtrise d'ouvrage est exercée par l'Etat pour les infrastructures d'intérêt national. Par contre, elle est assurée par les utilisateurs des infrastructures hydrauliques ayant la gestion, l'entretien et le renouvellement des installations de captage, de traitement, de stockage, de distribution d'eau et d'épuration des effluents.
- ✓ La maîtrise d'œuvre est assurée par le secteur privé et/ou les ONG. Pour renforcer le cadre institutionnel, le plan prévoit la création des Unités de Gestion de l'Eau (UGE)

A l'instar des deux autres pays (Bénin et Burkina), il existe aussi des cadres de concertation, mais il manque un cadre intégrateur de tous ces cadres pour une synergie d'actions et de dialogue.

L'examen de ces dispositifs de coordination montre que les pays ont opté pour une organisation pour capitaliser les acquis autour de la gestion du projet Mékrou. Fort de ce constat, il urge de créer un organe fédérateur, pérenne, qui va coordonner, suivre l'ensemble des actions au niveau régional et de chaque pays autour de la Mékrou. Ainsi, cet organe se devra t-il se doter des outils de gestion participative et de pilotage de tous les acteurs intervenant dans la Mékrou.

3.3.2. Proposition de mécanisme en termes de perspectives en vue de l'amélioration de la situation actuelle au niveau des trois pays (Bénin, Burkina, Niger)

La réussite de la mise en œuvre du projet Mékrou repose sur le partage équitable de l'information, la communication et la collaboration entre les acteurs. Elle repose également sur l'existence de structures et des organes de coordination intersectorielle pour dépasser les frontières administratives. Cela passe par une nouvelle stratégie qui doit s'appuyer sur l'existant et chercher en même temps à renforcer le dispositif pour en améliorer l'efficacité.

Dans cette optique, il est nécessaire de créer à chaque niveau, un cadre intégrateur dynamique composé des différents acteurs intervenant dans la zone du projet. Celui-ci sera animé par le projet.

Ainsi, à chaque niveau inférieur (déconcentré ou décentralisé où se trouve une partie de la Mékrou), le projet devra créer un cadre de concertation dynamique et fonctionnel.

(1) Au niveau régional

Le dispositif de gestion du projet tel que défini dans le document de projet prévoit une Unité de Projet basée au bureau du GWP Afrique de l'Ouest à Ouagadougou. L'Unité de Projet régionale a pour mission d'assurer : *(i)* le développement de termes de référence (TdR) pour les différentes études et évaluations à réaliser ; *(ii)* le suivi de la réalisation des livrables prévus ; *(iii)* la communication avec et entre tous les acteurs impliqués ; *(iv)* la mise en place des consultations et réunions régulières avec le personnel du CCR, sur une base trimestrielle, afin d'assurer la bonne harmonie et de résoudre les difficultés au fur et à mesure de leur apparition.

L'Unité de Projet au niveau régional devra s'appuyer sur deux organes :

- ✓ les Partenariats nationaux de l'eau du Bénin, du Burkina et du Niger pour la mise en œuvre de ses activités et chaque PNE nommera un représentant qui sera en charge du développement, du suivi et du contrôle des activités dans chacun des pays,
- ✓ Le Comité Transfrontalier de Gestion des Ressources en eau de la zone Mékrou. Ce comité sera chargé de promouvoir la concertation et l'engagement des différents acteurs dans la zone du projet. En effet, la mise en place d'un dispositif d'alerte, d'information et de contrôle est déterminante pour une meilleure mise en œuvre du projet. Un tel dispositif doit permettre d'alerter à temps les populations sur les catastrophes naturelles ou autres événements artificiels qui surviendraient dans la zone du projet. Très souvent, la répartition de l'information n'est ni partagée de manière homogène, ni comprise dans les mêmes termes. Ce qui empêche de prendre rapidement des mesures efficaces et éviter des situations dommageables telles les pollutions accidentelles ou provoquées, les inondations, de plus en plus récurrentes dans un contexte de changement climatique. Ce Comité doit être une structure d'animation, de concertation et de promotion associant tous les acteurs concernés jusqu'au niveau local. Sa création renforcera la coopération et les relations entre les différentes structures de gestion dans la zone du projet

Le Comité Transfrontalier de Gestion des Ressources en eau de la zone Mékrou sera donc chargé de promouvoir la concertation et l'engagement de différents acteurs dans la zone du projet. A cet titre, il aura pour missions de :

- ✓ rechercher l'engagement permanent des acteurs de l'eau : administration, usagers, services techniques, collectivités territoriales, autorités coutumières et religieuses, organisations de la société civile ;
- ✓ initier et appuyer les actions de développement, de promotion, de protection et de restauration des ressources en eau avec la collaboration des structures locales compétentes ;
- ✓ développer une synergie de concertations et d'actions avec tout organe de gestion de ressources naturelles de la zone ;
- ✓ impliquer les acteurs dans le processus de mise en œuvre des solutions aux problématiques de gestion des ressources conformément aux différentes thématiques : Gestion Intégrée des Ressources en Eau ; amélioration des connaissances sur la ressource en eau, énergie, agriculture, risques, biodiversité du parc W ; climat, érosion et dégradation des sols ; conseil agro-météorologique et essais participatifs de réduction de la pauvreté ;
- ✓ donner un avis sur tout projet s'exécutant dans la zone du projet.

Ce Comité devra être composé des représentants de l'administration centrale et déconcentrée de l'Etat de chaque pays, les représentants des collectivités territoriales, les représentants des usagers, les représentants de la société civile, d'ONG, des PTF.

Les collectivités doivent jouer un rôle plus accru dans la participation des usagers. Elles doivent encadrer les usagers en assurant une formation technique aux associations et communautés œuvrant dans la zone.

Les services techniques déconcentrés doivent s'assurer que les activités dans leurs domaines respectifs de compétence sont non seulement mieux coordonnées et mises en œuvre avec une plus large participation mais aussi avec le plus grand consensus entre toutes les parties prenantes.

L'Administration publique locale dans chaque pays doit veiller à créer un environnement propice à un partenariat plus efficace entre les entreprises publiques et privées, y compris la participation des associations et des communautés d'usagers.

La composition du comité devra tenir compte du rôle de :

- ✓ la femme dans la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ de la société civile ;
- ✓ des usagers.

Pour rendre efficaces les activités de ce Comité, il faudra :

- ✓ mettre en place un mécanisme de suivi—évaluation des programmes d'activités du projet ;
- ✓ renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs et décideurs sur les activités du projet ;

- ✓ faire le plaidoyer auprès des décideurs pour une intégration des objectifs dans les programmes et projets de développement de chaque pays.

(2) Au niveau national

Tout comme au niveau régional, le dispositif de gestion du projet au niveau national (dans chaque pays) comprendra une Unité de Projet basée aux PNE. La gestion de cette Unité se fera en synergie avec tous les acteurs impliqués dans le Projet Mékrou et intervenant dans le bassin transfrontalier.

La mission de l'Unité sera d'assurer : *(i)* le développement de termes de références (TdR) pour les différentes études et évaluations à réaliser au niveau national ; *(ii)* le suivi de la réalisation des livrables prévus ; *(iii)* la communication avec et entre tous les acteurs impliqués.

A côté de cette Unité, il sera créé un Comité d'Orientation et de Suivi du projet qui définira les grandes orientations stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet au niveau national. Il assurera également le suivi et l'évaluation du processus de mise en œuvre du projet.

La collaboration étroite avec des acteurs en place étant une nécessité absolue, il reste maintenant et il s'avère nécessaire de définir une méthodologie de collaboration en vue d'optimiser les résultats du projet. Il s'agira d'identifier et d'affiner le profil des différents acteurs. Dans un second temps, il sera question d'établir et de dynamiser un lien fonctionnel entre les différents partenaires qui interviendront dans l'exécution du projet.

Ce dispositif de gestion du projet doit constituer un tremplin pour la mise en place et le fonctionnement des différents organes de gestion du secteur de l'eau dans les trois pays.

Il serait judicieux que le projet Mékrou initie un cadre intégrateur par dans lequel vont se retrouver tous les acteurs qui interviennent dans la zone du projet dans chaque pays.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En définitive, on retiendra ce qui suit de la présente étude :

- (1) Elle a permis **demettre en chantier** le « *programme de renforcement des capacités à partir des rapports pays sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés au Bénin, Niger et au Burkina dans les domaines (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)* ».

La compréhension différente au niveau des pays sur les évaluations participatives des capacités existantes et les besoins de renforcement des capacités a induit des approches différentes dans le traitement de la problématique. Mais celles-ci n'ont pas permis de disposer de tous les éléments indispensables pour aboutir à un programme "*finalisé*" d'actions de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances. Cela justifie la **forte recommandation d'une étude complémentaire** visant à : (i) disposer de données complémentaires ; (ii) produire le programme complet d'actions de renforcement des capacités.

- (2) L'étude a permis d'identifier effectivement les projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet Mékrou au niveau des trois pays. Seulement, les activités doublons susceptibles d'envisager des modifications significatives dans les orientations des activités du projet Mékrou n'existent pas vraiment. Le plus important est que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet Mékrou veillent à capitaliser les acquis éventuels issus des projets exécutés ou en cours.

Cela dit, un guide est proposé pour fédérer les énergies des parties prenantes au projet Mékrou en vue d'un fonctionnement en synergie pour une gestion optimale des ressources du projet.

- (3) Le diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux a permis de :
- ✓ réaliser l'inventaire des acteurs/institutions d'une part, et celui des statuts, rôles et responsabilités de ceux-ci d'autre part ;
 - ✓ produire un répertoire synthétique des acteurs/structures/institutions en lien avec le bassin de la Mékrou, lequel se présente sous la forme d'un annuaire tenant lieu de référentiel. A cet effet, il gagnerait à être complété en termes d'informations ;
 - ✓ produire un répertoire des outils régissant le cadre juridique ;
 - ✓ mettre en évidence des mécanismes de dialogue et de coordination de la politique du secteur de l'eau au niveau des trois pays.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de projet intitulé : « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou » (Burkina, Bénin et Niger) ;
2. Rapport de l'atelier de Lancement et de planification pluriannuelle des activités du Projet Mékrou qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014 ;
3. Rapports par pays sur « Consultations nationales sur les objectifs du projet et sa méthodologie de mise en œuvre » ;
4. Rapports par pays sur « l'Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances » ;
5. Rapports par pays sur « Inventaires des différents projets exécutés ou en cours d'exécution » ;
6. Rapports par pays sur le « Diagnostic institutionnel participatif ».
7. AHOUANSOU M., 2010, Influence de la dynamique du couvert végétal et du changement climatique sur les ressources en eau dans le bassin de la Mékrou à l'exutoire de Kompongou à l'horizon 2025 ; Mémoire de Master (Msc) en sciences de l'Environnement et Développement Durable,
8. BOAD (2005). Proposition de prêt pour le financement partiel du projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin ;
9. DG-Eau, 2013, Réalisation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de l'Ouémé ; Rapport final ;
10. GWP, (2013). L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou : Document de projet ;
11. GWP, (2013). L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou : atelier de lancement et de planification pluriannuelle des activités ;
12. MAEP, 2011, Cadre institutionnel de mise en œuvre du plan stratégique de relance du secteur agricole ;
13. Politique nationale de l'aide au développement (PNAD, 2011-2020), République du Bénin, Août 2011 ;
14. Rapport 2012 de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, République du Bénin, juin 2013

ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

1. CONTEXTE

Le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) est un réseau international indépendant œuvrant à la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

La mission du Partenariat Mondial de l'Eau est d'appuyer les pays dans le développement et la gestion durable de leurs ressources en eau.

Cette mission reconnaît que les plus grands objectifs de développement dans l'élimination de la pauvreté, l'amélioration du bien-être social, la croissance économique et la protection des ressources naturelles ne sauront être réalisés si les ressources en eau ne sont pas utilisées de manière durable. Le GWP fait la Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Tandis que le GWP est un réseau ouvert et comprend des membres de toutes les régions du monde, le programme du GWP se destine d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement et les pays en transition pour l'amélioration de la gestion de leurs ressources en eau.

Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) est l'organe régional du GWP en Afrique de l'Ouest.

2. OBJECTIFS DU GWP/AO

Le travail du GWP/AO est associé aux objectifs globaux du GWP en mettant l'accent sur l'appui à la mise en œuvre des pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la région. Le GWP/AO devra être vu comme un service technique et professionnel indépendant, complémentaire aux structures régionales existantes et à toutes les parties prenantes œuvrant activement à la mise en œuvre de la GIRE dans la région Ouest africaine. Celles-ci pourraient comprendre les gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), Organisations Communautaires de Base (OCB), les universités, le secteur privé, etc.

Les objectifs spécifiques du GWP/AO sont de :

1. Développer des approches conceptuelles pour la mise en œuvre opérationnelle des principes de Dublin et de Rio en Afrique de l'Ouest, en s'inspirant de l'expérience internationale naissante et en adaptant les options aux réalités des pays de la région ;
2. Améliorer l'échange d'expérience par le travail en réseau de l'expertise dans la région, de même que l'établissement de contacts avec d'autres régions et l'expertise internationale ;
3. Faciliter la mise à disposition de l'aide stratégique en GIRE dans la région aux niveaux régional, national et local. Cette aide pourra inclure l'identification des besoins et de l'expertise existante dans le secteur de l'eau de même que les insuffisances à combler par les prestataires de service compétents.

3. OBJECTIFS DU PROJET MEKROU

L'objectif global de ce projet est de soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté au BurkinaFaso, au Bénin et au Niger, à travers la gestion de l'eau dans des zones en développement.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

1. la mise en place du Cadre de coopération sur l'eau pour la croissance et la planification à long terme dans le bassin transfrontalier du Mékrou ;
2. l'élaboration d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau pour la croissance verte dans le bassin de la rivière Mékrou (eau et sécurité alimentaire, développement urbain et rural approprié et conservation de l'environnement, pour répondre aux défis liés au changement climatique) et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau.

4. DISPOSITION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROJET MEKROU

Le GWP/AO a développé son programme de travail 2014-2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2014-2019 du GWP, et aussi un certain nombre de projets destinés à être mis en œuvre dans la sous-région ouest africaine.

La Commission Européenne a généreusement financé le projet intitulé «L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou» (Burkina Faso, Bénin et Niger).

Le **mécanisme global de coordination** est contenu dans le rapport de l'atelier de lancement du projet.

Le dispositif suivant est mis en place pour la gestion de projet :

- **L'Unité de Projet** basée au bureau du GWP Afrique de l'Ouest à Ouagadougou. L'unité de projet est en relation permanente avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Cette Unité de Projet comprend un Chargé de Projet à temps plein et un Assistant en Finance et Administration, et travaille sous la supervision du Secrétaire Exécutif du GWP Afrique de l'Ouest. Dans le cadre des missions de supervision, le Chargé de Projet et son Assistant auront à faire régulièrement des tournées d'inspection, de supervision et de suivi sur les différents sites du projet où une prestation est en cours d'exécution. Elle assure également la communication avec et entre tous les acteurs impliqués dans le projet.
- **Appui au projet.** Le GWPO à Stockholm est le signataire de l'accord entre le GWP et l'UE. Il assume la responsabilité contractuelle, la supervision d'ensemble, la surveillance financière, le contrôle qualité et le support technique auprès du bureau du GWP Afrique de l'Ouest et des autres PNE en fonction des besoins.
- **Communication projet.** Le GWP assure tant au niveau global qu'au niveau national une communication régulière avec les principaux partenaires, les responsables du Centre Commun des Recherches (CCR) et de l'UE à Bruxelles et dans leurs pays respectifs, de préférence selon une fréquence trimestrielle pendant la première année.

5. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les présents Termes de Référence portent sur les modalités de la conduite de l'étude sur l'activité relative à la « Préparation du programme de renforcement des capacités à partir des résultats des rapports pays sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés au Bénin, Niger et au Burkina Faso dans les domaines (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) » couplée avec la "Consolidation des resultants issus des inventaires faits au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, des différents projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé «L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière de la Mékrou» et la "Consolidation du Diagnostic Institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux".

Les TdRs se basent sur les documents du projet, à savoir : *i)* "Water for growth and poverty reduction in the Mekrou transboundary river basin, version du 16 octobre 2013", ainsi que sa version française «L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin hydrographique transfrontalier de la Mékrou» (Burkina Faso, Bénin et Niger) ; *ii)* le rapport de l'atelier de lancement qui a eu lieu à Ouagadougou du 18 au 20 mars 2014 ; *iii)* Les rapports issus du Bénin, du Burkina Faso et du Niger sur l'étude sur «l'Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, dans chaque pays (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière et organisation des ateliers de restitution au niveau national au Bénin, au Burkina Faso et au Niger» ; *iv)* Les rapports issus du Bénin, du Burkina Faso et du Niger sur "Inventaires des différents projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé "L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou»" ; *v)* Les rapports issus du Bénin, du Burkina Faso et du Niger sur le "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux".

5.1 Objectif général

L'objectif général de la présente étude consiste à :

- i) Elaborer le programme de renforcement des capacités, au niveau de chaque pays, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, des agents des institutions impliquées dans la gestion du Projet Mékrou aux niveaux central, déconcentré et décentralisé (en se conformant aux découpages administratif et territorial de chaque pays concerné) en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) à partir des rapports pays sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités, pour les organismes concernés au Bénin, Niger et au Burkina Faso dans les domaines (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) ; Il consiste à proposer au GWP/AO, sur la base d'une analyse de la situation actuelle, une véritable stratégie assortie d'un programme d'action opérationnel par pays (Bénin, BurkinaFaso et Niger) lui permettant de contribuer pleinement à :

- a) l'utilisation des outils mis en place par le Projet Mékrou et éventuellement d'autres outils développés par les autres initiatives ;
 - b) l'atteinte des objectifs du projet Mékrou ;
 - c) l'existence des ressources humaines bien qualifiées.
- ii) Faire la consolidation des études faites au Bénin, Burkina Faso et Niger sur "les inventaires des différents projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou»". En faisant la synthèse des résultats issus des études portant sur l'inventaire de tous les projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou et conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, il s'agira de rechercher une synergie entre les différents acteurs de toutes ces initiatives afin de s'assurer d'un développement harmonieux et durable du bassin de la Mékrou dans un esprit transfrontalier. Pour cela, l'analyse devra aussi tenir compte des projets exécutés par les institutions régionales.

Au cours de la recherche, les thématiques suivantes doivent être explorées :

- Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- Amélioration des connaissances sur la ressource en eau ;
- Energie ;
- Agriculture ;
- Risques ;
- Biodiversité du parc W;
- Climat ;
- Erosion et dégradation des sols ;
- Conseil agro-météorologique ;
- Essais participatifs de réduction de la pauvreté.

- iii) Faire la consolidation des études faites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur le "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux". A ce niveau, il s'agira de faire la synthèse et de compléter en y apportant des éléments spécifiques du niveau régional afférents aux résultats issus des études exécutées au Burkina Faso, Bénin et Niger sur le "Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux".

5.2 Objectifs spécifiques

Tout en prenant en compte les aspects sur la santé, le genre, la gouvernance, la transparence, les droits de l'homme et la prévention des conflits dans toutes les actions à mener dans le cadre de ce projet, les objectifs spécifiques visés de cette consultation sont :

5.2.1 Pour ce qui concerne le programme de renforcement des capacités :

- Analyser le cadre organique des structures répertoriées dans les rapports pays issus de la conduite de l'activité « Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, dans chaque pays (GIRE, changement climatique, planification à tous les

niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) et organisation des ateliers de restitution au niveau national au Bénin, au Burkina Faso et au Niger» et l'adéquation poste/profil ;

- Consolider l'identification et/ou identifier les institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de la gestion de l'eau transfrontalière) ;
- Proposer un programme d'action de renforcement de capacité avec des recommandations pour sa mise en œuvre tant aux niveaux régional que national.

5.2.2 Quant à ce qui est de la consolidation des inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution :

- i) analyser les rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet ;
- ii) consolider l'identification et/ou identifier des activités-doublons prévus dans le projet Mékrou à partir des rapports-pays ;
- iii) exploiter les données des projets exécutés ou en cours d'exécution par les institutions régionales ;
- iv) consolider et/ou proposer de supprimer ou réaménager, voire les reformuler, mais s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs du projet lesdites activités-doublons à partir des rapports-pays ;
- v) consolider les propositions et/ou proposer un guide sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimale des ressources mises en œuvre dans le cadre du projet Mékrou.

5.2.3 Pour la consolidation du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux avec intégration des éléments du niveau régional :

En complétant par des éléments spécifiques du niveau régional afférents à chacun des domaines (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de la gestion de l'eau transfrontalière), analyser et faire la synthèse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux.

5.3. Mandats du Consultant

Le mandat du consultant porte sur les principaux points suivants :

5.3.1. Pour ce qui est de l'élaboration du programme de renforcement des capacités

- a. **Analyse des rapports des PNE sur les Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique,**

planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)

Le Consultant exploitera les résultats des différentes études conduites par les PNE au niveau de chaque pays et fera ressortir une synthèse sur les besoins en renforcement des capacités en matière de gestion des connaissances dans chaque pays sur les thématiques sus-énumérées par des méthodes professionnelles pour chaque organisme concerné.

b. Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière)

Sur l'analyse faite plus haut, le Consultant fera une synthèse sur les capacités disponibles aux niveaux national, régional et international pour assurer lesdites formations.

Il relèvera, pour chaque structure ainsi ciblée, les domaines de compétence spécifique d'activité.

c. Proposition d'un programme d'action de renforcement des capacités avec des recommandations pour sa mise en œuvre

Le Consultant devra proposer un programme d'action de renforcement des capacités comportant :

- ✓ une description des actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux différents points cités plus haut ;
- ✓ une proposition des études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires ;
- ✓ une évaluation des volumes financiers nécessaires à mobiliser et des recommandations sur une répartition de la prise en charge de ce programme entre l'Etat, les partenaires et les acteurs de l'eau ;
- ✓ une proposition de chronogramme de mise en œuvre de ce programme.

5.3.2. En ce qui concerne la consolidation des études relatives aux inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution au Bénin, au Burkina Faso et au Niger

a. Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution

Sur la base d'un examen des rapports-pays relatifs aux inventaires des projets exécutés ou en cours d'exécution et tenant compte éventuellement en cas de besoin des différents diagnostics et études réalisés par le projet Mékrou et/ou entreprises dans d'autres cadres, le Consultant fera une analyse critique desdits rapports en proposant un rapport-synthèse pour le niveau régional.

Il procédera également à l'analyse des projets exécutés par les institutions régionales.

Il fera usage de ses propres connaissances pour améliorer la conduite de la présente mission.

b. Identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou

Sur la base des résultats de l'analyse menée ci-dessus, le consultant mettra en évidence la synthèse des activités-doublons au niveau du projet Mékrou par rapport aux autres initiatives dans la zone du projet à partir des rapports-pays. Après avoir justifié leur existence en activité-doublon pour l'atteinte des résultats, il proposera un rapport-synthèse de les supprimer ou s'il juge opportun, leur réaménagement ou leur reformulation.

c. Guide sur la synergie à mettre en place

Sur la base de la situation des analyses ci-dessus, le Consultant proposera un guide-synthèse sur la synergie à mettre en place entre le projet Mékrou et les autres initiatives en cours dans la zone du bassin de manière à développer un environnement favorable à la mise en œuvre du projet en sauvegardant la biodiversité qui s'y développe à partir des rapports-pays. Cette synergie sera composée des règles à observer, des méthodologies de collaboration, des actions à entreprendre et autres.

5.3.2. Quant à la consolidation des études du Diagnostic institutionnel participatif avec consultations de tous les acteurs principaux exécutés au niveau national

a. Analyse des rapports issus des études conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur le Diagnostic participative institutionnel avec consultation de tous les acteurs principaux

Le Consultant, sur la base d'un examen des rapports sur les études conduites au Bénin, au Burkina Faso et au Niger sur le Diagnostic participatif institutionnel avec consultation de tous les acteurs principaux, fera une analyse critique desdits rapports en faisant un rapport-synthèse. Il complètera ladite synthèse en y intégrant les éléments régionaux afférents aux mêmes problématiques.

Il fera usage de ses propres connaissances pour améliorer la conduite de la présente mission.

b. Elaboration du répertoire sur le Diagnostic participatif des institutions

Sur la base des résultats de l'analyse menée ci-dessus, le Consultant élaborera un répertoire synthétique sur «le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux» exécuté au niveau de chaque pays (Bénin, Burkina Faso et Niger) avec les éléments complémentaires du niveau régional».

5.3.4. Présentation du rapport lors d'un atelier régional

Le Consultant fera valider son rapport au cours d'un atelier régional à organiser par le GWP/AO dont il assurera la modération.

6. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le principal résultat attendu de la présente mission est : Les rapports relatifs à : *i*) la « Préparation du programme de renforcement des capacités à partir des résultats des évaluations nationales », *ii*) la « Consolidation des résultats issus des inventaires faits au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, des différents Projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou » » et *iii*) la

“Consolidation du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux” sont validés et transmis au GWP/AO et comportant tous les éléments sus-indiqués dans l’objectif de la présente étude et structurés comme il suit :

- i)** Le programme de renforcement des capacités à partir des résultats des évaluations nationales devra comporter les éléments ci-après :
 - ✓ l’état des lieux du personnel existant décrit et caractérisé par un diagnostic par rapport ses capacités à mettre en œuvre les orientations en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l’eau transfrontalière) des structures nationales impliquées dans le projet Mékrou à partir de l’analyse des rapports des PNE sur les « Evaluations participatives des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités » ;
 - ✓ l’identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de la gestion de l’eau transfrontalière) ;
 - ✓ le programme d’action de renforcement des capacités du personnel des structures impliquées dans le Projet Mékrou sur la période 2015-2018 dans le cadre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l’eau transfrontalière) avec des recommandations pour sa mise en œuvre ;

- ii)** la “Consolidation des résultats issus des inventaires, faits au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, des différents projets exécutés ou en cours d’exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé « L’eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou»” qui devra comporter les éléments ci-après :
 - ✓ consolidation de l’identification et/ou l’identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou et les autres projets ;
 - ✓ consolidation des propositions et/ou proposition d’annulation des activités-doublons au niveau du projet Mékrou ou de leur réaménagement, voire leur suppression ;
 - ✓ consolidation du Guide sur la synergie à mettre en place en vue d’une gestion optimale des ressources du projet Mékrou.

- iii)** la “Consolidation du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux en y intégrant les aspects spécifiques du niveau régional “qui devra, quant à lui, faire une synthèse sur le « Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs au niveau national ».

Le rapport provisoire est validé au cours d’un atelier organisé par le GWP/AO. Suite à cette étape, le Consultant élabore la version définitive du rapport qui doit prendre en compte les recommandations découlant de l’atelier de validation.

Le rapport final de l'étude composé des trois (03) volumes sera remis sur support papier et sous forme de fichier électronique sur CD-ROM en quatre (04) exemplaires.

7. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Les principaux livrables attendus de l'exécution de la présente activité est « Le rapport de la Préparation du programme de renforcement des capacités à partir des résultats des évaluations couplée avec la Consolidation des résultats issus des inventaires faits au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, des différents projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, des résultats obtenus ou à obtenir et outils mis en place ou à concevoir, dans la zone délimitée pour le Projet intitulé "L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la rivière Mékrou" et "la Consolidation du Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux » est validé et transmis au GWP/AO.

A l'issue de cette prestation, le Consultant devra produire et remettre à l'équipe du GWP/AO un rapport provisoire en trois (03) volumes comme suit :

- **Volume 1** : Il se consacrera au programme de renforcement des capacités et sera structure en 3 parties ci-après :
 - Partie 1 : Etat des lieux du personnel existant pour la mise en œuvre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) de toutes les structures impliquées dans le projet Mékrou ;
 - Partie 2 : Identification des institutions de formation dans le cadre de la gestion des ressources en eau et en matière de gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) ;
 - Partie 3 : Programme d'action de renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans le Projet Mékrou dans le cadre de la gestion des connaissances (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) sur la période 2015-2018 avec des recommandations pour sa mise en œuvre.
- **Volume 2** : Il se rapportera à la consolidation des résultats de l'inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du projet au niveau de chaque pays et comportera les parties suivantes :
 - Partie 1 : Consolidation de l'identification des activités-doublons au niveau du projet Mékrou et les autres projets ;
 - Partie 2 : Consolidation de la proposition d'annulation des activités-doublons au niveau du projet Mékrou ou de leur redéfinition ;
 - Partie 3 : Elaboration du Guide-synthèse à partir des Guides contenus dans les rapports-pays sur la synergie à mettre en place en vue d'une gestion optimalé des ressources du projet Mékrou.
- **Volume 3** : Il sera consacré à la synthèse sur le Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux en y intégrant les éléments spécifiques y afférents au niveau régional avec un répertoire-synthèse.

Le rapport final de l'étude composé des trois (03) volumes sur support papier et sous forme de fichier électronique sur CD-ROM en quatre (04) exemplaires sera transmis au GWP/AO.

8. COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le Consultant doit avoir une équipe composée comme suit :

- ***Un Chef de mission*** : spécialiste en développement organisationnel et développement institutionnel orienté sur la gestion des ressources humaines et au renforcement des capacités, ayant le niveau Bac + 5 et une expérience avérée dans l'élaboration de plan et/ou de schéma de développement des ressources humaines. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international. Il doit justifier des expériences en gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et en évaluation des performances et compétences d'une institution chargée des missions de service public.
- Il doit également avoir de très bonnes connaissances des enjeux du secteur de l'eau et de l'approche GIRE, une bonne connaissance des compétences dévolues ou transférables aux collectivités décentralisées au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, et une forte capacité de synthèse et de rédaction. Une expérience en matière gestion institutionnelle du secteur de l'eau sera considérée comme un atout.
- ***Un expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau*** : Ingénieur niveau BAC+5 en hydraulique, génie rural, aménagement, ressources naturelles ou tout autre domaine connexe, spécialiste des problématiques du secteur de l'eau et plus particulièrement des questions GIRE. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international et avoir une bonne connaissance des institutions chargées des missions de service public dans le domaine de l'eau.
- ***Un expert Environnementaliste*** : Ingénieur niveau BAC+5 en environnement, ressources naturelles ou tout autre domaine connexe, spécialiste des problématiques du secteur de l'environnement. Il doit justifier d'au moins 10 ans d'expérience acquise au plan national ou international et avoir une bonne connaissance des institutions chargées des missions de service public dans le domaine de l'environnement.

Le Consultant peut en outre s'adjoindre d'autres compétences dont il argumentera la présence dans son équipe.

9. DEMARCHE/MODALITES DE L'EXECUTION DE LA MISSION

Le Consultant travaillera en étroite relation avec l'équipe du GWP/AO à qui il rendra régulièrement compte de l'avancement de l'étude. Il devra consulter les structures impliquées dans le Projet Mékrou et concernées par l'étude. Il devra en outre s'appuyer sur:

- ✓ une consultation documentaire : *i*) rapports des 3 pays sur la mise en œuvre de l'activité « Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances, dans chaque pays (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière et organisation des ateliers de restitution au niveau

national au Bénin, au Burkina Faso et au Niger » ; *ii*) étude des textes législatifs et réglementaires, des résultats des études précédentes, des orientations politiques proposées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin, au Burkina Faso et au Niger ; *iii*) rapports des 3 pays sur la mise en œuvre de l'activité « Inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution avec synthèse des activités, résultats obtenus ou à obtenir au niveau du Bénin, du Burkina Faso et du Niger » ; *iv*) étude des documents du projet Mékrou ; *v*) Rapport de l'atelier de lancement du projet Mékrou ; *vi*) étude éventuelle des documents régissant les autres projets identifiés au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, des résultats des études précédentes, des orientations politiques proposées dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE au Bénin, au Burkina Faso et au Niger ; *vii*) rapports des 3 pays sur la mise en œuvre des activités « Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux »; etc.

- ✓ des rencontres avec les Ministères en charge de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture des 3 pays, les structures centrales et déconcentrées de la Direction en charge de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement des 3 pays, des Ministères en charge de la météorologie des 3 pays, de leurs services déconcentrés, des structures décentralisées impliquées dans le projet Mékrou ;
- ✓ des rencontres avec les principaux partenaires techniques et financiers et les institutions régionales intervenant dans le secteur de l'eau, y compris les ONG finançant des projets ;
- ✓ des rencontres avec les structures de formation sur l'eau.

10. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

L'étude devra être réalisée dans un délai total de trente (30) jours ouvrés avec la réalisation d'un rapport provisoire et d'un rapport final.

Toutefois, cette estimation de délai ne comprend pas les délais de réaction et de validation par le GWP/AO. Le Consultant présentera un chronogramme en annexe qui illustre l'enchaînement dans le temps des différentes étapes de la présente mission.

11. MOYENS MATERIELS A METTRE EN ŒUVRE

Le Consultant assurera la prise en charge des frais de subsistance et de déplacement de son personnel en ville et sur le terrain, et de tout autre moyen d'équipement et de fonctionnement qu'il jugera utile à la réalisation de l'étude.

A cette fin, le Consultant devra disposer des moyens de déplacement nécessaires la bonne exécution de la mission. Il prendra en charge tous les frais de fonctionnement de ces véhicules (carburant, entretien, chauffeur, assurances, etc.).

12. SUIVI DE LA PRESENTE MISSION

La supervision de l'étude sera assurée par l'Unité de Gestion du Projet.

Rôle du Chargé de Projet

Le GWP/AO est le commanditaire de la présente étude. A ce titre, il est l'interlocuteur et le superviseur du Consultant. Mais, il délègue ses pouvoirs au Chargé de Projet dont le cahier de charges est le suivant :

- ✓ Orienter en cas de besoin le Consultant sur le travail à faire et superviser la conduite de ladite mission ;
- ✓ Appuyer le Consultant si nécessaire (mise à disposition de documents référentiels, échanges /discussions réguliers avec le Consultant, etc.) ;
- ✓ Organiser les réunions de discussions/d'échanges sur divers sujets (collecte et validation des données nécessaires, etc.) ;
- ✓ Participer si nécessaire aux réunions/ateliers de validation des éléments organisés par le Consultant ;
- ✓ Réceptionner le rapport provisoire du Consultant ;
- ✓ Transmettre au Consultant les commentaires et observations sur les rapports provisoires ;
- ✓ Organiser la validation des différents rapports soumis au GWP/AO par le Consultant ;
- ✓ Transmettre et diffuser les rapports au niveau des acteurs impliqués dans la gestion du Projet Mékrou ;
- ✓ Organiser les réunions du Mécanisme Global de Coordination ;
- ✓ Vérifier la conformité de la facturation du Consultant conformément aux modalités de paiement définies par les documents de base du présent projet.

13. DEPOT DES OFFRES

Le poste est basé à Ouagadougou, Burkina Faso, mais le travail pourra nécessiter des voyages vers le Bénin et le Niger.

Seules les personnes morales ou physiques ayant les qualifications et expériences en rapport avec cette étude doivent postuler, et les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.

Le dossier de candidature doit comporter : *i*) une lettre de candidature adressée au GWP/AO en ayant soin de marquer clairement le titre de l'appel à candidature ; *ii*) un ou les curriculum vitae détaillés de (ou des) l'expert (s) avec les noms, coordonnées de trois personnes de référence ; *iii*) les copies légalisées des diplômes obtenus ; *iv*) la méthodologie pour l'exécution de l'étude ; *v*) l'offre financière pour la consultance ; *vi*) le chronogramme détaillé ; *vii*) la liste des moyens logistiques ; *viii*) l'offre financière élaborée sous forme de devis quantitatif et estimatif avec les prix en Hors et en Toutes Taxes Comprises. Ce dossier doit être envoyé par courrier électronique au Secrétariat Exécutif du GWP/AO, au plus tard le 08 août 2014 recrutement.gwpwestafrica@aol.fr avec copie à secretariat.gwpao@gwpao.org et au corneille.ahouansou@gwpao.org.

Seul le candidat ou la structure sélectionné sera contacté.

De plus amples informations sur le GWP sont disponibles sur le site Web du GWP : www.gwpao.org ou <http://www.gwp.org>

14. CONTACT

Les renseignements complémentaires sur les présents termes de référence pourront être obtenus à l'adresse suivante :

M. Corneille AHOUANSON, Chargé de Projet. Cité Ouaga 2000 ; Avenue Charles Bila Kaboré, 05 B.P.6552, Ouagadougou 05 ; Tél : 50 36 18 28/50 48 31 93

Email : corneille.ahouansou@gwpao.org